PARTI SOCIALISTE – SFIO
Conseil national extraordinaire des 30 et 31 janvier 1971
Avignon

Sommaire :

Le président (Duffault) 2
Jocelyn Eledjam 4
Ernest Cazelles 5
Celard 5
Jean-Pierre Cot 18
Pinan (Doubs) 20
Michel Philipponot 22
Lucien Delmas 26
Emile Durieux 29
Le président (Henri Lavielle) 33
Fleury 34
Jean Godard 36
Clovis Constant 40
Alphonse Faivre 42
Dominique Taddéi 44
André Boulloche (Doubs) 48
Francis Le Blé 54
Guy Mollet (Pas-de-Calais) 56
Bernardin 63
Alain Savary 65
Ernest Cazelles 70
Le président (Henri Lavielle) 70
André Boulloche 70
Jean-Pierre Worms 73
Jean-Pierre Cot 74
Michel Philipponot 76
André Boulloche 77
Guy Mollet 78
Alain Savary 79
Gaston Defferre 80
Dominique Taddéi 80
Le président 81

Séance du samedi 30 janvier 1971

La séance est ouverte sous la présidence de Duffault, maire d'Avignon, assisté de Eledjam, Secrétaire fédéral du Vaucluse, Valesco, secrétaire de section d'Avignon, Fajque, Hautes-Alpes, et Raymond, Basses-Alpes.

Fondation Jean-Jaurès

Ernest Cazelles - Camarades, la parole va être donnée à notre camarade Duffault, mais permettez-moi au nom du secrétariat, d'adresser mes remerciements à la fédération du Vaucluse et à tous les camarades de la Section d'Avignon qui ont fait un remarquable travail pour nous recevoir.
(Applaudissements)

Le président (Duffault)

Mes chers camarades, c'est avec un plaisir tout particulier que je vous adresse mes vœux de bienvenue dans notre Cité d'Avignon ; je souhaiterais pouvoir m'adresser à chacun de vous individuellement, vous comprendrez fort bien que je ne puisse le faire. Permettez-moi donc de saluer tout spécialement notre Premier Secrétaire, notre camarade Savary, dont tous nous apprécions l'action particulièrement énergique et courageuse, et la probité intellectuelle. Je voudrais saluer également notre ancien Secrétaire général, Guy Mollet, qui a donné toute sa via à son Parti. Mes camarades du Comité directeur, nos anciens collègues parlementaires et enfin tous les représentants des fédérations de France qui sont réunie aujourd'hui dans cet hôtel de Ville d'Avignon.
Avignon n'est pas une ville, je crois, qu'il est nécessaire de vous présenter, car elle est connue dans le monde entier par cette chanson que tous les enfants ont appris à fredonner, par son passé prestigieux, par son palais des papes, par ses vieux hôtels, ses vieux quartiers et aussi par le fait que cette ville au passé prestigieux est également une ville moderne, résolument tournés vers l'avenir, qui a connu une expansion importants : 55 000 habitante il y a vingt-cinq ans, 100 000 aujourd'hui ! Avignon a réglé son problème du logement, malgré sa croissance exceptionnelle, a fait des réalisations sociales importants : que je ne saurais toutes énumérer, des foyers de jeunes travailleurs, des centres aérés, des colonies de vacances, trois maisons pour les personnes âgées, etc.
L'action économique a également été mania tendent à la création d'emplois, afin de fournir à cette jeunesse nouvelle et nombreuse qui sa présente sur le marché du travail les moyens de vivre et, a son tour, de fonder un foyer.
Avignon a été choisie comme lieu de rencontre de notre Conseil national : je vois dans ce choix, dans cette désignation, un véritable symbole. Nous sommes dans le cadre de la régionalisation, n'était-il donc pas normal qu'une réunion relative à ce grand problème de la régionalisation se tienne, je ne dirai, pas dans une métropole, mais dans une capitale ?
Il y a de nombreuses années, dans cette Italie, s'est tenu aussi un Congrès national du Parti Socialiste et, en nous taisant, nous pourrions entendre l'écho assourdi da la voix de celui qui fut notre grand camarade, Léon Blum, auquel d'ailleurs en souvenir de ce séjour, mon conseil municipal. Il y a quelques semaines, donnait à une voie publique le nom en hommage à ce grand homme d'Etat.
(Applaudissements)
Nous nous trouvons dans ce Conseil national en face du problème de la régionalisation, et ceci à ce que j'appellerai la charnière de deux plans économiques, le 5è et le 6è.

Le 5è plan ne nous a pas donné de grandes satisfactions en ce qui concerne notamment les collectivités locales, les objectifs ont été réalisés de façon imparfaite, puisque dans tous les domaines le taux de 70% à peine a été réalisé, un commerce extérieur chancelant, un marché du travail souvent en difficultés, avec un nombre de chômeurs côtoyant, atteignant parfois dépassant 500 000 unités, une hausse des prix qui a largement dépassé toutes les prévisions initiales. Je me rappelle avoir entendu nos ministres des finances, nos rapporteurs généraux du Budget dire que le 5è Plan devrait se dérouler sous le signe d'une hausse des prix de 1% par an, mais il est bien certain, quand on fait le bilan, qu'on constate qu'on a largement dépassé es taux en ce qui concerne la monnaie, je me souviens Giscard d'Estaing, peu après le premier plan de stabilisation, annonçant qu'il avait donné à la France un frêne centenaire… ce franc a vécu exactement dix ans.

Aujourd'hui, nous sommes à la veille du 6ème Plan, il n'est pas sans nous causer quelques inquiétudes : un taux d'expansion insuffisant, un commerce extérieur toujours incertain et fondé sur le fait que la France est la 3ème puissance exportatrice d'armements, une situation monétaire qui a été chancelants, une hausse des prix qui se poursuit à une cadence accélérés, des agriculteurs inquiète de leur avenir, des commerçants, des artisans ayant la même anxiété, enfin des salariés, des retraités qui ne voient pas sans inquiétude la hausse des prix limiter l'augmentation de leur pouvoir d'achat.

Nous nous trouvons donc pas conséquent dans une situation difficile et à cette situation difficile, on semble apporter une solution dont il ne faudrait pas qu'elle soit un leurre comme beaucoup de celles que nous avons connues, qui s'appelle la régionalisation.

Certes, la régionalisation peut être une bonne comme une mauvaise chose mais je crois qu'au préalable il y a des problèmes à régler en ce qui concerne les collectivités locales car, après tout, la vie de notre pays est fondée sur les collectivités locales traditionnelles, qu'il s'agisse des départements ou des communes.

Noua voudrions précisément, dans une forme régionale, voir décentraliser la décision au niveau du département, voir ces collectivités locales dotées d'un système fiscal qui ne soit plus le système fiscal archaïque qu'elles connaissent mais de ressources dont les produits soient liés à l'expansion, à l'élévation générais du niveau de vie dans notre pays.

Or, si j'en juge pas certaines réformes récentes, on peut bien constater que celles qu'on nous a proposées avaient la caractère de "réformettes" et je pense, notamment, à ce précédant illustre qui a été le création des CODER ; je pense aussi à cette réforme fiscale qui nous a privée de la taxe locale qui était le seul élément lié à l'augmentation du niveau de vie et de l'accroissement des affaires auquel on a substitué un versement forfaitaire sur les salaires fictifs constitués, par exemple, en 1971, d'après les déclarations souscrites en 1970 sur les salaires perçus en 1969, de telle sorte que les collectivités locales sont, en ce moment, les banquiers de l'Etat.

Je pense à quelque vote démagogique intervenu il y a quelques semaines, qui a

consisté à décider un abattement de 12% en faveur de certains commerçants et artisans sur leur patente. Lorsque nous constatons que cet abattement est compensé par une majoration générale de tous les autres impôts indirects de 4%, nous sommes bien obligés de dire qu'il ne s'agit que d'une réduction de 8% et si l'on tient compte qua si l'artisan est propriétaire da son atelier, il est imposé à la cote mobilière, qui est majorée de 4%, si bien que l'on s'aperçoit que cette nature ne s'inscrit pas dans l'esprit des grandes réformes mais a le caractère d'une réforme de genre… comment dirai-je… pro-électorale.

La région, cela peut être tout à fait autre chose. Personnellement, d'ailleurs, j'avoue que j'aborde ce problème régional avec l'esprit de compréhension, mais avec aussi une certaine appréhension, je m'excuse d'être plus légiste et Jacobin que girondin, mais néanmoins elle pourra peut-être apporter une amélioration au fonctionnement de nos institutions s'il s'agit vraiment d'une véritable régionalisation, autrement dit si on situe le pouvoir de décision d'une façon réelle et efficace au niveau de la région, si on accorde à cette région la possibilité d'avoir un budget, non pas par subventions, ou par l'octroi de subventions par l'Etat, mais par la délégation d'une partie des recettes fiscales de l'Etat au profit de la Région et si, enfin, cette région a la possibilité de recourir directement au crédit sans contrôle et sans entravée. A ce moment-là, elle pourra peut-être jouer son rôle dans le cadre de notre expansion.

Quant à sa dimension, devra-t-elle correspondre aux régions de programme actuelles ou revêtir un caractère plus vaste ? Ce sont des problèmes dont il vous appartiendra de discuter et sur lesquels il vous appartiendra de vous prononcer.

Quoi qu'il en soit, elles constituent pour un grand nombre de français, je crois, un grand espoir, un grand vœu, et je pense que nos travaux contribueront précisément à affermir cette idée, à lui donner ses véritables contours. C'est le vœu que je formulerai en concluant : je souhaite que nos travaux soient fructueux, au montent ou, très simplement et à tous, je vous renouvelle mes vœux de cordiale et d'amicale bienvenue !

(Applaudissements)

Je donne la parole au camarade Eledjam, secrétaire fédéral.

Jocelyn Eledjam

Permettez tout d'abord au jeune Secrétaire fédéral que je suis de vous souhaiter au nom de tous les camarades du Vaucluse, la bienvenue dans les murs d'Avignon. Nous espérons que l'ambiance méditerranéenne et l'air provençal y aidant convaincront tous les camarades de la nécessité de décentraliser. D'ailleurs, nous donnerons l'exemple ici en tenant ce Conseil national en Avignon.

La fédération du Vaucluse est sur le plan national, d'importance moyenne. Nous sommes néanmoins le premier groupe politique sur le plan du Conseil général et sur le plan municipal. Département profondément républicain, nous essayons de mener le combat pour notre idéologie contre la réaction de ce pays dans chaque village, chaque ville, voire chaque quartier.

Tenant compte de l'expérience des anciens et peut-être du dynamisme des plus

jaunes, nous essayons de représenter une fédération moderne et moyenne. Les résultats, d'ailleurs, sont très satisfaisants un poste de gagné lors des dernières élections patronales, 9 sections de créées, un tiers de militants supplémentaires.
Sans vouloir engager la débat et lancer une propagande pour une motion sur la régionalisation, nous avons essayé comme dans toutes les fédérations de nous pencher sur le problème de la régionalisation et nous avons constaté que de ce travail da base, de ce travail de chaque militant, nous arrivions à un travail positif sur le plan national.
Nous sommes conscients que la Parti Socialiste d'aujourd'hui et de demain continuera son effort pour que dans tous les domaines, nous nous penchions sur chaque problème de notre temps, confiante en l'avenir de notre Parti, en son renouveau, son dynamisme et confiants dans le succès de nos travaux de ce soir et de demain, nous vous disons, dans la plus fraternelle amitié, bon congrès camarades.
(Applaudissements)

Le président - La parole est au camarade Cazelles.

Ernest Cazelles

Chers camarades, je vais vous proposer, au nom du secrétariat, le programme des travaux : après le rapport général introductif fait par Celard, je demanderai, au cours d'une suspension de séance de cinq minutes, eux camarades qui ont l'intention de prendre le parole de s'inscrire, et la séance se terminera ensuite à 19h45.
Elle reprendre demain à 9h30 jusqu'à 12h. A 12h le Conseil national désignera une commission qui essaiera de mettre le ou les textes qui seront soumis au vote du Conseil national en forme ; puis le Conseil national reprendre ses travaux à 14h30 de façon à les terminer à 17h afin que les camarades puissent reprendre le train pour regagner leur département.
A ce programme des travaux, je voudrais ajouter deux indications : la première, c'est que ce soir à 19h45 un service de cars fonctionnera à partir de la mairie jusqu'au lieu où doit se tenir le repas en commun organisé par la fédération du Vaucluse et demain à 12h dans une salle à côté de celle-là la municipalité d'Avignon offrira un vin d'honneur à l'ensemble des membres du Conseil national.
(Applaudissements)

Le président - Je mets aux voix le programme de ces travaux. Il n'y a pas d'opposition ? Adopté. La parole est au camarade Celard.

André Celard

Camarades, le débat qui reste théorique pour le moment sur la régionalisation a fait écrire de nombreux ouvrages ; toutes les formations politiques l'ont déjà nourri de leurs prises de position. Mais voici qu'après avoir marqué un temps

Fondation Jean-Jaurès

d'arrêt, à la suite de l'échec du référendum du 27 avril 1969, ce débat a repris, à l'initiative du Présidant de la République, la 30 octobre 1970.
Il a repris dans cette même ville de Lyon, où Charles de Gaulle avait engagé la France à renoncer à son effort multiséculaire de centralisation, en affirmant que les activités régionales apparaissaient comme les ressorts de la puissance économique de demain. A cette vision dont l'incidence économique ne retirait rien à sa nature institutionnelle profonde, M. Pompidou a substitué une vision économique se subordonnant des structures, d'ailleurs différentes, et pour cause, de celles imaginées par son prédécesseur.
La démarche aussi est différente. La régionalisation n'est plus le thème privilégié. Elle vient comme un appendice, dans un ensemble qui tente de se caractériser par la reconnaissance, voire une certaine résurrection, des droits des collectivités locales existantes, de ceux des élus locaux. L'approche des élections municipales a-t-elle inspiré cette prudence ? Ne serait-ce pas plutôt que sur ce sujet la majorité était divisée, et qu'il fallait, par une prise de position officielle, couper court aux divergences et ne pas les laisser s'accuser en antagonisme ?
Comment douter des divergences sur ce problème quand nous constatons le trouble qui s'empare à son propos de la majorité au point que, dans sa conférence de Presse dit 21 janvier 1970, M. Pompidou a tout fait peut retirer de son actualité un problème que nous n'avions retrouvé que de son propre fait !
Comment en douter quand nous constatons l'incohérence de l'action de la majorité dans ce domaine ces derniers temps ? Il est vrai que la régionalisation n'est pas une affaire simple, et nous devons nous-mêmes prendre conscience de ses difficultés profondes, au-delà des termes logiques dans lesquelles elle se pose et sans perdre de vue la réalité.
L'objet de ce rapport, que j'assure dans le cadre des responsabilités sectorielles que le Comité directeur m'a confié, n'est pas de prendre parti avant votre débat, pour vous proposer d'ajouter une structure régionale originale à une liste déjà longue. Il est de tenter de cerner les données du problème non seulement en faisant le tour des solutions proposées, mais aussi en examinant une réalité actuelle qui tend à créer, par le fait de la gestion gaulliste de l'Etat, une situation préoccupante, et peut-être irréversible.
J'étudierai donc successivement :
-Les termes et les enjeux de la régionalisation ;
-Les difficultés auxquelles elle se heurte ;
-Le schéma de Monsieur Pompidou face aux effets de la gestion gaulliste ;
-Des raisons de refuser le sort réservé à la France.
I - Les termes et les enjeux de la régionalisation :
Nous les retrouvons au travers de ces nombreux ouvrages qui en ont traité. Il serait fastidieux pour vous et il aurait été bien complexe pour moi de les examiner un à un et de donner les caractéristiques qui les distinguent. J'aurais sûrement oublié quelqu'auteur ; j'aurais, en résumant, déformé la pensée de tous. J'ai donc pris le parti difficile de tenter d'en dégager les grands traits.
Le mouvement régionaliste français, pionnier dans le domaine qui nous préoccupe, est né au 19ème siècle. Il prenait appui sur l'existence, dans nos

provinces, de cultures anciennes. Longtemps desservi par la personnalité de quelques-uns de ses membres les plus connus, tel Maurras, il a ressurgi dans la dernière décennie sous l'impulsion d'intellectuels dégagés d'arrière-pensées réactionnaires. Certains poussent leur volonté de renaissance des provinces de l'ancienne France, jusqu'à proposer une constitution fédérale. Il s'agit pour eux de donner aux régions une origine et un fondement culturels.

Mais plus généralement, les partisans de la régionalisation sont motivés par trois thèmes : la décentralisation, l'aménagement du territoire, la participation accrue des français à la prise des décisions qui les concernent. Chacun de ces thèmes trouve son origine dans une situation dont l'analyse est pratiquement unanime.

1°) La décentralisation est une vieille revendication qu'alimentent sans cesse les lenteurs, les inadaptations, voire les scandales d'une administration qui n'arrive plus à prendre ses décisions ailleurs que dans ses directions parisiennes dont l'autorité jalouse se renforce de la tendance naturelle des fonctionnaires locaux à se "couvrir". Le fondement même de la centralisation est mis en cause en tant qu'il ne permet plus de réaliser à travers tout le pays l'égalité qui l'avait faire concevoir en réaction centrale système de clientèle qui régissait l'administration de la monarchie.

La centralisation continue à peser lourdement sur les collectivités locales, par les mécanismes de la tutelle, plus encore par la dépendance technique des collectivités locales à l'égard de l'administration d'une part, et d'autre part, en raison de la situation d'arbitre que prend le préfet représentant de l'Administration centrale, entre les collectivités et entre les élus du département.

La région, collectivité territoriale nouvelle, est alors vue comme moyen de retirer de nombreuses décisions à Paris, à la fois parce qu'elle serait nouvelle et donc aurait des dimensions de nature à lui donner les moyens humains et financiers de services techniques propres et de réalisations d'équipement.

2°) Le second thème de motivation est lié à l'aménagement du territoire. Il est essentiellement économique et social et part d'une situation de la France que de nombreuses statistiques éclairent de façon concrète.

C'est ainsi que la disparité entre les diverses parties du territoire national sont illustrées par la répartition de la population active en fonction de sa nature : à l'Ouest d'une ligne Le Havre Marseille se marque une très forte spécialisation dans l'agriculture, allant généralement de 25 à 40% de la population active, mais dépassant ce pourcentage dans le Limousin, la Bretagne et la Basse-Normandie. Par contre, à l'Est de la même ligne Le Havre-Marseille, la population active se consacre pour plus de 30% à l'industrie et même pour plus de 50% dans le Nord et en Lorraine. Le secteur tertiaire est pour sa part concentré dans la région parisienne et la région de programme (?) Provence Côte-d'Azur.

Ces disparités entre l'Ouest et l'Est se conjuguent avec d'autres qui chevauchent cette ligne de partage entre Le Havre Marseille, le Nord, la Lorraine, la Bretagne, l'Aquitaine, le Poitou-Charentes, le Limousin et le Languedoc connaissant le poids d'une récession lourde alors que leurs industries sont forcément spécialisées.

Dans cet ensemble national disparate, la région parisienne se trouve

hypertrophiée ; occupant seulement 2% du territoire, elle représentait en 1969 :
17% de la population ;
50% des sièges de sociétés ;
57% des avoirs en banques des entreprises ;
64% des impôts versés par les sociétés ;
36% de la masse des salaires ;
59% des chercheurs du secteur public ;
70% des chercheurs industriels.
Les multiples déséquilibres que reflètent ces disparités ont fait parler dès 1947 d'un désert français s'opposent à Paris. Ils ont été en 1950, les facteurs décisifs d'une prise de conscience qui a fait naître l'expression d'aménagement du territoire. Pour organiser un développement harmonieux de l'ensemble du territoire national, l'idée est venue alors chez certains qu'il faut déterminer des unités territoriales à la mesure du monde moderne et des possibilités de la planification nationale.
3°) La vague du mot participation, d'autre part, a fait ressurgir, avec le référendum du 27 avril 1969, de dessous l'abstraction, tout ce que la démocratie représente de concret et de vivant, c'est-à-dire en définitive, le choix par le peuple des titulaires et des modalités du pouvoir pour tout ce qui concerne sa vie quotidienne et son environnement.
Il n'est plus étonnant, dès lors, qu'une refonte des communes, dans le sens d'une renaissance de véritables libertés économiques communales soit souvent envisagées de pair par les partisans de la région, consciente de ce qu'ils sont, du caractère primordial de la démocratie au niveau municipal.
Si alors le cadre régional a été considéré comme le plus adapté à notre époque que celui du département, c'est parce qu'il est considéré comme permettant le développement d'instances propres assez fortes pour discuter d'égal à égal avec les administrations centrales, pour créer un nouvel état d'esprit et pour changer les rapports actuels de sujétion entre l'administration et les administrés.
Mais parce que la démocratie était vue sous l'angle de cette notion ambigüe de participation, nombre d'auteurs ont prévu, parmi les organes représentatifs au niveau de la région, la présence de représentants au niveau de la région, parmi les organes représentatifs au niveau de la région, la présence de représentants des milieux sociaux-professionnels et des intérêts économiques. Des complications inextricables en sont resultées pour déterminer qui pourrait voter les impôts. Et pourtant, il apparaît nécessaire d'en transférer de l'état à la région pour que celle-ci ait les moyens financiers de ses pouvoirs politiques. Sinon, pourquoi le créer ?
Décentralisation, aménagement du territoire, participation, renaissance de vieilles cultures, voilà donc autour de quoi j'ai vu se grouper en des formules très variées, les thèses des partisans de la région. En présentant ainsi leurs thèses, j'ai voulu moins en rendre compte qu'en tirer ce qui pouvait alimenter notre débat. C'est aussi dans ce but qu'il m'est apparu nécessaire de situer quelques-unes des difficultés que soulève cette affaire de régionalisation.
II – Les difficultés.

Fondation Jean-Jaurès

1°) La première est caractérisée par le fait que les partisans de la régionalisation sont tout aussi ardents qu'ils se prononcent pour 8 ou pour 50 régions, ou pour un nombre intermédiaire. Mettre les départements par 2, ou couper la France en 8, ce n'est pourtant pas la même chose. Cette situation tient sans aucun doute aucun, au fait que, comme l'écrit un auteur, "la région n'est pas une communauté évidente". Le postulat de tous ceux qui, mus par des finalités différentes, se prononcent alors pour la région, est certainement que puisque la communauté n'est pas évidente il est possible de la tailler à son gré.
Ce que l'on se répète des conditions dans lesquelles se serait créé le Département sous la Révolution, alimente cette façon de voir les choses. Ne dit-on pas en effet que les constituants ont dessiné le département hors de toute réalité, et avaient même envisagé de le faire carré ?
Ce n'est qu'une légende, accréditée par un siècle et demie d'attaque contre le département, mais que dément le rappel des faits.
Tout d'abord précisons par l'anecdote que ce n'est pas sous les constituants, mais en 1779, qu'un homme (?) avait proposé que de nouvelles circonscriptions territoriales soient taillées en carré, à l'instar de ce qui venait d'être fait pour les états d'Amérique du Nord.
La Constituante a bâti, elle, sur des données bien précises, tirées de la volonté populaire. Les cahiers pour les états généraux s'étaient plaints de l'incohérence et de la multiplicité des divisions administratives, poussées à tel point que l'administration royale s'y perdait elle-même. Ils avaient demandé une simplification des divisions territoriales et surtout le rapprochement du chef-lieu administratif de l'administré. C'est pour cela que Thouret et Sieyès proposèrent un nombre de départements (80) qui mettait l'administré le plus éloigné à un maximum d'une journée du chef-lieu. Pour le découpage lui-même, sur l'intervention de Mirabeau, il fut tenu compte des réalités locales.
L'historien Godechot, dans son ouvrage classique sur "Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire" donne sur tout cela des informations fort précises. Et il conclut - je cite - "L'œuvre de la Constituante tient compte à la fois des projets de Sieyès et de ceux de Thouret qui voulaient créer 80 circonscriptions environ, d'étendue à peu près égale, en même temps que des conseils de Mirabeau qui demandait qu'on respectât autant que possible les anciennes limites provinciales. La division nouvelle de la France n'a donc pas été, comme on l'a dit souvent, une œuvre arbitraire, hâtive, sans bases locales, mais un compromis habile entre les nécessités d'une administration moderne et les données de la géographie et de l'histoire." - fin de la citation.
Ainsi peut-on dire que les révolutionnaires ont choisi avec le département, ce qui leur était désigné comme une collectivité territoriale évidente par les finalités qu'ils avaient retenues, sur la base même des revendications des Cahiers pour les états généraux. La consultation préfabriquée de fin 1968 ne saurait être considérée comme analogue aux Cahiers. Elle ne représente pas le désir profond de la nation et de son peuple.
2) Une seconde difficulté tient à l'usage des éléments de référence pris pour appuyer une thèse. Nous avons vu a par exemple avec quelle prudence il fallait

accueillir une légende tenace sur les modalités de créations du département par la Constituante. De même, il faut être prudent dans la référence donnée aux autres pays européens, le RFA et l'Italie notamment.
Cette référence est généralement donnée par les partisans du découpage de la France en une dizaine de régions, qui prétendent que ce nombre seul donnerait à la France des aires économiques comparables aux régions italiennes ou aux leaders de la République fédérale allemande.
Or, en Italie, par leur vote du 7 juin 1970, les électeurs ont créé 15 nouvelles régions s'ajoutent aux 5 déjà constituées. C'est dire que chacune est en moyenne plus petite qu'une de nos régions de programme. Quant à la RFA ses Länder, issus de l'histoire, sont de dimensions fort dissemblables. Et en quoi un dixième de la France serait-il comparable au Land constitué par la Ville de Hambourg et sa banlieue, au territoire de la Serre, au Schleswig-Holstein ?
Sachons voir au contraire la contagion que suscite l'évocation du thème de la régionalisation et la fièvre déformante qu'il peut entrainer. L'exemple de la Belgique montre jusqu'où peut conduire la référence donnée par simple soumission à la mode d'une formule. Ce petit pays qui a la dimension d'un de ces territoires correspondant à l'échelle européenne, envisage rien moins que de constituer plusieurs métropoles d'équilibre commandent chacune une mini-région à l'échelle d'un de nos petits départements. Alors que, pour lui, la régionalisation devrait se poser surtout en termes de Wallonie et de Flandres.
3°) Une troisième difficulté concerne la méthode. Parler en termes de régions pour parvenir, en fait, à satisfaire des finalités, c'est vouloir plier celles-ci par des structures. Il est vrai que la France s'est livrée aux poisons et délices du structuralisme depuis l'avènement du général, et sans doute en raison de son goût bien connu par les institutions.
Je ne crois pas que cette méthode soit satisfaisante ni dans le cas particulier, ni en général, parce que, pour réaliser un équilibre stable de forces, les structures doivent résulter des interactions de celles-ci et non pas à chercher à les provoquer. Le dire revient, concrètement, à laisser la région résulter de la finalité, ou des finalités choisies. Mais ces finalités ne sauraient résulter du cerveau de quelques penseurs plus ou moins intéressés, même lorsque des digressions sur un pouvoir régional permettent tout à coup de brandir l'étendard de l'unité nationale. Elles ne sauraient donc être avancées contre la réalité.
Elles ne sauraient détruire les valeurs qui appartiennent au patrimoine populaire : la démocratie en premier lieu, mais aussi les modes de vie.
Faut-il admettre par exemple, comme structure, que la région se fasse à partir de villes dites millionnaires. Nous en avons peu et ce n'est pas un hasard. Les sondages dont ce régime est si friand, révélaient en effet dès 1963 que 2 français sur 3 y étaient hostiles.
Nombre de régionalistes les admettent cependant comme une donnée du progrès, et passent sous silence les servitudes qu'elles dont peser sur les travailleurs. Mais où est le progrès ? Je ne suis pas un spécialiste de ces questions, et pourtant j'ai entendu dire que le dernier cri des villes nouvelles, même aux USA, n'était pas pour ce genre de structure d'urbanisation, que des

agglomérations multipolaires présentaient les mêmes avantages d'équipements sans faire d'un niveau de vie amélioré la conséquence d'une existence dans la population, la grisaille et les transports.
Ces trois difficultés que je viens d'examiner devant, la gestion gaulliste de l'état n'a pas su les surmonter. Nous allons le voir autant par l'analyse du schéma de la régionalisation de M. Pompidou que par l'examen de la situation de fait devant laquelle nous nous trouvons.
Le schéma de M. Pompidou marque une rupture d'avec celui de Charles de Gaulle, et dans les structures, et dans la démarche. Le Président de la République a pris par rapport à la régionalisation une position qui se veut rassurante. Ce sont les collectivités locales existantes qui sont présentées comme devant décider de leur regroupement. Nous ne pouvons cependant qu'être inquiets devant l'apparition des communautés urbaines en incidents d'une phrase relative aux communes. Et si, pour les régions le propos a été plus net par l'affirmation qu'il incomberait avant tout aux départements de s'unir pour les constituer, comment ne pas s'interroger sur ce que peut être ce tout, avant lequel les départements peuvent décider eux-mêmes de s'unir.
On peut se le demander sans être par-là particulièrement malicieux, quand sont rappelés, par ce discours du 30 octobre 1970, les jalons d'une action menée depuis 1958, quand sont tranchées par l'Etat d'une certaine façon, ou laissées à l'initiative des forces économiques, les difficultés de cette entreprise régionale, quand sont affichées certaines finalités. Car tout cela rejoint des institutions et des mesures qui ont créé peu à peu depuis 12 ans une situation de fait accompli.
Les jalons, ce sont les métropoles d'équilibre, ces schémas directeurs, ces communautés urbaines qui sont la trame du discours de M. Pompidou. On chercherait en vain dans la loi ce que constituent les métropoles d'équilibre. Elles sont par contre évoquées comme un projet bien arrêté dans un discours prononcé le 17 juin 1966 par M. Olivier Guichard, alors délégué à l'Aménagement du Territoire, et comme tel chargé de la conception de la politique régionale. Dans les cinq métropoles choisies cette année 1966 furent constituées des organismes purement internes à l'administration, dont la définition, les pouvoirs et les moyens avaient fait l'objet d'une simple "communication" au Comité interministériel d'aménagement du territoire le 24 février 1966.
Il s'agit des organisations d'études d'aménagement des aires métropolitaines, OREAM, qui devaient établir les schémas directeurs qui définiront le cadre général d'aménagement des différentes zones de l'aire urbaine, dans des termes analogues à ceux du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne."
Il était précisé que "l'organisation des études incombe à l'administration, cette tâche nouvelle correspondent à des attributions de l'état… Les crédits d'étude correspondent au programme approuvé seront déléguée par les différents ministères… Pour assurer le meilleur emploi de ces crédits, ceux-ci seront regroupés au niveau national par transfert au budget du ministère de l'équipement."

Comme on le voit, l'administration centrale, consciente des lourdeurs que représente l'éparpillement entre ministères des crédits nécessaires pour toute opération, avait su se les éviter.
Les OREAM, dotés de larges crédits d'études, ont pu ainsi mettre au point depuis 1966, un certain nombre de schémas directeurs. En passant, constatons que la plupart se trouvaient au point à la fin de 1968, c'est-à-dire à la veille du référendum du 27 avril 1969.
Encore que les compagnies d'aménagement régional soient extérieures à ce schéma des OREAM, il n'est pas inutile de rappeler leur existence du fait qu'elles sont révélatrices dans leur fonctionnement de la méthode employée par les OREAM, fonctionnement de structure parallèle, pour faire avaliser leurs projets. Ces compagnies disposant, elles de larges crédits les ont utilisés, l'expérience l'a prouvé, au gré des besoins politiques du pouvoir, certaines collectivités locales se trouvant brusquement bénéficier de réalisations faciles, rapides et peu coûteuses, du moins pour elles.
Le processus est comparable pour les projets des OREAM qui, une fois prêts, doivent passer à la réalisation lorsque le gouvernement le décide. Elles doivent alors tenir compte de l'existence et des pouvoirs, pour formels qu'ils soient considérés par le régime actuel, des collectivités locales. Pour cela, elles recourent à un de leurs rouages propres.
Les OREAM comprennent en effet, outre leur groupe permanent d'études et un comité de direction et de contrôle, une "commission de coordination". Celle-ci, placée sous la présidence d'un préfet de région, groupe un certain nombre de personnalités locales. Avec naïveté, la communication du 24 février 1966 dit que c'est "en vue de les préparer à assumer les responsabilités qui seront les leurs". Ces responsabilités, ce sont celles qu'ils assument dans les collectivités locales aux organes délibérants desquelles il faut bien finir par faire voter les bribes qui les concernent dans leur projet.
Que peuvent faire les Conseils municipaux et les Conseils généraux intéressés ? Comme l'a souligné avec raison notre manifeste municipal, ils sont dans une dépendance totale vis-à-vis des services techniques, et la tutelle juridique les empêcherait, s'ils avaient un autre projet, de pouvoir le faire prévaloir ? Ils ne votent au demeurant qu'une tranche du projet. Comment refuseraient-ils une possibilité d'expansion ?
Le processus est d'ailleurs encore pire lorsqu'il est soumis à des conseils de communautés urbaines, composés de délégués des conseils municipaux, et tout autant désarmés sur le plan technique. Ces communautés urbaines illustrant bien les méthodes de la majorité actuelle.
Vous n'oublierez pas en effet que la loi du 31 décembre 1966 est intervenue parce que ne se réaliserait pas le regroupement communal spontané à partir duquel l'ordonnance du 5 janvier 1959 espérait voir se créer des districts pour les très grandes villes. Cette loi du 31 décembre 1966 ajoute à un mode de création par l'accord des Conseils municipaux à une majorité qualifiés, un autre mode de création arbitraire : la création par la loi, qui a été le fait pour Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg.

Ainsi prend toute son importance cette formule du "avant tout" utilisée par le Président de la République le 30 octobre 1970. L'expérience prouve que la volonté des organes délibérants des collectivités locales n'est acceptée que lorsqu'elle se manifeste par l'accord donné au projet du pouvoir. Comme s'il n'y avait pas contrainte lorsque le choix se limite à l'accord.

Ceci est particulièrement manifeste lorsqu'il s'agit d'assurer la réalisation des projets de ces structures parallèles. C'est ainsi que les quatre Communautés urbaines créées par la loi sont justement ces métropoles d'équilibre à partir de quoi se poursuivent les études et s'organise l'aménagement du territoire.

Ce que vous voyez, chacun d'entre vous, dans vos départements confirme bien ce que révèlent les publications faites par la DATAR à la documentation française. L'une d'entre elles en préparation à un titre qui est tout un programme : "les aires métropolitaines, éléments d'une politique à long terme". Et dans le Dictionnaire des projections 1985 et 2 000 qui vient de paraître, figure à la page 64 une carte de France découpée en 8-9 régions. 8-9 parce que la région Ouest-Sud-Ouest est considérée comme éventuellement divisible. Toutes les statistiques sont ordonnées en fonction de ce découpage, avec regroupement des régions de programme. La deuxième partie de l'ouvrage donne quelques un des schémas directeurs.

Tout se passe en vérité comme si d'une part les collectivités locales classiques, communes et départements, et d'autre part les régions de programme avec leurs CODER, mises aussi malgré leur peu de pouvoir devant le fait accompli des projets OREAM, n'étaient les uns et les autres que paravents. Tout se passe comme si un découpage de la France se réalisait de façon autoritaire, en constituant des bases réelles, métropoles, des aires métropolitaines, liens économiques puissants partant d'elle, pour de futures régions d'ores et déjà décidées.

Sur les finalités qui inspirent cette action continue, cohérente, M. Pompidou a donné plusieurs indications, dans son discours du 30 octobre 1970. Il a commencé par évoquer l'idée, à partir des métropoles d'équilibre, d'un quadrillage qui donnera à toutes nos régions leurs pleines chances d'épanouissement, en allant même jusqu'à souligner la nécessité de villes moyennes destinées à établir elles aussi un équilibre à l'intérieur de la région.

Ces critères sont ceux d'un aménagement du territoire destiné à maintenir un peuplement dans toutes nos provinces, pour assurer leur plein développement économique, en conservant à chacune ses perspectives d'adaptation au monde industriel, en multipliant les régions industrielles. Tout cela caractérise un aménagement du territoire conçu avec l'objectif d'un développement économique de toutes les régions.

Mais les références faites à la société industrielle et technique, à l'échelle européenne que doit avoir tout ensemble géographique, le "nous devons développer avec hardiesse et acharnement notre puissance économique, c'est-à-dire en premier lieu notre capacité industrielle", sont autant de notions qui paraissent relever d'une tout autre finalité, et qui partent toutes du postulat qu'il faut, face à l'Allemagne, donner plus de poids à notre économie, la faire

Fondation Jean Jaurès

accéder au niveau de la société dite industrielle. Cela m'a conduit à pousser la capacité industrielle. Ce schéma m'a conduit à pousser la capacité industrielle des régions les mieux situées, à court et à moyen terme, pour la concurrence dans le cadre européen. Bien évidemment, cela conduit à négliger de larges espaces du territoire national, ce qui est inconciliable avec la finalité du développement économique régional.

Il semble qu'il y ait une troisième finalité qui soit en germe dans le discours de M. Pompidou. Il parle en effet de la nature, de lutte contre les pollutions, de l'inconvénient qui résulte sur le plan social et moral du caractère inhumain des agglomérations demeurées. Le Président de la République a encore parlé du bouleversement des conditions de vie des hommes, d'une politique résolue de l'environnement. Vous savez qu'il a créé un ministre de l'environnement. Tout cela serait caractéristique d'une troisième finalité qui serait l'aménagement. Tout cela serait caractéristique d'une troisième finalité qui serait l'aménagement d'un cadre de vie.

Rien dans les propos du 30 octobre 1970 n'exclut ou ne privilégie l'une de ces trois finalités qui sont pourtant de nature différente, et qui représentent chacune une politique bien différente, et qui représentent chacune une politique requérant la mobilisation de tous les moyens du pays. Mieux encore, M. Pompidou affirme avoir une vision économique mais il traite du devenir de cet aménagement du territoire en termes institutionnels.

N'est-il pas évident, alors, que la majorité n'a pas su se déterminer elle-même devant les difficultés que présente le problème de la régionalisation ? Si un nombre précis de régions n'est pas proposé, si la région est invoquée comme un maître-mot, c'est que la majorité, les propos de son chef soulignent, n'a pas eu la force de choisir entre des finalités qui la tiraillent. Elle aboutit à l'équivoque dans les rapports de nos provinces avec le cadre européen. Elle est déphasée d'avec la réalité t la volonté profonde des français.

Comment une démarche aussi hésitante et incohérente ne ferait-elle pas courir tous les risques ? Quoi d'étonnant quand on est proclamé, même s'il est équivoque, le principe de métropole équilibrant Paris, donc rivales de la capitale, quoi d'étonnant si dans certaines de ces futures métropoles se trouve revendiqué un pouvoir régional, quoi d'étonnant si certaines provinces frontalières tournent de plus en plus fréquemment les yeux vers des provinces étrangères mais limitrophes ? En vérité, c'est cette hésitation, c'est cette incohérence de la majorité, qui est les causes des menaces pesant sur l'unité nationale.

Pour le moment, malgré la violence des anathèmes dans la polémique sur le pouvoir régional et ses conséquences sur l'unité nationale, ces menaces restent du domaine de la polémique et de la prévision, sinon de l'hypothèse.

Mais il est deux domaines où la réalité a été transformée au détriment du peuple français.

Le premier de ces domaines, c'est l'aggravation considérable des disparités entre les diverses parties de notre espace national. Où sont les chances d'épanouissement, pour reprendre la formule de M. Pompidou, de la Bretagne ? Elle est tellement exaspérée de sa mise à l'écart des plans de développement

qu'elle en arrive à penser régionalisation en termes de fédéralisme, et que pour faire taire ces velléités, le pouvoir est conduit à lui consentir des implantations industrielles qui sont autant d'entorses à sa politique industrielle.
Où sont les chances d'épanouissement du Sud-ouest, du Limousin, de tous ces espaces que parsèment de loin en loin les métropoles d'équilibre et les aires métropolitaines ?
Aux départements protestataires, on parle délai. C'est dans 30 ans que lamanne les atteindra, leur dit-on. Mais qui ne voit que dans trente ans, à l'évidence, beaucoup de campagnes retourneront à la friche souhaitée par le rapport Vedel, que bien des villes se seront étiolées, que l'assoupissement des bourgs sera devenu l'état de mort, que les maisons tomberont en ruines ? Qui ne voit que ces vastes espaces seront livrés à la chasse et aux résidences secondaires, pour le plus grand privilège d'un petit nombre ?
Qui ne voit que se trouvera généralisé ce que souligne à juste raison la première notion déposée pour ce Conseil national, la mainmise sur les cités par des entreprises privées que leur puissance relative par rapport aux collectivités locales, même régionales, dotera d'un véritable pouvoir régional ?
La population des zones agonisantes constituera pour ces entreprises une main d'œuvre idéale. Sommes-nous si sûrs qu'alors les solidarités régionales, plus fortes en ce moment, il est vrai, que les solidarités professionnelles, seront suffisantes pour que la lutte des classes soit plus efficace ?
D'ores et déjà, cela est évident, la politique dite de développement ponctuel qui est pratiquée par le pouvoir depuis 12 ans a aggravé la situation des plus défavorisés. Il n'est que de voir les différences de revenus entre départements pour que l'évidence soit éclatante.
Un second domaine est encore plus préoccupant, c'est celui de la démocratie. Qu'il s'agisse de district, qu'il s'agisse de communautés urbaines, le bilan, sur ce plan, est négatif. Malgré l'intérêt reconnu de voir transférer aux collectivités locales de tous niveaux leurs charges d'équipement, avec les pouvoirs et les moyens leur permettant d'y faire face, malgré la volonté proclamée qu'il en sera ainsi, nous assistons à un étouffement progressif de la démocratie locale. Il est vraiment trop facile d'en accuser l'anachronisme de ces collectivités.
Sans vouloir défendre le nombre des communes, et les différences de leur développement, il faut bien, non seulement rappeler le poids des tutelles et juridiques et techniques, mais encore constater que le pouvoir s'est ingénié depuis 1958 à laisser les collectivités locales dans la gêne des multiples circuits de décision. Il pouvait agir autrement, malgré les méfaits de la centralisation, puisqu'il a pu créer à son usage des organismes simplificateurs. Les regroupements de crédits, avec transfert à seul ordonnateur de dépenses, qui permettent l'exécution rapide des projets mis au point par les OREAM, seraient tout aussi utiles, sinon davantage, aux collectivités locales. Pourquoi les en priver, et leur présenter ensuite des bribes de projets, avec mise en condition préalable par la Commission de coordination ?
L'inquiétude grandit lorsqu'il s'agit de collectivités nouvelles. Elle s'est exprimée dans la campagne du référendum du 27 avril 1969, à propos de la

composition et des pouvoirs Conseil régional. Comment urbaines et des dispositions de la loi du 31 décembre 1966 faisant de leur Conseil un organisme "groupien" ?
Que l'on ne dise pas que ces métropoles d'équilibre, ses communautés urbaines, ses aires métropolitaines, sont en devenir, que leurs contours doivent être tout d'abord dessinés. Notre histoire a connu ce genre de situation lorsqu'aux 12ème et 13ème siècles, les villes sont nées d'un mouvement étranger au monde féodal, à son genre de vie, à son économie traditionnelle. C'est à cette époque de mutation, précisément, que sont nées les libertés locales. C'est sur la base de chartes de communes que se sont édifiées politiquement les villes. Pourquoi en serait-il autrement au 20ème siècle ? Quelles dimensions opposerait-on comme obstacle, quand c'est en s'appuyant sur les moyens audiovisuels que la 5ème République a prétendu atteindre à la démocratie directe sur l'ensemble du territoire national ?
Pour conclure, je ne formulerai pas de propositions. Mais je poserai, compte tenu de l'analyse à laquelle je me suis livré, ce que je crois être les termes véritables du débat qui va s'ouvrir. Je ne ferai qu'évoquer les différents prolongements politiques que peuvent comporter les termes de ce débat, un débat dont le sujet est la régionalisation.
Poser ces termes, c'est se demander d'abord de quelle régionalisation on parle.
Est-ce celle qui pourrait dans notre programme plan d'action, c'est-à-dire celle qu'un gouvernement Socialiste s'engagerait à appliquer, ou celle que l'action de la majorité actuelle fait naître, et que M. Pompidou, qui en a revendiqué la complète paternité, action des OREAM comprise, annonce pour après les élections municipales ?
Ce sont deux débats bien différents, de contenu, de portée et d'actualité.
Le premier de ces débats, le débat sur la régionalisation telle que peut la concevoir notre Parti, comporte des prises de position théoriques.
Première prise de position théorique, c'est la définition des raisons qui, pour nous, justifieraient la création d'une collectivité territoriale nouvelle. La veut-on pour décentraliser, pour mieux aménager le territoire national, pour faire revivre la démocratie dans un cadre élargi, ou pour faire renaître des cultures et des modes de vie ? De tels buts ne peuvent-ils être atteints avec les collectivités déjà existantes ? Quelle que soit la raison retenue, elle ne sera clairement exprimée pour l'opinion que si elle apparaît comme impérieuse, comme désirée – et par là, vous n'entendez pas seulement la traduction que l'on donne à certains sondages qui, en réalité, se prononcent pour la démocratie à tous les échelons – comme concernant suffisamment de domaines, même si le domaine économique est, en soi, un domaine particulièrement important.
Il ne doit pas échapper en effet que toute création d'une collectivité territoriale nouvelle amènera le trouble qu'amène tout changement important. Elle peut être ressentie comme une insécurité par de nombreux travailleurs, si sa nécessité n'est pas nettement démontrée.
Deuxième prise de position théorique, c'est la détermination des finalités qui doivent être les guides d'une régionalisation. Cette détermination fait encore

appel aux notions de décentralisation, d'aménagement du territoire, de démocratie et de culture.
Mais il s'agit cette fois de les confronter aux principes qui sont les nôtres. Il faudra voir en quoi ils peuvent mener à une société dégagée de l'emprise du capital. Il faudra voir en quoi ils peuvent aider à égaliser la situation des français selon leur place dans la société, la nature de leur activité, ou tout simplement leur situation géographique. Il faudra voir en quoi ils peuvent rendre plus humain le cadre de notre vie quotidienne.
Ces prises de position théoriques, pour que le découpage en régions soit une œuvre de chair et non de pure imagination, devront enfin tenir compte non seulement du cadre économique à la dimension moderne, ainsi que des besoins de la planification, mais encore, et peut-être surtout, des données territoriales que dégage la réalité historique et géographique.
Il semble, quant à ce premier débat, que la contribution de notre Conseil national rejoindrait des préoccupations déjà exprimées. Mais ces dernières sont déjà diverses entre elles, et ne coïncident pas forcément avec ce que nous pourrons dégager. Un accord d'ensemble pour une action commune exige des efforts et du temps.
Le débat sur la régionalisation, le second, qui va résulter de ce que révèlent les déclarations d'intention du Chef de l'Etat après douze années de gestion gaulliste, n'a pas l'ampleur théorique du précédent. Mais il a pour lui son urgence, et la violence des attentats qu'il commet contre les principes les plus évidents de nos institutions, et contre les intérêts les plus notoires des travailleurs.
Les déclarations faites par M. Pompidou le 21 janvier 1971, en montrant l'urgence ? Les projets se préparent. Leur élaboration est assez avancée pour que leur existence nous soit amenée : qu'ils sortent, malgré le trouble qu'ils sèment dans la majorité, n'est pas pour rassurer.
Quant à ce qu'ils seront, nous pouvons le comprendre, malgré le mystère fait sur leur contenu. M. Pompidou les a en effet reliés à son œuvre de Premier Ministre. En prenant la responsabilité personnelle de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'aménagement régional, des missions régionales dont nous connaissons les publications à l'action autoritaire, le Président de la République a clairement indiqué les dangers auxquels nous allons avoir bientôt à faire face dans le domaine de la régionalisation et des libertés locales.
Les problèmes concrets que soulève ce second débat, ou plutôt finalement la face vraie et menaçante de la régionalisation qu'on nous prépare, ces problèmes concrets sont essentiellement de trois ordres :
-Les conditions de vie des travailleurs ;
-L'aggravation des différences entre les régions, donc entre les français ;
-les atteintes graves aux libertés locales et à la démocratie.
Sur ces trois aspects de la politique réactionnaire du pouvoir, la contribution du Conseil national peut être mobilisatrice d'une section d'envergure de l'ensemble de la gauche, dont les positions, au-delà des différences de vocabulaire, convergent de façon évidente.

Fondation Jean Jaurès

(Applaudissements)
(Eledjam remplace Duffault à la présidence)

Le président - Je crois qu'il faut remercier le camarade pour le travail accompli. La Commission des débats va maintenant se réunir pour mettre sur pied l'organisation du débat qui va s'ouvrir à la suite de ce rapport.

Ernest Cazelles - Camarades, je vous demande de suspendre les débats pendant cinq minutes, et j'invite les orateurs qui se sont fait inscrire à rejoindre la tribune pour organiser le débat.
(La séance, suspendue à 17h55, est reprise à 18h15)

Le président - La parole est Jean-Pierre Cot, pour 10 minutes ; Pinan du Doubs se prépare.

Jean-Pierre Cot

Mes chers camarades, André Celard nous a invités à examiner le problème de la région avec précision et avec rigueur, afin de donner à cette notion de région un contenu socialiste qui soit autre que celui des projets de région qu'on propose.
C'est l'objet, ou du moins cela a été le désir de la motion n°1, de la première motion que nous avons préparée, et je dois dire qu'aujourd'hui je trouve cette motion insuffisante, pour des raisons que je vous indiquerai tout à l'heure.
Mais auparavant je voudrais vous raconter une histoire, plus précisément un conte, c'est celui du vaillant combat des jacobins et des girondins.
A ma droite, dirai-je, le jacobin, Georges Pompidou, qui s'est prononcé comme tel dans sa conférence de presse du 21 janvier, puisqu'il a été jusqu'à citer les grands ancêtres jacobins, et le nom de Saint-Just, Georges Pompidou qui se présente ainsi comme défenseur de l'unité de la République, Georges Pompidou qui a retrouvé les accents de 93 pour défendre son discours de Lyon !
Je dois dire que j'ai beau faire, j'ai du mal à reconnaître Saint-Just en Pompidou, j'ai beau faire, j'ai du mal à reconnaître cette République de 1793, qui était altière, et qui avait une certaine tenue, dans cet état moderne qui est flasque et tentaculaire, qui pénètre partout, sans avoir aucune vigueur, et je dois dire que cet état correspond assez peu à cette notion jacobine de la République, cet état qui est incapable d'éviter le démantèlement de nos services publics, que nous voyons depuis une dizaine d'années, cet état qui est incapable de soustraire à l'appropriation capitaliste nos richesses nationales, cet état dont la seule force semble être de pouvoir museler nos pauvres collectivités locales, qui déjà, au départ, sont des victimes trop fragiles et des proies trop faciles pour cet état républicain.
D'ailleurs, parlons net. Les jacobins n'ont jamais, que je sache, eu peur du suffrage universel, et il ne me semble pas que c'était un des points du programme de Saint-Just que d'écarter le suffrage universel. Ajoutons que le préfet, sur lequel Pompidou fait reposer sa région, n'est pas une invention des jacobins, mais une invention de Napoléon, et il serait bon de s'en souvenir.

Fondation Jean-Jaurès

Ajoutons enfin que nos soi-disant jacobins sont ceux-là mêmes qui ont réduit les pouvoirs de l'Assemblée nationale, qui l'ont transformée en Parlement "groupion", et qui ont ainsi fait fi de la notion même de représentation nationale.
A la réflexion, je comprends qu'on ne veuille pas du suffrage universel au niveau régional. En effet, au niveau régional vont se prendre, dans les dix années qui viennent, un certain nombre d'options fondamentales, options dans le domaine économique, options dans le domaine social, optons dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, et il n'est pas souhaitable que le suffrage universel vienne bouleverser ses options. Ce suffrage universel, qu'on le cantonne là où il n'est pas gênant, qu'on le cantonne dans la commune, qui n'a plus grand pouvoir, qu'on le cantonne dans l'Assemblée nationale et dans le sénat, qui, sauf le respect que je dois à mes représentant, ont été bien rognés dans leurs pouvoirs, qu'on laisse ainsi le suffrage universel aux deux extrêmes, et la liberté dans le centre !
La manœuvre, en fin de compte, chers camarades, me semble claire. En dépouillant la région de son fondement qui est le suffrage universel, on essaye ainsi de son fondement qui est le suffrage universel, on essaye ainsi de créer un nouveau champ de compétences qui serait assez libre pour un certain nombre d'organes, dont nous aurons l'occasion de parler, et dont André Celard nous a déjà parlé. Cette manœuvre, permettez-moi de vous le dire, laisse transparaître, derrière le jacobin, le jésuite !
Face au jacobin, nous avons notre vaillant girondin, l'autre (?), point n'est besoin de le nommer, le tenant du combat régional. Eh bien, notre girondin, son premier souci est d'écarter l'état, afin que la région puisse faire ses affaires en toute prospérité, afin que la région se retrouve en tête-à-tête avec les investisseurs nationaux, ou de préférence étrangers, pour régler les affaires de la région.
Seulement, rendons-nous bien compte que priver la région de tout support de l'état, interdire à l'état des moyens d'action sur ce plan, c'est livrer nos régions en pâture à un certain nombre d'intérêts.
Si bien que je vous dis, moi, que ce grand débat entre jacobins et girondins est une farce. Je vous dis que jacobins et girondins de cette espèce s'entendent comme larrons en foire pour régler l'affaire pour le mieux d'un certain nombre d'intérêts, et que cette opposition fondamentale pour nous, ou du moins nous n'avons pas à prendre parti entre ce type de jacobins et ce type de girondins.
Ce que nous avons à faire, camarades, c'est d'abord dénoncer cette fausse querelle qui masque les vrais problèmes, et c'est ensuite développer une conception socialiste de la région, conception que nos débats doivent avoir pour objet de dégager, et sur ce point j'en viens à la motion n°1.
J'avoue que nous l'avions rédigée, à l'origine, dans ce dessein, et que nous sommes quand même un peu tombés dans le piège. Nous sommes tombés dans ce piège du grand débat qui agite la presse, nous sommes tombés dans le piège de cette opposition ancienne qui continue à nous hanter, car nous avons été formés ainsi. La motion n°1 est une motion qui est insuffisante, à mon goût, et j'espère que le Congrès la rectifiera sur ce point, s'il la prend comme base,

insuffisante en ce qu'elle n'est pas assez vigoureuse dans son accusation d'un certain type de centralisation ou de régionalisation, insuffisante aussi en ce qu'elle n'est pas assez précise quant aux moyens socialistes de la région.
Sur ce point, je souhaiterais que nous prenions davantage exemple sur d'autres motions qui nous ont indiqué plus précisément quel pouvait être le contenu socialiste de la région ; je pense aux propositions de nos camarades de la fédération du Vaucluse, qui ont fait un travail important sur ce plan, je pense aussi à la contribution du Groupe aménagement du territoire et régionalisation, qui a eu le mérite de se dégager de cette vieille querelle pour poser le problème dans une perspective qui peut être plus juste. Je souhaite que le Congrès suive ces pas et essaye de dégager une conception véritablement socialiste, et pas simplement démocratique, de la région.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Pinan, du Doubs, Philipponot se prépare.

Pinan (Doubs)

Mes chers camarades, intervenant pour la première fois dans les instances du Parti, après dix ans du syndicalisme, je vous prie de m'excuser si le style de mon intervention n'est pas celui que vous avez l'habitude d'entendre.
Je crois qu'il existe déjà, qu'on le veuille ou non, un certain nombre de pouvoirs régionaux, et que l'analyse de ces pouvoirs régionaux n'a pas été faite.
Il y a d'abord le pouvoir du préfet de la région, avec son brain-trust, et dans sa région, qui est la plus petite, en Franche-Comté, ces gens-là ont le quasi-monopole de l'information économique, par le biais d'une revue qui est imprimée à l'Hôtel de la préfecture. Cela m'inquiète, parce que cela me rappelle le temps ou l'intendant a lancé, à la fin de l'ancien régime, le premier journal qui ait été édité chez moi !
A côté de cela, il y a le pouvoir patronal, représenté notamment par les chambres de commerce et de l'industrie. Chez moi, cela représente, pour 12 500 affiliés, un budget de 300 millions d'anciens francs, cela représente une centaine d'employés, cela représente un attaché de presse, et cela représente la deuxième revue - il n'y en a plus après ! - qui s'intéresse aux problèmes régionaux.
Et M. Bailly, secrétaire déclarait devant la chambre de commerce récemment : seules vos Assemblées peuvent constituer l'interlocuteur privilégié de l'état et des collectivités locales pour examiner les problèmes de développement industriel et commercial. Et notre préfet de région de renchérir, je la cite : la chambre de commerce doit être l'atelier de pensée de la CODER ou encore sa mission régionale. La CODER qui est une Assemblée - je cite toujours - sans moyens financiers et sans organes permanente, ne peut prendre industriel, de conversions, de propagande à la décentralisation. Elle a donc besoin - je souligne le terme - de la chambre régionale.
Par rapport à ces deux pouvoirs qui existent et sans structurées, il y a un embryon de pouvoir, le pouvoir syndical qui, par rapport à la chambre de commerce, représente chez moi une dizaine de personne à temps complet et

15millions d'anciens francs de subvention. Vous voyez l'énorme disproportion qu'il y a, et il n'y a pas de pouvoir politique, au sens socialiste du terme.
Face aux différents pouvoirs qui existent donc déjà au niveau de la région, les Socialistes doivent lutter pour affirmer un pouvoir syndical qui soit moins embryonnaire et pour créer un pouvoir politique : je ne vois qu'une Assemblée élue démocratiquement, avec des représentants ayant du temps et des moyens pour éviter que la région ne soit ce que veut mon préfet, la haute administration se concernant avec son laboratoire, la chambre de commerce !
Je dois dire que je suis assez inquiet du divorce qui existe entre syndicalistes et politiques, car si les syndicalistes ont des pouvoirs insuffisants par rapport à la chambre de commerce, alors, au niveau politique, ce dont nous disposons est plus que faible.
J'aimerais donc que le Parti se penche sur le fait qu'il existe des chambres de commerce et d'industrie, des chambres d'agriculture, avec un financement parapublic et que dans les autres domaines, tout aussi intéressants, il n'y a pas de moyens, si ce n'est la cotisation volontaire ou la subvention au sujet d'un chantage, convient de le prouver l'affaire des jeunes agriculteurs des Vosges.
Et puis, il y a un autre pouvoir, celui de la presse, celui de l'information. Edgar Faure, dans les nombreux ouvrages qu'il a publié et dans les interviews dont il assaisonne ma région, a préconisé qu'on fasse au niveau de la région, par le biais de la télévision régionale l'équivalent de l'émission "A armes égales" ; je crois qu'effectivement, la télévision pourrait jouer un rôle important… Mais qu'est-ce que le pouvoir absolu de Louis XIV sans le téléphone et la télévision ? Or, la télévision est quelque chose d'ultra-centralisé, le débat sur l'éducation nationale n'a rien donné, parce qu'on aurait voulu voir traités des problèmes locaux. Ce n'est pas par un débat comme celui que nous avons eu qu'on peut apprendre qu'il y a huit fois plus d'agrégés au Lycée Janson de Sailly que dans tout le département de la Haute-Saône !
Un pouvoir régional ne peut pas être l'émanation des Conseils généraux, non seulement à cause du découpage - pensez que, dans mon département, sur 29 Conseillers généraux 3 représentent à eux seuls, plus de la majorité de la population du département - mais aussi parce que le scrutin uninominal désigne des notables ; il y a la moitié des élus qui sont des membres de professions libérales ou des industriels.
Mais, s'il faut établir un pouvoir régional politique, parce qu'il existe déjà d'autres pouvoirs, il ne faut pas oublier que les centres de décision échappent de plus en plus à la région ; je trouve qu'il manque une analyse sur ce que nous voyons... quand nous voyons Nestlé concentrer ce qu'il a à Pontarlier, Lons-le-Saunier, Gap, Isigny, Bar-le-Duc, où sera l'interlocuteur régional ? Où sera le pouvoir qui sera capable de répondre à cela et le problème est un problème national, là ; moi, j'aimerais discuter avec mes camarades de Gap, parce que, chez moi, Nestlé ferme en même temps qu'il ferme à Gap, et cela échappe au pouvoir national.
Pour sortir de l'anarchie dans laquelle nous nous trouvons au plan économique, l'INSEE nous fournit des quantités de choses, on nous indique, mois par mois,

combien il meurt de personnes, département par département, et les 16 causes de mortalité, mais nous n'avons pas d'analyse pour savoir où se situe le pouvoir économique, que ce soit pour Nestlé, que ce soit pour Peugeot, que ce soit pour Rodicosta et bien d'autres.
Donc, à quoi bon prévoir logements, écoles, équipements sociaux, équipements culturels si les firmes de type transnational ou multinational comme vous voudrez ou international, déménagent le territoire.
Il faut un pouvoir sur les firmes et après, mais après seulement, on pourra parler d'un vrai pouvoir régional.
Le débat sur la taille des régions, le débat sur la forme de leurs institutions, les modalités de leur financement ne doivent pas faire perdre de vue l'aspect essentiel : il n'y aura pas de régionalisation tant qu'il y aura abandon à des puissances privées, politiquement irresponsable, des décisions majeures d'investissement, motrices de l'économie, décisive pour l'avenir national et régional.
Tant que la fonction d'investissement ne sera pas devenue une responsabilité publique, tant que les initiatives ne seront pas soumises au respect des options d'un plan démocratiquement élaboré, la régionalisation sera surtout de la mise en scène et de la paperasserie.
A nous de démontrer qu'une véritable régionalisation implique une politique socialiste.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Philipponot, pour 15 minutes.

Michel Philipponot

J'i la particularité d'avoir été régionaliste avant d'être Socialiste, et si je suis devenu socialiste, c'est parce qu'un jour j'ai rencontré Gaston Defferre qui préparait sa première campagne présidentielle, et qui, en Bretagne, s'est entretenu avec moi d'un certain nombre de questions sur l'avenir de cette région.
Je me suis rendu compte à ce moment-là que l'avenir de la Bretagne dépendait en fait d'un modèle de développement de caractère socialiste et c'est ainsi qu'après avoir été, en quelque sorte, en tant que géographe, un technocrate de la région, je me suis intéressé à la vie politique.
Je rappellerai simplement aujourd'hui que Gaston Defferre, dans u petit livre qu'il a fait publier en 1965, a sans doute été le premier socialiste à mettre l'accent sur l'importance que devait prendre le problème régional. D'abord, parce que la démocratie, cela se bâtît à tous les niveaux, au niveau de la commune, au niveau du département, mais aussi à ce niveau moderne que constitue la région, et aussi parce que si nous voulons procéder véritablement à un aménagement du territoire, et bien seules des solutions économiques de caractère socialiste peuvent permettre de le réaliser effectivement.
Il y a là une avance dont, au fond, les Socialistes peuvent être fiers, car cette prise de position est antérieure au colloque de Grenoble et aux prises de position

Contribution Jean-Jaurès

de Michel Rocard et du PSU à l'égard de la régionalisation et antérieure également à la prise de position de la Convention des institutions républicaines, et je me souviens encore, au soin de cette organisation où je représentais un Club breton, le Club Bretagne et "Démocratie", avoir, à Toulouse, étudié un schéma d'institutions régionales qui, est au fond, tout à fait conforme à celui que propose aujourd'hui le Parti Socialiste et, je dirai, la plupart des formations de Gauche, le jour même où, à Lyon, le général de Gaulle prenait position en faveur de la régionalisation.

Et puis, cette position est antérieure, bien sûr, à celle officielle du général de Gaulle, au référendum et plus récemment à la prise de position de Jean-Jacques Servan-Schreiber.

Le résultat, c'est que je crois qu'au fond maintenant, cette idée d'une régionalisation est acquise, bien qu'il y ait eu une position contraire, et cela me paraît fort important, au Président de la République dans le deuxième discours de Lyon, fort différent du discours du général de Gaulle.

Pourquoi ? Eh bien, parce que Pompidou s'est rendu compte probablement de l'impact politique que présentaient, précisément, ces questions de régionalisation, il a été, en quelque sorte, effrayé par le résultat de l'élection de Nancy. Mais je crois qu'il y a aussi une autre raison qui explique cette position, c'est que M. Pompidou n'a pas oublié certainement ses origines professionnelles et il est bien évident que les grandes puissances financières n'ont aucun intérêt à voir s'établir un pouvoir régional. Elles interviennent directement au niveau de l'état et elles se trouveraient certainement parfois dans une position beaucoup plus difficile s'il y avait en face d'elles pour régler des problèmes économiques et pour régler des problèmes sociaux, un pouvoir efficace.

Par conséquent, Pompidou a pris position contre une véritable réforme régionale démocratique. Mais je crois qu'il a commis là une erreur politique fondamentale et il nous appartient, avec d'autres formations politiques, d'exploiter cette erreur.

Je pense que si toutes les formations politiques qui sont acquises, en fait, à une réforme démocratique de la région, à des institutions régionales démocratiques s'entendaient, si elles faisaient d ce problème un des grands thèmes des futures consultations électorales, et notamment des élections législatives de 1973, à moins qu'elles n'aient lieu avant, s'il y avait l'union de toutes les formations politiques s'entendent sur ce problème régional, je crois que la majorité perdrait la bataille.

Mais je pense aussi que cela peut se faire plus tôt et à l'occasion précisément des prochaines municipales, si l'on pose la question aux formations : êtes-vous pour, êtes-vous contre la régionalisation ? Je crois qu'il y a là un espoir supplémentaire pour les formations de gauche de remporter la bataille.

Seulement pour cela, ce qu'il faut, c'est fournir au pays des idées précises, des idées claires sur ce que nous voulons faire pour la régionalisation.

Nous avons dans notre département, en Ille-et-Vilaine, mais aussi dans l'ensemble de la Bretagne, étudié ces question et je dirai depuis longtemps, puisque, en fait, ce sont les éléments qui ont été discutés, par exemple, par le

Fondation Jean-Jaurès

"Club Bretagne" et "Démocratie" qui se reflètent, à l'heure actuelle, dans un certain nombre de notions.
Pour reprendre les motions qui ont été déposées, nous dirons que nous sommes d'accord, en gros, avec la motion des Bouches-du-Rhône, nous indiquons simplement qu'il faudrait un certain nombre de précisions concernant l'élection de l'Assemblée régionale, notamment ; ce qui, en Bretagne, nous paraît absolument essentiel, c'est que cette Assemblée régionale soit élue au suffrage universel, bien sûr, mais au suffrage universel avec une précision qui nous paraît fondamentale, avec une représentation proportionnelle, car dans vos régions, dans le Midi, bien sûr, vous êtes sûrs d'avoir, avec un scrutin majoritaire, la majorité, et très largement, mais il est bien évident que dans les régions de l'Ouest, avec un scrutin majoritaire, nous n'aurions aucun représentant à l'Assemblée régionale.
Or, il nous paraît essentiel de pouvoir au moins nous exprimer, car c'est à partir du moment où, dans cette Assemblée régional, il y aura des forces de Gauche, que l'on pourra montrer la responsabilité du système économique libéral dans la dégradation de la situation économique libéral dans la dégradation de la situation économique, et c'est cette opposition de Gauche qui, peu à peu, permettra aux électeurs de prendre conscience de la nécessité d'une réforme politique fondamentale et d'options de caractère socialiste.
C'est pourquoi il nous paraît indispensable, que cette représentation proportionnelle soit instituée, car sans cela on risquerait d'avoir des choses absurdes, on aurait dans une partie de la France des Conseils régionaux qui seraient des Conseils régionaux de Gauche et dans d'autres parties des Conseils régionaux de Droite. Bien sûr, il y aura probablement toujours l'origine une majorité, mais s'il n'y avait pas moyen de faire entendre l'une ou l'autre position, je crois qu'il y aurait là quelque chose de dommageable.
Ce qui nous paraît essentiel aussi, c'est que dans ce programme régional, o introduise, comme l'a dit d'ailleurs le premier orateur, des idées qui soient typiquement socialistes. Il faut nous différencier, en quelque sorte, du schéma institutionnel que d'autres ont proposé.
Ce matin, en prenant le train à Paris, j'ai trouvé dans un kiosque le nouveau livre de Jean-Jacques Servan-Schreiber, "Le pouvoir régional", et je dois dire que sur le plan institutionnel, il n'y a aucune opposition entre ce que nous pouvons adopter et ce que Jean-Jacques Servan-Schreiber propose. Il faut donc différencier cela, je l'ai montré dans un livre récent consacré à la Bretagne, en disant : on peut réaliser des institutions régionales démocratiques, mais est-ce que cela sera suffisant ? Est-ce que c'est avec ces institutions régionales, fonctionnant dans une France et surtout dans une Europe libérale, dans une Europe des affaires, que nous pourrons réaliser un véritable équilibre régional, que nous pourrons mettre en valeur des régions sous développées ?
Il est évident que nous devons montrer qu'il n'y a d'autres possibilités précisément avec un système de caractère socialiste et je pense qu'il conviendrait d'insister sur des notions qui sont déjà esquissées dans un certain nombre de motions, en particulier la notion de propriété régionale, cette

propriété régionale peuvent s'appliquer à beaucoup de choses dans le domaine des transports, dans le domaine du tourisme, dans le domaine de l'agriculture, avec des SAFER qui deviendraient des propriétaires des terres et les donneraient par des baux à très long terme, et également dans le domaine industriel.
Je ne vois pas la possibilité pour des régions sous développée de développer effectivement leur industrie s'il n'y a pas la possibilité pour elles de créer ou de reprendre un certain nombre d'activités industrielles.
Je crois qu'il y a cette notion de propriété régionale qu'il faudrait développer.
A l'heure actuelle, par exemple, il y a un phénomène absurde qui consiste pour l'Etat à donner des primes d'équipement fort importantes parfois à des entreprises absolument à fonds perdus.
Eh bien, pourquoi est-ce que ces primes d'équipement ne seraient pas, en quelque sorte, distribuées, si vous voulez, par le pouvoir régional, et celui-ci deviendrait, en quelque sorte, copropriétaire de l'entreprise pour la partie qui serait financée sur fonds publics, qui serait financée par l'état ou qui serait financée par la région.
Je crois qu'il y a là quelque chose de très important et qui nous permettrait justement de différencier notre schéma qui, encore une fois, sur le plan institutionnel, peut tout à fait se rapprocher d'autres schémas, mais qui doit s'en dégager en quelque sorte des options de caractère économique.
D'autre part, je crois qu'il nous appartiendrait à chacun, dans chaque région, non seulement de montrer que le Parti, dans son ensemble, est favorable à cette régionalisation, mais de commencer à travailler cela d'une façon effective en montrant aux populations qu'il est possible de modifier l'évolution économique et l'évolution démographique régionale si on a, d'une part, un pouvoir régional à caractère socialiste.
Par conséquent nous devrions tâcher de faire dans chaque région ce que j'ai essayé de faire pour la Bretagne en publiant un gros volume qui s'appelle "Debout Bretagne", et qui est un appel aux bretons pour qu'ils étudient eux-mêmes ce qu'il est possible de faire pour redresser cette Bretagne qui est à l'heure actuelle soumise en fait aux décisions du pouvoir central et réduite à quémander des subventions. Je crois qu'ils peuvent essayer de redresser cette région.
Mais si nous voulons faire cela, il faut que nous, en Congrès, nous donnions l'exemple. Car que voyons-nous aujourd'hui ? J'ai beaucoup de sympathie pour mes collègues de l'Hérault et de l'Indre, mais je préférerais en tant que représentant de l'Ille-et-Vilaine être regroupé avec les camarades du Finistère, des Côtes du Nord, du Morbihan et de la Loire-Atlantique.
Je crois que c'est quelque chose d'important. Il faut que nous donnions à notre Parti une structure régionale.
Le département d'Ille-et-Vilaine a, avec l'accord des autres départements bretons, déposé à cet égard une motion qui pourra être étudiée par le prochain Congrès, demandant une réforme des statuts, et demandant une organisation régionale, tout en conservant l'organisation départementale classique pour les affaires qui sont purement politiques. Mais cette organisation régionale est

Fondation Jean Jaurès

indispensable pour étudier tous les problèmes économiques, et pour étudier tous les problèmes concernant l'avenir de la région.
Et je pense aussi qu'il faudrait, sur le plan des structures des organes directeurs du Parti représentant pour chaque région en attendant qu'il n'y ait une réforme peut-être du nombre des régions, c'est une autre question que je n'ai pas le temps d'aborder mais, pour le moment je crois qu'il serait excellent qu'il y ait, d'une part, 22 représentants des régions, élus par les différentes fédérations départementales au sein de la région, plus bien sûr 44, si vous voulez, qui représenteraient, au fond, le poids évidemment très différent des fédérations comme celles de l'Ouest et des fédérations comme celles du midi.
Je crois que si nous n'avons pas, nous-mêmes, le courage de procéder à cette réorganisation du Parti sur le plan régional, et bien nous ne donnerions pas le bon exemple et c'est en partant de là peut-être que nous pourrions faire passer dans le public cette idée de régionalisation.
(Applaudissements)

Le président - Delmas, pour 20 minutes, que Durieux se préparer.

Lucien Delmas

Camarades, après avoir lu l'ensemble des motions qui nous sont présentées, je crois que je vais naviguer à contre-courant, et je crains de n'être pas assez bon pilote pour vous entraîner tous dans mon village.
J'ai eu néanmoins la satisfaction, à l'ouverture de ces débats, d'entendre notre ami Duffault déclarer qu'il abordait ces questions avec quelque appréhension et je crois que nous sommes nombreux quand même à les aborder avec appréhension.
En somme, le problème qui a été posé par Celard est de savoir comment nous devons faire la région, et alors je dis que le problème est mal posé ca il aurait dû comporter une question préalable : la région est-elle nécessaire ou seulement utile ? Voilà la question que, tout d'abord, nous aurions dû nous poser et à laquelle nous aurions dû répondre.
Bien sûr, il semble bien temps que nous découvrions les effets de notre régime centralisateur : les défauts qu'il comporte avec sa tutelle paralysante pour les collectivités locales, le système des subventions qui est la meilleure forme de la tutelle, puisque dans les communes, nous ne pouvons rien faire si l'Etat ne nous accorde pas la subvention indispensable, le long enchaînement des dossiers depuis la commune jusqu'au niveau des ministères pour les accords. Tout cela est vrai, bien vrai et il faut y porter remède, et on a trouvé à mon sens une formule excellente quand on a dit : il faut rapprocher le pouvoir de l'individu. Oui, le pouvoir à Paris est beaucoup trop éloigné, très certainement, de l'individu résident dans la plus petite commune du Vaucluse.
La démocratie absolue voudrait, non pas qu'on reproche le pouvoir de l'individu, mais que l'individu lui-même exerce le pouvoir. Bien entendu, la chose n'étant guère possible pour les 51 - paraît-il - millions de français, on a trouvé le système de la représentation par élus, mais il faudrait, bien sûr, que le

Fondation Jean-Jaurès

pouvoir soit exercé par les élus et ceci, d'ailleurs, devrait être sur le plan départemental ou sur le plan communal et il ne faudrait pas qu'il soit exercé par des émissaires du pouvoir exécutif nommés, par conséquent non élus, et nous devrions alors en arriver tout simplement, pour résoudre le problème de la tutelle, à demander et à obtenir la suppression pure et simple des préfets.
Rapprocher le pouvoir de l'individu, donc, mais où cela peut-il se faire mieux qu'à l'échelon de la commune ?
C'est là, c'est là que l'individu se trouve près du pouvoir détenu par ses élus communaux, avec lesquels il est en contact permanent, avec lesquels il vit et c'est là, par conséquent, dans cette presque intimité, que l'individu, le citoyen, la citoyenne peuvent participer de différentes manières à la solution des problèmes qui les concernent et qui sont d'ailleurs les problèmes les plus importants car il y a, finalement deux sortes de problèmes à résoudre essentiellement : il y a ceux qui concernent l'individu dans sa vie de tous les jours, au plan de la commune, et il y a des problèmes d'ordre plus vaste, en matière de grands équipements, et c'est bien là que vous voulez les résoudre, sur le plan régional, ces problèmes, en prétendant que vous ne pouvez pas les résoudre sur le plan communal ou départemental même, mais moi je pense que le plan régional est encore un plan bien trop petit et que ces grands problèmes d'équipement dépassent même le cadre de l'Etat, d'un Etat comme l'Etat français et qu'ils sont à l'échelle européenne et je me demande la logique qu'il peut y avoir à vouloir essayer de réduire de ramener le pouvoir de l'échelon de l'Etat à l'échelon régional, alors que la logique voudrait que, précisément, nous nous efforcions surtout de créer l'Europe. Mais qui sait, pendant que nous penserons à la région et que nous nous battrons pour elle, sans aucun doute oublierons-nous de résoudre le problème européen !
Il est apparu sans doute, puisqu'on l'a créé, qu'un échelon intermédiaire était nécessaire entre la commune et l'Etat, et j'entends bien que si le département n'existait pas aujourd'hui on lui donnerait sans aucun doute d'autres dimensions et d'autres contours que ceux qu'on lui a donnés au moment où, il a été créé. Mais, faut-il créer encore un échelon supplémentaire ? C'est cela surtout, voyez-vous que je ne crois pas.
Je suis parfaitement convaincu et très certainement je ne suis pas le seul, et j'affirme ici avoir entendu bien des défenseurs, et non des moindres, de la régionalisation, affirmer que ce qu'ils disaient publiquement était bien de la blague mais que, très certainement, et la région existe, le département disparaître, et cela c'est une évidence : le département disparaîtra parce qu'il n'aura plus sa raison d'être, ce qui sera d'ailleurs un bien car il n'y a pas lieu d'alourdir la machine à l'infini ; il faudra certainement l'un ou l'autre : la région, d'ailleurs, sera coûteuse, il faudra un petit parlement régional, avec ses installations, et il faudra aussi un exécutif, il faudra, par conséquent, créer quelque chose qui va nous coûter très certainement cher : les départements certainement coûtent beaucoup moins mais ils coûtent aussi et il n'y aura pas de raison de maintenir l'un et l'autre.
Alors, il faut faire un choix et, quant à moi, ce choix je le fais sur le

département, pour la même raison d'ailleurs que celle que je donnais à la commune, à savoir qu'au stade du département encore, le pouvoir n'est pas trop éloigné de l'individu. Il est encore assez facilement accessible, mais à l'échelon régional il le sera moins. Vous l'aurez rapproché de l'individu, mais vous ne l'aurez pas beaucoup rapproché en pratique et je pense que les maires des petites communes ne fréquenteront pas beaucoup plus les antichambres des ministricules régionaux que celles de ministres parisiens !

Voilà les principaux arguments qui ne conduisent à penser que nous discutions aujourd'hui, somme toute, d'un faux problème, qu'en tout cas nous discutons d'un problème qui a été mal posé et je crains que ce problème soit long à résoudre parce qu'il sera difficile à résoudre.

Nous allons nous battre, en France, pour savoir de quelle façon il faut faire les régions, s'il les faut grandes ou petites, encore que quand elles seront faites, d'ailleurs, elles ne conviendront pas !

J'ai assisté, il n'y a pas longtemps, à une réunion provoquée par le maire de la métropole, qui croyait devoir résoudre les problèmes routiers, insolubles dans le seul cadre de sa région et la mienne et qui, pour cela, avait invité non seulement des Conseillers généraux du Midi-Pyrénées mais encore les présidents des régions voisines du Languedoc et du Roussillon, et de l'Aquitaine, d'autre part, parce que les problèmes à résoudre ne peuvent pas tous se résoudre, en effet, dans le seul cadre de la région, et inversement d'ailleurs dans cette région de Midi-Pyrénées, par exemple, lorsqu'on parle de tourisme, on parle essentiellement d'aménagement des Pyrénées, bien sûr, et cela n'intéresse pas follement les représentants des 4 départements nord du Midi-Pyrénées, c'est-à-dire essentiellement du Tarn ou de l'Aveyron qui, eux, ne sont pas apparentés aux Pyrénées mais au Massif Central.

Or, voyez-vous, je crois qu'il y aurait mieux à faire que cela. Je pense qu'il pourrait fort bien se faire pour les départements ce que nous faisons pour les communes, c'est-à-dire la création de syndicats interdépartementaux à vocation déterminée, pour un but bien déterminé.

Et alors ceci me fait penser encore aux communes pour lesquelles nous avons bien résolu le problème de cette façon-là, mais je souhaiterais qu'on continuât à utiliser ce procédé et je crains que, là aussi, de la même façon que nous nous laissons entraîner aujourd'hui par la région, par les projets de régionalisation, je crains que nous nous laissions aussi entraîner vers les projets de suppression des communes ou de fusion des communes. Enfin, la fusion des communes, c'est la suppression bien entendu d'un certain nombre d'entre elles et, moi, je dis que les problèmes vécus peuvent se résoudre par le système éprouvé du syndicat, du syndicat intercommunal constitué spécialement pour un but défini, je pense que les communes doivent être conservées et que, justement, à cause de ce que je disais tout à l'heure, à savoir que c'est, là, dans la commune, que l'individu se trouve le plus proche du pouvoir et peut le mieux y participer, je pense que cela est vrai, d'autant plus vrai que la commune est plus petite, et c'est la raison pour laquelle nous ne devons pas en laisser supprimer, bien sûr sauf des cas exceptionnels comme celui d'une commune qui n'est plus viable parce qu'elle

n'a plus d'habitants ou pas assez, parce que, bien entendu il faut quand même un minimum de centimes additionnels pour que la commune puisse vivre.
Voilà les principales raisons, les principales réflexions, camarades, que je voulais vous exposer. Comme de la discussion n'aura lieu que demain, je vous invite à les méditer, la nuit porte conseil, j'espère qu'elle vous sera salutaire !
(Applaudissements)

Le président (Duffault) - Durieux, pour 20 minutes, dernier orateur inscrit.

Emile Durieux

Oui, je voudrais poser 3 questions :
-la régionalisation est-elle une nécessité ?
-la régionalisation est-elle d'actualité ?
La régionalisation est-elle un thème socialiste ?
En ce qui concerne le premier point, ah bien je suis très heureux de passer, enfin que le hasard me fasse passer derrière le camarade Delmas, puisque j'aurai ainsi la possibilité de lui répondre.
Il nous semble, à nous régionalistes - car j'annonce tout de suite la couleur, dans les Yvelines nous sommes régionalistes - qu'il y a deux grandes raisons pour créer ka région, contrairement à ce que pense Delmas. Bien entendu, nous ne voulons pas nier l'importance de la commune, la commune c'est la cellule de base, la commune c'est la cellule démocratique par excellence, et il y a beaucoup de décisions qui se prennent et qui doivent se prendre dans la commune. Le problème de la commune, c'est le problème de sa démocratisation, grâce à l'allègement des tutelles. Tout cela n'est pas en cause, il n'est pas question de rogner les ailes de la commune en quoi que ce soit. La région doit être créée pour 2 raisons différentes de celles pour lesquelles la commune existe.
D'abord, il y a, qu'on le veuille ou non, beaucoup de décisions qui se prennent et se prendront en tout état de cause au niveau que l'on appelle actuellement régional.
Quand vous voulez créer un grand hôpital de 2 000, de 3 000, de 5 000 lits, quand vous voulez créer une Université, quand vous voulez créer une grande entreprise, car on estime qu'il faut créer de grandes entreprises dans les régions déprimées, de manière à les remonter économiquement, et bien, quand on veut faire œuvre d'urbanisation dans les grandes villes - Celard parlait tout à l'heure des OREAM - de toute façon il y a un niveau auquel se crée cette décision et s'il n'y a pas un pouvoir démocratique à ce niveau, c'est le pouvoir central qui prend la décision.
Alors le problème ne se pose pas de dire : ou bien on fait le département, ou bien en fait la commune, le problème il est que des décisions, en fait, se prennent au niveau de la région et il faut créer à ce niveau l'institution correspondante.
C'est un problème de fait, une réalité, on n'y peut rien, qu'on le souhaite ou non.
Deuxièmement, la raison pour laquelle la régionalisation est un problème et une nécessité, et bien c'est que vous savez la France crève actuellement de la

Fondation Jean-Jaurès

centralisation sur Paris, au point de vue économique, au point de vue politique, et il y a nécessité absolue de créer un échelon plus bas auquel un certain nombre de décisions qui sont prises. Il y a donc nécessité de créer une entité locale qui puisse répondre à cela. Or, ce n'est pas le département qui peut prendre cette place et remplacer l'état, à ce point de vue-là, étant donné que le département est trop petit pour, en quelque sorte, se substituer à Paris pour les décisions qui, effectivement, ne peuvent y être prises.
Voilà donc les deux grandes raisons qui font que la création des régions est une nécessité.
Autre question : fallait-il évoquer la régionalisation maintenant, le 30 janvier 1971 ?
Et bien la première réponse que je ferai, c'est qu'en voyant l'influence dans cette salle, il semble que le Parti ait pris un grand intérêt pour ce problème régional.
Je dois avouer que les dirigeants de notre Parti, quand ils ont décidé de faire un Conseil national sur la régionalisation, étaient inquiets ; je ne crois pas trahir un secret ; ils se demandaient si cela marcherait, si les gens venaient, et s'ils étaient intéressés. Et bien quand on voit d'une part le nombre de gens qui se sont déplacés, d'autre part l'assiduité de l'assistance, on peut en tirer une réponse positive.
Pourquoi ? Parce que d'abord c'est une nécessité, comme j'ai essayé de le démontrer tout à l'heure. Et puis parce que beaucoup de gens ont parlé de la régionalisation ces temps-ci. Pompidou en a parlé, à sa manière, non plus qu'il le souhaite d'ailleurs ; il ne la veut pas. Et c'est cela le gros problème. Certains disent : vous vous laissez entraîner dans le char du pouvoir. Ce n'est pas vrai ! Pompidou parle de la régionalisation parce qu'il sait que c'est un problème actuel, et que cela répond à une attente de l'opinion. Mais c'est pour la nier ! Ce qu'il souhaite, c'est le statu quo, et son entourloupette d'addition de Conseils généraux, revient simplement à souhaiter le statu quo d'aujourd'hui parce qu'il sait bien que les régions ne se feront pas comme cela, sous cette forme-là.
La façon dont il les conçoit n'est pas possible. Elles ne feront pas du tout ainsi ! Le pouvoir ne souhaite pas la régionalisation.
Et puis il y a les interventions de Servan-Schreiber qui ont animé beaucoup le problème. Servan-Schreiber a des défauts énormes, mais il a une qualité : il a le sens de la publicité, et s'il a choisi que le thème régional était celui qui devait frapper l'opinion et qui pouvait susciter l'attention de l'opinion. Alors voilà, on se situe au niveau d'une réponse à donner à ces gens, assez connus quand même, qui ont éprouvé le besoin d'évoquer le problème ; on se situe au niveau d'une attente de l'opinion publique.
Et puis il y a les interventions de Jacques Servan-Schreiber qui ont animé beaucoup le problème. Servan-Schreiber a des défauts énormes, mais il a une qualité : il a le sens de la publicité, et s'il a choisi le thème régional, c'est certainement parce qu'il savait que le thème régional, c'est certainement parce qu'il savait que le thème régional était celui qui devait frappe l'opinion et qui pouvait susciter l'attention de l'opinion. Alors voilà, on se situe au niveau d'une

réponse à donner à ces gens, assez connus quand même, qui ont éprouvé le besoin d'évoquer le problème ; on se situe au niveau d'une attente de l'opinion publique.
Donc je crois qu'il fallait, et peut-être à cause des municipales dans un mois et demi entre autres, évoquer le problème. Servan-Schreiber qui ont animé beaucoup le problème. Servan-Schreiber a des défauts, mais il a une qualité : il a le sens de la publicité, et s'il a choisi le thème régional, c'est certainement parce qu'il savait que le thème régional était celui qui devait frapper l'opinion. Alors voilà, on se situe au niveau d'une réponse à donner des gens, assez connus quand même, qui ont éprouvé le besoin d'évoquer le problème ; on se situe d'une attente de l'opinion publique.
Donc je crois qu'il fallait, et peut-être à cause des municipales dans un mois et demi entre autres, évoquer le problème. La région et la commune forment un ensemble de collectivités territoriales qui se retrouveront dans l'avenir et qui sont intimement mêlées, et il faut absolument aborder les deux problèmes en même temps. Je crois que ce thème de la régionalisation juste avant les municipales est une très bonne chose ; au moment où l'on vient de sortir notre programme municipal il était bon d'avoir une optique du Parti sur ce problème.
Mais il y a une condition évidemment, et c'est la troisième question : à condition que la régionalisation soit un thème socialiste.
Il y a plusieurs façons d'évoquer la régionalisation. Je me permettrai de critiquer un certain nombre de motions qui, si elles concluent dans le bon sens à mon avis, c'est-à-dire en faveur de la régionalisation, sont passées trop souvent à côté du thème socialiste de la régionalisation.
Je crois qu'il y a une réponse socialiste à la régionalisation, à trois niveaux. D'abord au niveau des finalités ? Pourquoi la régionalisation ?
On a parlé beaucoup des embarras administratifs, de l'asphyxie de la France par sa centralisation. On a beaucoup parlé de la nécessité d'institutions régionales, etc. Tout cela, ce sont des thèmes d'efficacité, des thèmes républicains, mais ce ne sont pas des thèmes socialistes.
Je crois que le thème essentiel, en ce qui concerne la régionalisation, c'est celui de la finalité sociale. Il y a des inégalités énormes dans les régions, qui, comme le disait Celard, ne font que s'accroître. Ces inégalités, il faut les réduire, et on ne pourra les réduire qu'en trouvant une solution régionale à ces problèmes. On peut discuter, on peut dire : c'est grâce à la centralisation qu'on pourra réduire les disparités régionales. Moi je n'y crois pas, et la preuve, c'est que la centralisation, on voit bien à quoi elle aboutit : à un accroissement au contraire des disparités régionales.
Donc c'est à contrario par la prise en main de leur destin par les habitants eux-mêmes au niveau des régions que pourra se faire la réduction des disparités régionales, et c'est pour cette raison essentielle qu'il faut mettre l'accent sur la régionalisation. Et tout découle de là.
Au niveau des pouvoirs régionaux : le pouvoir régional, on en parle beaucoup, à commencer par Servan-Schreiber. C'est le gouvernement régional même, c'est le fédéralisme, en quelque sorte, avec même un pouvoir sur la politique

étrangère puisque les régions auront la possibilité de créer d'elles-mêmes des régions supranationales. C'est un thème que Servan-Schreiber a repris.
Moi je crois, nous croyons que les pouvoirs des régions se situent essentiellement à trois niveaux : au niveau économique, au niveau social, au niveau culturel.
Au niveau économique, je crois que c'est sous le thème de la planification. Nous, Socialistes, nous sommes pour la planification, une planification qui ne soit pas de typer centralisateur, telle que la Russie soviétique par exemple on a donné le modèle. Justement nous souhaitons une planification de la France, d l'économie française, mais la régionalisation apporte un cadre tout naturel à cette planification.
Voyez-vous une planification départementale ? Personne n'en a jamais parlé, parce que morceler le plan en 95 entités, ce n'est pas possible ! La région, elle, constitue effectivement le cadre naturel de la planification. Je crois qu'il faut bien que nous insistions sur le pouvoir de planification des régions qui est certainement l'un des pouvoirs essentiels que doit avoir la région.
Enfin la façon socialiste d'aborder le problème régional, c'est sous l'angle des finances régionales, avec son corollaire, les finances locales.
Il faut trouver des moyens socialistes en matière de finances, il faut revoir le problème des ressources régionales. Comme il est indiqué ici, devant nous, "pas d'autonomie administrative sans autonomie financière". Et bien c'est extrêmement vrai ! C'est au niveau par conséquent de nos solutions socialistes en matière de finances régionales et en matière de finances locales qu'il faut en trouver des solutions originales ; originales à nous, Socialistes.
Quant au problème de création d'entreprises, au niveau régional, il y aura la possibilité de créer de grandes entreprises servant de pôles de développement, comme on dit, aux régions. Il faut de grandes entreprises pour ranimer les régions. Et bien on pourra avoir des entreprises publiques créées par les régions à ce niveau-là.
Voilà des thèmes qui sont parlants : les plans régionaux, les finances locales, les entreprises publiques régionales.
En ce qui concerne le niveau culturel, je n'insisterai pas, plusieurs orateurs en ont parlé. Mais ce que nous voulons, évidemment, c'est non pas une culture pour de petites élites, mais une culture populaire, une large culture qui pourra se développer si on libère culturellement les régions.
Voilà donc les thèmes essentiels du pouvoir régional, qui est très différent de celui de Servan-Schreiber, car je crois que pour le reste il est indispensable que l'Etat garde une importance assez grande. Il faudra que nous insistions sur ces points, car nous serons quand même bien aise, le jour où nous prendrons le pouvoir, qu'il y ait un état fort. Vouloir diviser le pouvoir politique de la France au moment de notre prise du pouvoir, ce serait extrêmement dangereux, et je crois qu'il faut que nous évitions cet écueil.
Voilà donc à notre avis l'aspect démocratique de la question.
Nous parlons toujours de retour à la base ; nous parlons de toujours de démocratie à la base. Et bien la région est un des chainons de la démocratie à la

base.
Ce n'est pas le seul, de la même façon que dans notre programme socialiste la région n'est pas le seul élément ; on ne fera pas le Socialisme uniquement grâce à la régionalisation. Mais la régionalisation est un des éléments essentiels de ce choix socialiste.
C'est le problème plus général de la décentralisation politique, de la décentralisation économique et sociale. Le plan d'action socialiste a insisté beaucoup sur cette question de décentralisation. Il a parlé d'autogestion, il a parlé de plan décentralisé ; il a parlé d'initiatives économiques, tout cela opposé au centralisme rigide tel qu'on l'a connu dans les pays de l'Est, et sur lequel d'ailleurs reviennent maintenant les Communistes eux-mêmes qui parlent de régionalisation, il ne faut pas l'oublier.
La régionalisation est par conséquent une condition nécessaire certainement à notre programme socialiste ; ce n'est pas suffisant.
Certains on dit : la régionalisation, c'est un pas dans l'inconnu. Mais enfin, camarades, il ne faut pas avoir peur d'aller de l'avant ! Le Socialisme lui-même, est-ce que ce n'est pas cela ? N'y a-t-il pas dans l'inconnu à faire lorsqu'on veut faire le Socialisme. Ce n'est pas parce que quelque chose existe qu'il faut continuer, au contraire, notre rôle c'est de trouver des structures nouvelles, c'est de trouver des thèmes nouveaux qui sont ceux du Socialisme.
Le Socialisme ne doit pas être un Parti de gens timorés. Les Socialistes doivent au contraire aller de l'avant, et nous croyons, nous, que la régionalisation va de l'avant !
(Applaudissements)

Le président - La parole à Ernest Cazelles.

Ernest Cazelles - Chers camarades, la séance de cet après-midi est terminée. Nous reprendrons nos travaux demain à 9h30, sous la présidence de Maurice Pic, assisté de Emorine, Dollé, Leblé, et Velasco.
Je rappelle aux membres du Comité directeur qu'il y a une réunion ce soir à 21h.

PARTI SOCIALISTE – SFIO
Conseil national extraordinaire des 30 et 31 janvier 1971
Avignon

Séance du 31 janvier 1971 (matinée)

La séance est ouverte sous la présidence de
Lavielle (Landes), assisté d'Emorine (Saône-&-Loire), de Dollé (Tarn), de Leblé (Finistère) et da Velasco (Vaucluse).

Le président (Henri Lavielle)
Je voudrais rappeler que nous avons 10 orateurs inscrits ; je leur demande de

respecter le temps de parole qui lui a été imparti, et lorsque vous aurez bien voulu faire un peu de silence, je donnerai la parole à notre camarade Fleury, pour 15 minutes.
La parole est à Fleury.

Fleury

Mes camarades, à entendre certains arguments de camarades hostiles au principe de régionalisation, j'en viens à regretter que le débat sur ce problème vienne en ce moment. Le Parti peut donner, en effet, l'impression de se décider en fonction de problèmes posés par le pouvoir, alors qu'à mon avis la question de la régionalisation méritait en tout cas d'être tranchée.
Il faut donc être clair. S'agirait-il pour nous de dénoncer une fois de plus la centralisation excessive, l'asphyxie dont souffrent les collectivités locales, l'atteinte permanente et progressive aux pouvoirs de libertés communales ? S'agirait-il de dénoncer les ambitions du pouvoir qui, à l'aide d'une politique régionale en trompe-l'œil, met en place de manière arbitraire 8 ou 9 régions, instruments de la domination capitaliste sur les régions et de l'appauvrissement des départements au profit de quelques grandes métropoles ? S'agirait-il encore de dénoncer la décentralisation qui accroît l'emprise du pouvoir de l'Etat sur le citoyen ?
Rien dans cette série de critiques fondées à l'encontre du pouvoir ne justifierait à priori l'adoption de thèses régionalistes.
Nous avons, en effet, des réponses déjà connues, en particulier dans notre manifeste municipal : la décentralisation au niveau départemental communal, la suppression de la tutelle à priori, les réformes des finances locales, et nous pourrions, le cas échéant, apporter de nouvelles solutions en étudiant, par exemple, la question des pouvoirs et même de l'existence du corps préfectoral.
Ainsi, il doit être clair entre nous que le problème de la région n'a pas à être traité en fonction des projets gouvernementaux, mais en fonction de nos positions proprement socialistes et c'est de ce point de vue, oui, Delmas, que la question bien réelle est bien : la région est-elle utile et nécessaire ?
Quatre soucis doivent être les nôtres en cette matière :
-La nécessité de développer la démocratie dans le pays,
-La nécessité de créer un cadre à l'échelle humaine pour la solution des problèmes politiques, économiques et sociaux qui dépassent la dimension des départements,
-La nécessité de créer un instrument de rééquilibre de l'économie nationale par l'aménagement du territoire,
-La nécessité de préparer nos régions à la concurrence européenne.
Revenons sur ces différents points.
C'est un principe socialiste que de veiller au développement de décision des intéressés. Ce principe doit d'abord nous conduire au renforcement, c'est vrai, des pouvoirs des collectivités locales. Il n'est donc point question, en régionalisant, de leur ôter quelques compétence que ce soit, mais, au contraire de renforcer leurs possibilités d'action. Mais ce principe doit nous conduire

également à créer un échelon régional, lequel n'a pas à se substituer aux collectivités locales, mais, au contraire, se substituera à l'Etat pour un certain nombre de compétences à apprécier.
Pourquoi cet échelon régional ? En raison des problèmes économiques, techniques, sociaux et culturels qui, en fonction de l'effort considérable qu'ils supposent, sont impossibles à résoudre au niveau local, parce que la région, en fonction de ces nécessités techniques, me semble le seul cadre à l'échelle humaine, à mi-chemin entre les collectivités locales qui ne peuvent résoudre les problèmes concernés, et l'Etat, qui, trop loin des intéressés, tend à centraliser et technocratiser les décisions.
L'effort d'équipement régional implique que les décisions soient prises dans un cadre supérieur à celui du département. Le problème est donc que cette nécessité conduise à l'expression d'une démocratie nouvelle et supérieure, et non au développement d'un instrument d'oppression étatique ou capitaliste supérieur.
Enfin, la constitution de régions dotées d'une viabilité économique et d'une cohésion sociale doit aider à leur développement économique dans le cadre d'une planification national ou européenne. Elle doit être l'instrument d'une politique d'aménagement du territoire. Elle doit, par l'intermédiaire de la solidarité régionale qu'elle suscitera, permettre une meilleure résistance aux ambitions du pouvoir central ou des grandes entreprises capitalistes. Elle doit, permettre la solution au niveau régional des problèmes locaux, permettre un développement harmonieux à l'intérieur même de la région.
Mais, pour que la régionalisation aboutisse ç une authentique libération des régions, il faut d'abord que les nouvelles régions soient définies par voie de consultation, à partir de critères de visibilité économique, et sans tenir compte d'un pseudo-égalitarisme géographique ou démographique.
Il faut, ensuite, qu'elles soient organisées démocratiquement - on en a déjà parlé – dotées de moyens administratifs propres, de moyens financiers propres, étant entendu que ces derniers seront prélevés sur la fiscalité nationale, et non par le moyen d'un nouvel impôt, d'instruments économiques propres. Seul l'échelon régional peut se permettre d'avoir les moyens et le personnel technique qualifié, concurrentiel, des moyens de l'Etat.
Donner donc des pouvoirs réels à une Assemblée démocratique, élue, pour résoudre des problèmes d'intérêt régional, voilà notre ambition.
Mais ne nous leurrons pas ! Le développement harmonieux de notre pays ne saurait être le seul résultat de la régionalisation. Face à une région puissante, apte à aborder dans ces conditions démocratiques ses propres problèmes, il faut un Etat lui-même puissant, dégagé de la plupart des tâches bureaucratiques, qui soit en état d'arbitrer les problèmes d'intérêt général et d'assurer une péréquation par la voie de ses assemblées démocratiques entre les régions les plus riches et les régions les plus pauvres.
A ceux qui nous disent : "Vous mettez en péril l'unité nationale", nous répondons : "l'Etat doit conserver toutes les compétences d'intérêt national, et doit devenir l'arbitre efficace entre les intérêts régionaux." A ceux qui nous disent : "Croyez-vous lutter ainsi efficacement contre la mainmise capitaliste sur

les régions et lutter ainsi en faveur du développement socialiste ? ", il nous faut répondre : "Certes, la régionalisation n'est pas le remède miracle contre les maux du capitalisme, celui-ci détiendra encore le pouvoir de l'Etat et le pouvoir économique dans les régions, mais il aura, face à lui, des assemblées et des unités régionales mieux armées, et surtout plus conscientes."
Enfin, la régionalisation aurait le mérite de mieux associer les populations intéressées au niveau où elles sont le plus sensibles aux problèmes qui se posent à la lutte contre les capitalismes, et c'est là déjà un progrès.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Godard.

Jean Godard

Camarades, Gaston Defferre et Emile Lee ont présenté une motion, mais Gaston Defferre, qui est un homme modeste, a proposé à la fédération que ce soit moi qui parle aujourd'hui à sa place. C'est regrettable. Il aurait été intéressant d'entendre le maire d'une ville d'un million d'habitants, et qui se situe loin de Paris, dire les difficultés, les retards, les lenteurs et le coût du système actuel : tel projet, qui revient sans modification après examen par les instances parisiennes, demande quatre ans entre le moment où le dossier est parti à Paris et son retour…
Il aurait été intéressant aussi d'entendre le maire de Marseille évoquer la nécessité d'une présence énergique des représentants des collectivités locales, pour mettre un frein ou un coup d'arrêt, par des pressions, parfois même par une espèce de chantage, à un certain nombre de décisions jugées mauvaises pour les communes ou pour la population.
Je voudrais, à ce sujet, évoquer pendant un moment tout ce qui se passe, et qui va se passer, dans la région de Fos.
On connaît mal parfois en France l'importance du projet de Fos. Fos, cela ca être la création d'une part, qui sera parmi les tout premiers en Europe, d'une zone industrielle qui comptera également parmi les plus importantes. C'est un chiffre de population considérable, 100 000, 200 000, 400 000 habitants, un million peut-être d'ici l'an 2000, qui vont s'installer à l'Ouest du département des Bouches-du-Rhône. C'est déjà actuel, c'est déjà commencé, les trous se creusent, les premiers coups de pioche, sont donnés depuis longtemps pour les implantations des industries et des communes.
Il va y avoir un bouleversement considérable dans le domaine de l'économie, mais aussi dans le domaine de la vie des gens, et dans le domaine de l'équilibre écologique. Une région comme celle de la Camargue, une des dernières qui soit préservées en France, va être confrontée à la présence d'usines gigantesques et modernes, qui va évidemment complètement bouleverser son équilibre millénaire.
Les conséquences vont être lointaines. Ce matin, "Le Provençal", par exemple, évoque ce qui va se passer dans le Lubéron. Eh bien, à 100kms de Marseille de Fos, une région qui, jusque-là, était très peu touchée par les hommes, va être

Fondation Jean Jaurès

complètement changée par le fait qu'il y aura un million d'habitants de plus dans la région de Fos, et que ces gens-là auront besoin de sortir, et d'avoir des loisirs.
Or, où sont prises, et où seront prises les décisions ?
Pour les études, elles le sont sur la place, mais par des organismes technocratiques d'Etat.
Pour l'économie, elles sont prises par des groupes qui peuvent avoir leurs sièges sociaux en Lorraine ou à Paris, ou bien parfois à Londres ou à New-York.
En ce qui concerne les financements, pour des questions politiques, les décisions sont prises à Paris, ou bien, pour les implantations directement industrielles, par le port autonome, ou le gouvernement a une place prépondérante.
Le département et les communes, dans ce système, ont une part insuffisante. Il est tout à fait normal, bien entendu, pour un problème qui a des implications nationales et internationales, européennes, européennes et mondiales, que certaines décisions soient prises en dehors de la région, mais ce qui est complètement anormal, c'est qu'il n'y ait pas un contrepoids à ces décisions prises ailleurs, et sans le soutien et l'accord des populations, alors qu'elles les concernent au premier titre.
Il ne s'agit pas, ici, de faire le procès des structures technocratiques ; nous savons tous, quand on connaît les techniciens de l'OREAM, ou bien de la mission d'aménagement des rives de l'Etang de Berre, qu'il y a là une équipe de gens très compétents, qui ont la connaissance, qui ont l'enthousiasme aussi, car c'est un champ extraordinaire qui s'offre à leurs études et à leurs décisions. Mais il n'est pas normal du tout que ces structures-là ne soient pas contrôlées par des organisations élues.
Il y a des risques, dans cette région, et notamment que l'équipement ne suive pas l'installation des habitations. La France a déjà du mal à équiper le territoire national là où l'organisation de la population est lente. Pourra-t-elle faire face aux équipements nécessaires alors qu'il va y avoir une éclosion démographique sans précédent ?
Il y a le risque qu'on voit des cités-dortoirs s'installer à certains endroits, et, à côté, des cités riches, des cités pour les prolétaires dans lesquelles les équipements médiocres, et par exemple au point de vue de l'Education nationale on installera des CES, et puis des cités privilégiées, où on installera des lycées.
Il y a le risque de la prise par les entreprises non seulement de ce qui les concerne directement, mais aussi de la vie des gens, par exemple, en ce qui concerne les loisirs, les risque qu'il y ait des ciné-clubs ou des organisations de loisirs d'entreprises, qui seront contrôlés par les entreprises. Le contrôle peut même s'étendre à la vie privée et au militantisme des gens, si, par exemple, les entreprises contrôlent ne serait-ce que le central téléphonique.
Il y a un risque d'anarchie des implantations, si on laisse au profit capitaliste le souci de faire les choses.
Le risque de spéculation est beaucoup plus qu'un risque, c'est une réalité déjà. Les terrains ont augmenté considérablement. Il y a de beaux jours pour le profit, comme dans le Paris d'Haussmann, dans cette région de Provence qui, jusqu'ici

Collection Jean Jaurès

avait été épargnée dans une grande mesure.
La réflexion sur le développement de Fos nous amène donc à deux idées :
-La nécessité du Socialisme qui préside, pour l'intérêt des gens, des populations, à tout ce qui va se passer là-bas, alors que M. Pompidou, dans un discours récent aux préfets, disait qu'il fallait que l'Etat limite les interventions publiques.
-La nécessité aussi de la déconcentration, mais de la décentralisation et de la démocratie locale.
Dans l'idéal, il serait bon que, pour une microrégion comme celle de l'aire métropolitaine marseillaise, il y ait une structure démocratique, avec élections dans cette zone opérationnelle. Au moins, il vaudrait mieux définir le pouvoir du département, dans un meilleur équilibre entre le rôle du Préfet et le rôle du Conseil général.
Et puis, il semble bien que pour harmoniser les intérêts de la population avec ceux de la nation, il faille créer l'échelon régional avec une certaine autonomie. Contrairement à ce que disait hier notre camarade Delmas, une nuit de sommeil ne nous a pas nécessairement convaincus qu'il n'était pas utile de faire la région.
Je rappelle ici rapidement les principaux accents de la motion Defferre et de Loo.
Elle évoque l'évasion des cerveaux, qui suivent les régions, des gens les plus intelligents.
Elle s'oppose aux mesures actuelles de déconcentration qui sont insuffisantes, par exemple en augmentant le pouvoir des sous-préfets c'est une présence plus précise et universelle de Paris.
Elle rappelle le rôle du maire dans la commune : il est président de l'exécutif, il est président du Conseil municipal, mais pourquoi n'en serait-il pas de même dans la région ?
Elle dit la nécessité que l'Assemblée soit élue au niveau régional, et qu'il y ait aussi, sans doute, un Conseil économique régional consulté. Il faudrait faire attention à sa composition, de sorte que les représentants des travailleurs ne soient pas dominés par les autres catégories sociales.
Elle évoque l'incompatibilité entre les mandats nationaux et régionaux. Cela ne peut pas être réglé à l'intérieur simplement du Parti, alors que d'autres Partis pourraient admettre le cumul, mais il serait bon sans doute que la loi prévoit l'incompatibilité de ces mandats nationaux et régionaux.
Elle dit la nécessité d'un exécutif qui soit élu, et qui soit en dialogue avec le préfet.
La motion rappelle l'article 72 de la Constitution de 1958 : "dans les départements et le territoires le délégué du gouvernement a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois."
Il pourrait donc y avoir un représentant de la nation dans la région, mais il serait bon qu'en face de lui le chef de l'exécutif régional fût élu par l'Assemblée, elle-même élue, et ait une vraie autorité, ce qui ne se passe pas actuellement dans les départements.
La motion évoque la nécessité de transfert d'impôts, et notamment cite la possibilité que les régions profitent des taxes sur les carburants, ainsi que la

nécessité de la décentralisation des caisses publiques, pour que le crédit et l'investissement soient à la disposition réellement de ces régions.
Elle s'oppose au système actuel des subventions et des emprunts liés aux subventions.
Et puis, elle souhaite que lors de nos campagnes municipales nous puissions faire, autour de ces thèmes régionaux, toute la propagande des hommes politiques devienne une sorte de revendication ressentie dans la nation.
Je voudrais terminer cette intervention par l'allusion à quelque chose dont on a peu parlé jusqu'à maintenant, et dans les motions reçues, et à cette tribune, c'est la question du développement des originalités culturelles locales.
Avignon est un des centres de cette région qui comporte 20 ou 30 départements, où il y avait autrefois une autre culture que la culture française. Il s'y développe un mouvement dont l'importance est difficile à évaluer, mais qui est dirigé par des hommes extrêmement conscients, et il faut connaître leurs arguments.
Quand on vient du centre, du nord, on peut parfois être peu surpris quand on le découvre. On a peur d'abord qu'il s'agisse de manifestations folkloriques et qui tiennent au passé. Ce n'est pas vrai, c'est très sérieux.
Quand on vient du centre, du Nord, on peut parfois être un peu surpris quand on le découvre. On a peur d'abord qu'il s'agisse de manifestations folkloriques et qui tiennent au passé. Ce n'est pas vrai, c'est très sérieux.
Certains souhaitent le développement de la langue locale avec une certaine nostalgie, craignant qu'une civilisation soit en train de lentement mourir.
Est-ce un combat perdu d'avance ?
En tout cas il ne faudrait pas que ce soit une volonté coercitive du gouvernement national qui précipite le déclin des langues locales. La région peut leur donner une chance. Si elles correspondent à quelque chose qui soit une réalité populaire, elles pourront ainsi survivre. Sinon elles disparaitront, et ce sera en quelque sorte normal. Mais il ne faut pas que ce soit en l'autorité du pouvoir central qui les fasse disparaitre.
Mais il y a plus, les régions, et une région comme celle-ci par exemple, ont un style de vie, des mœurs, des traditions d'habitation, d'urbanisme, d'horaire même dans la vie, qui correspondent à des habitudes séculaires, millénaires, et qui sont profondément liées aux conditions qui sont celles de cette région différente des autres.
Au lieu de cela, on voit maintenant tout un anonymat se répandre, à cause par exemple des nouveaux matériaux de construction, des techniques nouvelles, et bien entendu il n'est pas question de revenir au passé, de toujours construire en pierre ; mais pourquoi des normes qui soient imposées dans tout la France, les mêmes ? Une réglementation qui ne respecte pas les originalités régionales ? Pourquoi le système oblige-t-il pratiquement à faire appel pour les grands travaux à des sociétés nationales, et à des ingénieurs et des architectes nationaux ? A quelques kilomètres d'Avignon il y toute une série de village d'un urbanisme et d'une architecture qui sont très beaux sur le plan esthétique, et qui correspondent à la vie séculaire des hommes. Tout cela risque d'être bouleversé, et ce n'est pas du tout souhaitable.

Collection Jean Jaurès

Les régionalistes mettent aussi l'accent sur le Socialisme. Ils se moquent parfois avec un excès de langage d'un pacte colonial que les richesses nationales sont parfois exploitées ailleurs que chez eux, ou par des capitaux étrangers ; du fait que parfois les préfets sont un petit trop des gouverneurs de régions. Je vous le répète, il y a un peu d'exagération dans leurs dossiers.
Mais il me semble qu'il faudrait que le texte qui sortira de nos délibérations propose cet objectif culturel, cet objectif de civilisation, avec bien entendu toute la prudence nécessaire, car il ne s'agit ni de faire un retour vers le passé, ni d'aboutir à des choses absurdes.
Je crois que la fédération des Bouches-du-Rhône y adhérerait. Ou qu'au moins le Parti sache organiser des conférences périodiques, par exemple deux par an, parce qu'on apprendrait à se connaître, à connaître les préoccupations des voisins, à s'estimer, à corriger un peu les décisions qu'on peut prendre chez soi la considération des intérêts des voisins.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Constant pour 10 minutes. Que Faivre se prépare.

Clovis Constant

Camarades, je vous avoue que je me suis demandé par moments, au cours de ce débat, si je ne vivais pas dans un pays qui serait déjà Socialiste sans n'en douter, et même dans un pays qui serait déjà Socialiste depuis suffisamment de temps pour que le problème principal qui se pose soit de lutter contre les déviations bureaucratiques. Et si j'ai eu cette impression, c'est précisément en entendant parler de la régionalisation comme si le principal choix politique qu'il convenait de faire à son sujet était de la réaliser selon une forme décentralisée, après quoi tous les problèmes principaux relatifs aux inégalités sociales, relatifs aux déséquilibres de développement, et j'en passe, se trouveraient automatiquement résolus !
Cependant il me semble, camarades, que nous ne pouvons pas dire que nous vivons dans un pays socialiste, et précisément parce que nous ne vivons pas dans un pays qui est déjà socialiste, il me paraît pour ma part tout à fait indispensable que nous situions les objectifs de notre lutte dans le combat régionaliste par rapport à ce que doivent être les objectifs permanents d'un Parti qui se propose d'instaurer dans ce pays une démocratie socialiste.
Instaurer une démocratie socialiste, alors, qu'est-ce que c'est ? Je dirai que c'est fondamentalement rendre le pouvoir peuple, lui rendre le pouvoir politique, et lui rendre ensuite le pouvoir économique, ou conquérir pour lui le pouvoir économique.
Rendre au peuple tout d'abord le pouvoir politique qu'il a progressivement perdu, et qu'il perd tous les jours un peu plus. Il est certain que dans la conjoncture présente, la lutte pour la régionalisation, la lutte pour que la régionalisation se situe dans un cadre décentralisé, avec notamment la création de l'assemblée régionale élue au suffrage universel, cette lutte a effectivement une signification, parce que face à un phénomène régional, face à un mouvement

Contribution Jean-Jaurès

régional qui se développe très largement en dehors de nous, il est indispensable que le Parti manifeste clairement son intention de se servir de ce terrain de combat qui lui est offert pour en faire l'occasion d'une restauration du contrôle populaire sur les centres de décision, à quelque niveau qu'ils se trouvent. La régionalisation dans ce cas a une signification car si le pouvoir central à l'heure actuelle n'arrive plus à contrôler lui-même l'ensemble de son appareil administratif, de telle sorte qu'il veut créer d'autres centres de décision, il faut, oui, c'est vrai, nécessairement qu'à tout centre de décision nouveau soit créée une instance démocratique qui puisse contrôler, voire prendre elle-même les décisions, et par là même d'ailleurs le contrôle du pouvoir à l'échelon central s'en trouvera lui-même facilité et renforcé.

Mais il ne s'agit pas seulement de rendre au peuple le pouvoir politique, il s'agit aussi de lui donner le pouvoir économique. A cet égard, il me paraît que la régionalisation n'a pas sur ce point les mêmes vertus qu'elle pourrait avoir sur le premier que j'ai évoqué.

Elle n'a pas les mêmes vertus parce qu'il est bien évident pour tout le monde que concentration actuelle du pouvoir politique n'est pas, et de très loin, le facteur principal de la concentration du pouvoir économique à laquelle nous assistons depuis maintenant près d'un siècle.

Comment par conséquent la régionalisation pourrait-elle permettre à ces assemblées régionales, même élues au suffrage universel, de contrôler un pouvoir économique concentré, de contrôler des entreprises face auxquelles à l'heure actuelle on se rend compte que l'Etat lui-même est le plus souvent désarmé ? Comment un pouvoir régional, qui nécessairement ne sera pas fort du jour au lendemain, pourrait-il avoir une prise sur un pouvoir économique et se situera encore pendant longtemps en dehors et au-dessus de la région ?

C'est pourquoi, camarades, il me semble pour ma part qu'un débat sur la régionalisation ne peut pas être séparé d'un débat beaucoup plus général sur l'Etat lui-même et son rôle, qu'un débat sur la régionalisation par exemple ne peut pas être séparé d'un débat global sur le problème de la planification.

On l'a dit, et c'est, je crois une vérité admise par tout le monde, l'une des fonctions essentielles de la région serait de participer à la définition des objectifs de la planification et l'exécution de celle-ci.

C'est vrai, et une assemblée régionale pourra le faire, pour cette première partie de la planification qui concerne la définition des investissements publics et la réalisation de ces investissements publics. Mais qu'en sera-t-il du deuxième aspect de la planification qui, tout au moins, était le deuxième aspect de la planification jusqu'au mouvement que nous constatons depuis le début de la 5ème République et qui tend à l'éliminer à peu près complètement, qui est celle de l'orientation de l'ensemble des activités économiques ?

Je crois pour ma part qu'un pouvoir régional ne peut pas apporter de solution à ce problème. C'est pourquoi, je le répète, il ne faudrait pas que nous nous bercions d'illusions, que nous définissions simplement un certain nombre d'objectifs, de choix politiques et de choix techniques qui entérinent sur la régionalisation comme phénomène isolé. S'il est certain, comme je le disais tout

à l'heure, que le combat socialiste passe par la régionalisation, par une certaine attitude face au phénomène de la régionalisation, par une certaine attente face au phénomène de la régionalisation, notre combat doit être d'obtenir que cette régionalisation se fasse selon un mode démocratique, et il me parait non moins évident pour ma part que le combat régionaliste est très loin d'épuiser l'ensemble du combat socialiste.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Faivre. Ensuite à Taddéi.

Alphonse Faivre

Chers camarades, je commencerai par faire une remarque pour noter que c'était de bonne méthode que de faire, comme cela a été fait, des rapports introductifs, ou la note introductive de Celard, ou encore celle de la Commission économique. Je crois que notre Parti ne peut que gagner à essayer ainsi d'introduire un élément propre à renforcer le caractère scientifique de nos études et de nos décisions.
Je voudrais ici soulever quelques points qui sont les suivants.
D'abord nous mettons l'accent sur le fait que l'échelon est une nécessité si nous voulons effectivement qu'il y ait un aménagement du territoire, à la fois pour mieux utiliser l'espace géographique disponible, et pour réaliser les objectifs d'un aménagement du territoire, à savoir permettre à chacun, où qu'il naisse, de se développer, d'avoir une vie correcte, convenable, sans avoir à émigrer à l'autre bout du pays pour cela.
Mais pour assurer ce deuxième volet de l'aménagement du territoire, nous croyons que le premier est tout à fait aussi indispensable.
L'uniformisation de la situation économique d'un pays nous parait impossible, et s'il est vrai que rien n'oblige une région ancienne d'industrialisation à demeurer indéfiniment à une région industrielle, il est vrai aussi que chaque commune ne peut avoir son usine. Je ne souhaite pas à tous mes concitoyens de vivre dans une commune où plus de la moitié de la population est salariée d'une même compagnie, et habite un logement de fonction, tandis que le reste vit de cette première moitié. Et on n'échappe pas à cela une hiérarchisation des villes par les fonctions qui y sont assurées. C'est la condition pour que les entreprises décentralisées s'intègrent aux courants d'échanges et favorisent le développement de toute une région, tout en trouvant des coûts qui leur permettent une rentabilité suffisante. Sinon vous n'aurez que des entreprises venues uniquement pour profiter d'un ballon d'oxygène.
Mais j'ajoute qu'il ne sert à rien de protester contre cette politique si en même temps chacun réclame sa mini-zone industrielle, son morceau de canal ou son zeste d'autoroute !
J'ajoute que les phénomènes d'urbanisation d'une part, de réduction de la population occupée dans l'agriculture d'autre part, sont certainement irréversibles, et que dans ces conditions mieux vaut s'efforcer de canaliser les mouvements dans le cadre d'une région que de laisser jouer les mécanismes

Fondation Jean-Jaurès

aggravant les déséquilibres. 8 ou 10 régions en France où existerait une dynamique de développement autonome valent mieux que la France coupée en deux, qui est notre avenir le plus probable.
Si j'ai insisté sur un aspect du développement régional - j'aurais pu le faire sur d'autres - c'est que nous ne voulons pas faire des régions parce qu'il y a en France des bretons et des basques, mais parce qu'il y a des problèmes que les échelons existants ne permettent pas de régler. Et si les OREAM ont l'activité débordante qu'on a pu critiquer, ce n'est pas parce que Pompidou les couvre de sa bienveillance, c'est plutôt parce qu'elles travaillent à un échelon spatial où il y avait et où il y a encore beaucoup à faire.
Cela m'amène à mon second point. Non, mon cher Delmas, nous ne voulons pas créer des couloirs supplémentaires que devraient arpenter nos maires. C'est justement le contraire. Nous voulons supprimer les couloirs, car quelle est la réalité des libertés communales si l'élu représente une collectivité si faible qu'il n'a comme atout dans la négociation avec le pouvoir central que sa bonne foi, ou encore la réalité du problème pour lequel il réclame une solution ? Quand ce n'est pas simplement le soutien aux hommes qui dirigent aujourd'hui ce pays, ou tout au moins la promesse tacite de ne pas bousculer l'équilibre politique existant ?
Quelle serait cette réalité en face des interventions des députés UDR, en face des chambres de commerce et d'industrie ?
C'est pour cela aussi que nous voulons ces régions, et que nous voulons des régions avec une assemblée élue au suffrage universel. Ces régions devront disposer de finances, et la même façon qu'en matière communale, notre programme est à ce sujet très explicite. Je souhaiterai si c'était possible qu'on en arrive au même niveau au plan régional.
Toutefois j'ai le souvenir d'une des commissions de Bondy où chacun s'est mis réclamer pour les communes d'une part la possibilité de contracter des emprunts sans intérêt, et d'autre part de faire des placements à un taux d'intérêt élevé.
J'ai peur qu'à tomber dans une démagogie de ce genre, parce que nous connaissons moins les problèmes au niveau régional, nous allions au-devant des difficultés.
La mise en place des communautés urbaines a couté cher aux contribuables. Ce n'est pas une raison pour les condamner, mais pour affirmer qu'une redistribution des compétences doit correspondre à une redistribution des finances.
En ce qui concerne la mise en place des régions, nous nous sommes prononcés pour la création de nouvelles collectivités territoriales en utilisant la Constitution qui permet de le faire par la loi.
A ce sujet nous pensons qu'une loi-cadre organisant la création des régions, et non pas créant automatiquement des régions, pourrait être une bonne méthode. Nous souhaitons dans cette optique qu'on arrive à ce qu'il n'y ait plus de superposition de compétences ni de cumul des compétences. Il faut que le citoyen sache qui est responsable de quoi.
Quelqu'un a proposé hier de mettre la région à l'ordre du jour des municipales

car c'est, parait-il, un thème qui plait. Je me demande ce que la démocratie y gagnera. Hier on nous faisait passer pour des anti-régionalistes sous prétexte que nous votions "non" à un plébiscite dont la régions n'était pas l'objet premier. Aujourd'hui on dit que nous portons atteinte à l'unité de la République parce que nous voulons un état plus proche du citoyen et plus efficace.
Aujourd'hui Pompidou se fait le défenseur des petites villes parce qu'il sait déjà sans doute qu'il ne mettra pas ses hommes à la tête de nombreuses grandes agglomérations. Aujourd'hui qu'il gère la France la plus conservatrice qu'on ait connue depuis longtemps, appuyée aussi bien sur les notables élus ou non que sur le grand capital qui se dit révolutionnaire.
C'est peut-être vrai que la réforme régionale se présentera sous de nouveaux aspects après les élections municipales, mais sommes-nous persuadés, camarades, que c'est de bonne démocratie de faire régler en partie un problème par des élections dont ce n'est pas l'objet ?
Ah, Celard ! Ah, Delmas ! Ah, quelques autres ! Je dis que c'est vrai, que ce qui est choisi par ceux qui aujourd'hui gouvernent ce pays, c'est un aménagement du territoire qui a surtout un objectif d'ordre public ; réalisez ce que disait Guichard là-dessus : "Eviter les déséquilibres, éviter que les déséquilibres n'aillent pas jusqu'à mettre en cause le régime."
Je vous demande de ne pas tomber dans une nouvelle querelle de la ville contre la campagne, dans une nouvelle querelle de clochers. Résister au morcellement de ce pays en 8 ou 9 grands blocs livrés à la toute-puissance capitaliste, résister à cela pour faire de ce pays, un pays où chacun, où qu'il naisse, trouve un cadre de vie propre à sa promotion sans avoir besoin d'émigrer, exige d'instaurer un échelon démocratique au niveau où la résistance est la plus efficace, et c'est aujourd'hui et dans cet objectif de la région.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Taddéi, fédération de la Somme, que Boulloche, du Doubs, se prépare.

Dominique Taddéi

Mes chers camarades, messieurs les journalistes, pourquoi, le dernier après tous les autres Partis politiques, le Parti Socialiste y va-t-il de son petit couplet sur la régionalisation ?
Est-ce que nous nous mettrions à sacrifier au mode et à cette forme d'incontinence réformatrice qui est celle de Jean-Jacques Servan-Schreiber ?
Certainement pas, c'est pour des raisons de fond et on peut comprendre les débats de ces deux jours qu'en insistant sur le fait qu'ils sont complémentaires de ce qui a été la discussion du plan d'action socialiste du Congrès d'Epinay.
A la vérité, comme à chaque que les socialistes se posent un nouveau problème, il faut partir de nos positions doctrinales pour comprendre les positions politiques que nous adoptons et même, en l'occurrence, il faut faire un petit peu de philosophie de l'histoire 6 c'est devenu suffisamment rare dans notre organisation pour que nous y revenions de temps en temps.

L'histoire de l'humanité, c'est l'histoire de la lutte des classes, bien sûr.
Pour nous, c'est le premier principe.
Mais, souvent et qui fait que l'histoire de l'humanité n'est pas seulement l'histoire de la lutte des classes. Ce second principe, on pourrait l'énoncer à peu près de la manière suivante :
-Sous l'influence du progrès technique, la dimension de toutes les unités et de tous les ensembles de production ne cesse d'augmenter et cela depuis l'aube de l'humanité.
On pourrait remonter au plébiscite supérieur et rappeler ce que fut la horde, ou encore à la révolution néolithique, où on est passé de la tribu au début de l'histoire de la cité antique, ou enfin à l'ère moderne et la naissance de la nation.
Il est clair aujourd'hui que les mêmes impératifs fondamentaux, objectifs scientifiques, obligent à passer à une nouvelle dimension : cette dimension supranationale que nous ne cessons de réclamer depuis douze ans et qui fait que nous devons passer, aujourd'hui, à l'ère des continents.
C'est pourquoi nous sommes partisans de l'Europe, non pas seulement pour des raisons morales qui seraient celles de notre internationalisme, non pas pour des raisons historiques, qui seraient celles de la réconciliation franco-allemande, mais parce qu'elle seulement… C'est seulement à l'échelle des continents que, de nos jours, peut véritablement être posée la question de la gestion, de la maîtrise des rapports de production.
Le problème de la région est rigoureusement dépendant et déterminé par ces mêmes rapports de production.
La plupart des problèmes internes à une nation ne peuvent plus, de nos jours, se régler, ni au niveau de la commune, ni au niveau du canton, ni même au niveau du département ; ils doivent se régler dans un cadre supérieur et le rapport introductif d'André Celard montrait excellemment que c'était déjà fait et qu'en la matière le problème pour nous, je m'en excuse auprès de Delmas, n'est plus de savoir s'il faut faire la région, car la région existe déjà, notre problème, à nous Socialistes, c'est de mettre cette région entre les mains des travailleurs.
La région devient, en effet, un centre de décisions économiques. On ne peut ignorer, et il le devient pour l'instant, la manière insidieuse des technocrates qui n'est dans le fond qu'un camouflage de la manière spoliatrice des capitalistes.
Mais, camarades, il ne suffit pas d'établir la nécessité scientifique comme réplique aux différents projets régionaux du pouvoir et de ses complices. Quand on pense à la recherche d'une solution socialiste à la question il faut se garder de créer de nouvelles utopies car si le premier principe de notre philosophie de l'histoire, la lutte des classes, ne doit pas nous faire oublier de production et le second ne doit pas non plus nous faire oublier le premier.
Et, de ce point de vue, je me permettrai d'éprouver une certaine déception, quant aux débats menés dans ce Conseil national, et je vous en donnerai, pour être clair, 3 illustrations.
On n'a pas parlé de luttes de classes, on n'a plus parlé de révolution. Oh ! Je connais la réponse : le sujet ne s'y prête pas ! Mais qu'est-ce que c'est que ce sujet alors qui ne nous permet pas d'appliquer et de parler de l'application de

Fondation Jean-Jaurès

notre idéal ?
Ne serait-il pas que ce sujet est un nouveau gadget institutionnel proposé par le pouvoir et d'autres réformateurs ?
Il y a une seconde déception aussi : on fait de grands projets ici, des projets en matière politique et institutionnelle, en matière sociale, en matière culturelle, en matière économique et financière ; ces projets sont souvent très intéressants, très élaborés mais, camarades, vous n'avez pas l'impression, par moment, que cela ne nous différencie pas tellement et on ne sait plus très bien si on est dans un Congrès socialiste car sur un certain nombre de points on ne voit pas très bien en quoi nos propositions se différencient d'autres organisations ! C'est la seconde déception.
Il en est un troisième et, heureusement, les intervention de Celard, de Jean-Pierre Cot et, tout à l'heure, de Constant y ont quelque peu à remédier, mais enfin, camarades, on a un peu tendance à oublier la distinction qui, quand même, pour nous est fondamentale, à savoir que le problème de la région n'a rien à voir, strictement rien à voir, suivant qu'on est encore dans le cadre capitaliste - et jusqu'à nouvel ordre nous y sommes - ou suivant que l'on sera ensuite dans le cadre socialiste.
Est-ce que ce serait donc la même chose, la région en régime capitaliste et la région en système socialiste ?
Et bien, à travers quelques exemples simples, permettez-moi de vous montrer qu'il n'en est rien.
Incontestablement, dans le cadre capitaliste, et certains orateurs l'ont souligné, la région a des mérites. Elle tourne toujours autour de la coordination et des centres de région deviennent, comme l'indiquait tout à l'heure, de plus en plus importante. Mais, la région, en régime capitaliste comporte pour nous une singulière difficulté, un nouveau danger qui, en réalité, en fait tout l'avantage pour les réformateurs de tous poils : elle risque, en effet, et je vous demande d'y faire attention, de renforcer la position de classe du grand capital.
Oh ! Cela a l'air abstrait, cela a l'air d'être un nouveau prêchi-prêcha socialiste, au nom des vieilles doctrines. Prenons un exemple très simple pour voir de quoi on parle :
-Une grande firme capitaliste installée dans une région - Michelin, Peugeot, le Creusot-Loire - sera beaucoup plus difficilement contrôlés et maîtrisés par un pouvoir régional qu'elle ne l'est pas à l'heure actuelle au plan national et c'est un point que nous n'avons pas le droit de négliger.
Ces grandes entreprises, en effet, exercent des positions, par leur pratique tentaculaire quasiment monopolistique sur des régions entières, déterminant par la même tous leurs problèmes économiques e sociaux et, en premier chef, celui qui nous intéresse, celui de l'emploi.
C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter n'importe quoi en matière régionale et c'est pourquoi la motion n°1 qui nous a été proposée dans le Bulletin intérieur a bien insisté sur 3 conditions fondamentales pour que nous ne puissions accepter la création de régions.
Première condition, une élection au suffrage universel direct, bien sûr, qui,

Contribution Jean Jaurès

seule, permette d'avoir un contrôle effectif des travailleurs sur la région et qui permet, seule, aux représentants de cette région, de s'appuyer sur les masses pour résister aux grandes entreprises capitalistes.
Seconde position : maintenir à l'état des prérogatives économiques essentielles, au moins en matière de plan, de contrôle des investissements et, bien entendu, de péréquation entre régions riches et régions pauvres.
Enfin, troisième condition : que dans ce cadre régional à créer, nous nous battions pour des réalisations d'inspiration collectiviste et il y a toute une série de propositions intéressantes là-dessus. Je me permettrai d'en rappeler deux ou trois plus précises.
C'est l'idée d'entreprises publiques régionales, dont nos camarades de la région de Bretagne ont parlé et qui est, je crois, une idée importante que nous devons reprendre, ne serait-ce que pour montrer, comme nous l'avions d'ailleurs déjà dit à Epinay que, pour nous la socialisation n'est pas une simple nationalisation.
En second lieu, la possibilité de confiscation de toutes les plus-values réalisées par les investissements publics régionaux.
En troisième point, et c'est un point peut-être un peu nouveau que je proposerai ici : un droit de présomption pour les autorités régionales en matière de vente de toute entreprise à des propriétaires extérieurs à la région. Il est trop facile, à l'heure actuelle, à un grand nombre d'entreprises nationales ou internationales de décider, du jour au lendemain, de modifier complètement la direction de la production au niveau d'une région par des cessions de parts, par des reventes - on peut se livrer à toute une série d'opérations qui sont relativement faciles en régime capitaliste, pour l'instauration d'un droit de présomption cela serait notablement gêné. Et en régime socialiste, mes camarades ? Comme le disait avec humour notre camarade Constant, ce sera évidemment beaucoup plus facile pour nous.
Mais disons bien que c'est en régime socialiste seulement que le libre jeu des décisions régionales pourra pleinement s'exercer, et en régime socialiste seulement.
A la vérité, dans un tel cadre, les régions de plein exercice constitueront, à l'échelon essentiel, une décentralisation évidemment nécessaire de la société socialiste.
Oh ! Il n'y aurait qu'un seul exemple à prendre, c'est celui de la planification démographique et je vous rappellerai qu'en la matière, au Congrès d'Epinay, là encore, nous avons insisté sur le fait qu'au triple stade de l'élaboration de l'exécution et au contrôle, la région devrait, à chaque fois, et faire ses propres arbitrages quant aux priorités et émettre ses propositions à l'échelon supérieur qui est l'échelon national.
Camarades, je n'ai pas besoin de rester trop longtemps, je ne peux pas faire, en la matière, un régime socialiste, disons simplement et rappelons-le tout de même avec un minimum de force, faute de quoi on comparera nos projets avec ceux de nos pires adversaires politiques, que sans le socialisme, la région ne risque que d'être un leurre et qu'avec la région le socialisme pourra s'exercer dans sa véritable dimension, c'est-à-dire la démocratie, qui permettra enfin aux

travailleurs de prendre en main leur destin.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Boulloche, de la fédération du Doubs, après lui Le Blé, du Finistère.

André Boulloche (Doubs)

Camarades, je ne chercherai pas à faire devant vous un exposé exhaustif, je vous renvoie à ce sujet au texte de la Commission des affaires économiques qui a essayé, sinon d'apporter toutes les réponses, du moins de poser le plus de questions possibles. Je voudrais simplement vous faire part d'un certain nombre de réflexions sur un problème qui est très complexe, dont aucun extrait ne doit être perdu de vue si on veut faire quelque chose de vraiment constructif.
Nous ne devons aboutir ni à une image d'Epinal, ni à un épouvantail.
Mes réflexions porteront sur 3 domaines : d'une part les finalités de la régionalisation, d'autre part ses modalités d'applications et, enfin, les attributions de la région.
En ce qui concerne la finalité de la région, je crois que l'essentiel de notre préoccupation est tout de même le fonctionnement satisfaisant de la démocratie décentralisée.
La démocratie décentralisée, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas la démocratie à l'échelon national.
Notre engagement démocratique, qui est un des éléments fondamentaux de notre engagement socialiste nous oblige à voir la nécessité d'améliorer considérablement une démocratie décentralisée dans ce qu'il faut bien dire et reconnaître qu'elle fonctionne très mal.
Or, tous les problèmes de la démocratisation décentralisée sont liés, à quelque niveau qu'ils appartiennent. C'est pourquoi ce Conseil national, qui se situe au moment où la campagne des élections municipales va entrer dans sa phase la plus vive et la plus publique, était nécessaire car il n'est pas possible de mener une campagne sur les municipales sans que le Parti ait adopté une position claire sur les problèmes de la régionalisation.
D'ailleurs, ce que nous faisons aujourd'hui doit être étroitement lié avec les travaux que nous avons poursuivis à Bondy et avec les résultats que nous y avons obtenus dont je rappelle qu'il ne s'agit pas seulement du problème des alliances, quoi qu'on ait fait précisément beaucoup du bruit de ce problème.
Mais, il s'agit du problème du programme et, dans ce domaine, la brochure qui vient d'être distribuée représente le prix d'un travail considérable de la part de toutes les instances du Parti.
Alors, on nous dit : la démocratie, cela ne doit pas être l'essentiel de ce que nous cherchons et nous devons chercher à avoir un point de vue socialiste sur la région. J'en suis bien d'accord : il faut effectivement chercher à obtenir des réponses socialistes grâce à la région et la suggestion qui a été faite de créer des entreprises régionales est évidemment quelque choses d'intéressant et, dans d'autres domaines, on pourra également aller dans cette direction. Mais,

cependant, il ne faut pas perdre de vue que c'est une région démocratique, et démocratiquement organisée qui permettra l'évolution vers le socialisme, mais que notre engagement démocratique doit être considéré comme fondamental.
L'importance d'une véritable démocratie régionale réside aussi dans le fait qu'il est indispensable, et cela un certain nombre de gens, et en particulier la motion de Gaston Defferre et d'Emile Loo l'a démontré et souligné, de lutter contre le "décervelage" de la province. Il ne suffit pas de le déplorer, il faut lutter contre et l'existence d'une régionalisation démocratique est un moyen efficace. Il faut que des décisions véritables soient prises au niveau des régions et que, par conséquent, les responsables régionaux soient investis d'une véritable responsabilité, ce qui suppose qu'ils aboutiront à un échec ou à une réussite.
Il faut, par conséquent, que des décisions significatives soient prises au niveau de la région et donc que certaines régions seront mieux gérées que d'autres. C'est pourquoi, mes camarades, je vous demande de ne pas vous laisser aller à ce mirage de réclamer en priorité l'égalité absolue entre les régions. Il y a incompatibilité des instances régionales. Il y a incompatibilité entre une telle égalité absolue et la responsabilité des instances régionales. Je suis, pour ma part, convaincu que la régionalisation démocratique est un élément indispensable pour permettre la revitalisation des régions en perte de vitesse, mais la revendication de l'égalité entre régions a des limites qu'il ne faut pas dépasser. Il ne faut pas les dépasser parce que s'il y a toujours eu une lutte du pouvoir central vis-à-vis de la démocratie décentralisée, elle s'est toujours basée, justement, sur la nécessité de maintenir ou de rétablir l'égalité entre les régions et, finalement, l'égalité entre tous les citoyens.
Cette garantie de l'égalité, en même temps que la lutte contre la prévarication a toujours été à la base de ce qui a abouti à l'oppression constante, sous tous les régimes, qu'il s'agisse de l'ancien régime, de l'Empire et des Républiques successives, de l'oppression constante qui s'est exercée à l'égard des démocraties locales et régionales, car il y a un point sur lequel, me semble-t-il, on n'a pas suffisamment insisté. On n'a pas assez vu que, dans cette lutte de la démocratie décentralisée, pour obtenir ses pleines responsabilités, on se trouvait en présence d'un pouvoir qui, quelle que soit sa forme n'abdiquera jamais.
Ce pouvoir constamment cherchera à retrouver le monopole des décisions significatives qu'il détient depuis extrêmement longtemps dans ce pays, et si cette réalité politico-sociale n'est pas vue avec suffisamment de précision, et bien, on risque de faire une réforme qui sera une réforme purement formelle, qui ne permettre pas d'aller jusqu'au bout.
La réforme régionale, nous devons, me semble-t-il, la voir davantage en termes dynamiques et pas seulement en termes institutionnels. Ce n'est pas parce que nous aurons modifié les institutions que nous aurons réglé cette vieille querelle dans notre pays en proie au centralisme depuis plusieurs siècles et qu'en fin de compte nous aurons abouti à ce que nous voulons réaliser.
Tout ceci pour dire que nous ne devons pas avoir peur d'aller assez loin dans nos propositions de régionalisation. Il y a, bien entendu, à garder le contrôle du phénomène et je dirai tout à l'heure comment il semble qu'on puisse y arriver,

mais au point de vue des propositions que nous faisons, propositions que nous devons être prêts à appliquer, le jour où nous aurons la responsabilité du pouvoir, nous ne devons pas rester à mi-chemin, il y a un certain nombre de choses que nous devons faire et dont je pense que certains camarades ont tort de s'alarmer, car dans notre pays les habitudes de centralisation sont tellement fortes et imprègnent tellement tous les citoyens, car ces habitudes n'imprègnent pas seulement le gouvernement, les administrations centrales, mais tous les français sont profondément imprégnés de ce centralisme et consciemment ou non leur position en découle bien souvent, eh bien, cas habitudes sont tellement fortes que les risques d'éclatement du fait de la régionalisation sont pratiquement inexistants et qu'il ne faut pas, par conséquent, avoir peur de marquer nettement le volonté et l'orientation d'aller vraiment vers une régionalisation démocratique, avec toutes ses conséquences.

Quelques réflexions maintenant en ce qui concerne les modalités d'application de cette réforma.

D'abord, dans les différentes motions, certaines questions n'ont pas été tellement abordées, en particulier le problème de la taille des régions. Je crois que là-dessus la nécessité de faire des régions relativement importantes étant généralement admise, je dirai simplement qu'il est souhaitable que nous ne nous laissions pas aller à notre habitude logique et cartésienne da tout faire sur un moule, et qu'il ne doit pas y avoir de moule uniforme pour les régions, car, tout de même, il y a des constatations à faire.

Bien sûr, la région doit être avant tout économiquement viable, avoir, sinon une certaine autonomie, du moins une certaine unité, mais cependant il faut admettre que certaines régions seront plus petites, peut-être mime beaucoup plus petites que d'autres et, par conséquent, ne pas faire ce découpage en gâteaux qui dirait que s'il y a 10 régions en France, chacune aura 5 100 000 habitants, puisque c'est la dixième de la population qui vient de nous être annoncée.

D'autre part, je partage tout à fait l'avis de Godard sur le fait que les traditions régionales et provinciales ne doivent pas être passées par profits et pertes encore moins être considérées comme devant être écrasées par je ne sais quelle crainte renouvelée de la convention, je parle de celle de 1793.

Il faut admettre que ces traditions provinciales ont un sens, ont une valeur et je ne pense pas du tout qu'elles représentent actuellement un risque.

En ce qui concerne les modalités d'élection de l'Assemblée régionale, tout le monde semble d'accord sur une Assemblée élue au suffrage universel, je n'y reviens pas, la proposition de Philipponot de la faire élire par la représentation proportionnelle doit être étudiée avec soin, il n'y a, me semble-t-il, pour des socialistes, aucune objection de principe à une proposition comme celle-là.

On n'a pas beaucoup parlé du nombre des conseillers régionaux, cependant c'est un problème relativement important, parce qu'on va se trouver entre la nécessité d'avoir une représentation suffisamment proche de la population et la nécessité de ne pas avoir des assemblées ridiculement nombreuses. C'est un problème qui va se poser, compte tenu de ce qu'actuellement il y a, en moyenne, un député pour 100 000 habitants et qu'on voit mal que le même chiffre soit adopté pour

les Conseils régionaux.
Le problème des incompatibilités a été abordé par la motion des Bouches-du-Rhône. Il est très important, car suivant que des incompatibilités seront prononcées, soit en ce qui concerne les parlementaires nationaux, soit en ce qui concerne les parlementaires nationaux, soit en ce qui concerne les parlementaires nationaux, soit en ce qui concerne, au contraire, les maires, le caractère des conseillers régionaux va varier considérablement et là-dessus il est souhaitable qu'il sorte le maximum de précisions de nos assises ou tout au moins que nous marquions que nous avons été sensibles à ce problème.
Tout le monde est d'accord, je crois, sur le fait de ne pas admettre le fonctionnement d'une démocratie locale au deuxième degré, démocratie régionale au deuxième degré. C'est très important.
En tant que responsable moi-même d'un des plus anciens districts, je connais à la fois les avantages de cette formule et les inconvénients de l'exercice d'une démocratie régionale au deuxième degré ; ces derniers sont tellement importants que nous devons prendre position d'une façon très nette contre une telle formule. Nous l'avons fait, d'ailleurs, lors de nos assises de Bondy et nous devons le répéter ici.
Il n'y a pas de démocratie véritable, il n'y a pas de contact avec la population, il n'y a pas de contrôle véritable avec une démocratie au second degré. C'est pourquoi la proposition de M. Pompidou de faire une sorte de pyramide de départements et de demander aux départements de s'occuper des régions est totalement inacceptable, non seulement parce qu'elle ne marchera jamais, mais parce qu'il y a une double distorsion, une distorsion de la représentation au niveau du département d'une part, je reprendrai au passage l'exemple cité hier par Pinard, qui nous disait que dans un département comme le Doubs, où il y a 29 conseillers généraux, 3 d'entre eux représentent à eux seuls plus de la majorité de la population du département, et d'autre part, à partir du moment où les Conseillers généraux eux-mêmes se grouperaient en Assemblée, cela représenterait une deuxième distorsion qui ferait qu'on serait en présence d'une totale caricature de démocratie.
Or, s'il y a une chose à laquelle nous devons veiller, c'est que la démocratie décentralisée sous quelque forme que ce soit, ne devienne jamais caricature, et comme c'est tout de même le cas dans un certain nombre d'instances, où il y a des élus qui n'ont finalement que l'apparence du pouvoir et que l'apparence des décisions, nous devons être très attentifs à la nécessité de supprimer ces caricatures, de ne pas en instaurer de nouvelles et de faire en sorte, au contraire, que la démocratie décentralisée s'exerce au niveau où elle doit s'exercer, c'est-à-dire au niveau où les décisions sont prises.
C'est pourquoi tout cela ne peut faire l'objet que d'un examen d'ensemble et qu'il n'est pas question d'examiner les problèmes régionaux en dehors des autres problèmes.
Je voudrais vous faire part aussi de quelques réflexions en ce qui concerne ce Conseil économique et social régional qui a été proposé par un certain nombre de motions et qui semble avoir réalisé un certain accord ; cependant, il y a là un

risque auquel je voudrais vous rendre attentifs, c'est que ces Conseils économiques et sociaux régionaux ont, évidemment, le gros avantage d'associer un certain nombre de représentants en particulier des représentants des syndicats ouvriers, également les représentants des organisations patronales, des organisations économiques de toutes sortes, mais est-ce que dans une Assemblée où les décisions à prendre seront dans un premier essentiellement économiques, on ne risque pas d'arriver à une opposition entre une Assemblée purement consultative, qui s'estimera compétente, et une Assemblée élue, représentant la force populaire, mais qu'on pourra taxer d'une certaine incompétence sur les sujets traités ?

Alors, je sais bien qu'il existe une formule comme à l'échelon national, mais à l'échelon national, comment le problème a-t-il été résolu ?

Eh bien, il a été résolu en ce sens qu'on laisse le Conseil économique, dont les discussions sont d'ailleurs très intéressantes, fonctionner pratiquement en vase clos et son intervention sur le système des Assemblées est extrêmement faible, c'est-à-dire que, finalement, il a été mis plus ou moins entre parenthèses.

Est-ce que c'est une formule comme celle-là que nous souhaitons pour la région ?

Est-ce qu'on ne risque pas aussi que l'existence d'un Conseil économique empêche des gens économiquement valables de se présenter, de briguer des suffrages pour l'élection au suffrage universel qui permettra d'élire le Conseil régional ?

C'est une question qui se pose. Pour ma part, je pense si des éléments syndicalement importants pouvaient être membres du Conseil régional et, par conséquent, être candidats à l'élection, cela représenterait pour la région un élément très important et un élément de succès très important.

Donc, réfléchissons à l'intérêt et au danger de ce Conseil économique et social régional et si, finalement, on arrivait à la conclusion qu'il s'agit d'une formule qui n'est pas… ou du moins dont les résultats ne sont pas garantis, peut-être faudrait-il chercher ailleurs une collaboration entre les élus du suffrage universel et les représentants des forces économiques sous des formules à trouver, mais je fais confiance à l'imagination des camarades pour en trouver.

Quelques mots maintenant pour finir en ce qui concerne les attributions.

Tout le monde nous dit : les régions ne feront pas la loi, puisque nous n'allons pas faire une fédération. Les régions ne feront pas la loi… Il faudrait aussi savoir ce que c'est que la loi, parce que le domaine de la loi a considérablement changé avec les Constitutions de 1958, puisqu'il est défini dans son article 34 maintenant.

Autant il me paraît normal que les régions ne fassent pas la loi, en effet, autant si l'on devait revenir à une formule comme celle de la Constitution de 1986 où était loi tout ce que le Parlement avait décidé être du domaine de la loi, on ne pourrait pas limiter à ce point les attributions de la région.

En ce qui concerne les attributions d'une façon générale, je dois dire que j'ai été un peu déçu par les motions, de voir qu'il y a eu, au fond, assez peu d'efforts dans ce sens pour déterminer le contenu des attributions du Conseil régional et

Fondation Jean Jaurès

de l'exécutif régional.
Il faudra certainement se pencher assez sérieusement sur ce problème absolument capital, parce que nous allons avoir, lorsque la réforme que nous proposons entrera en vigueur, une période difficile, c'est la période dans laquelle les régions vont progressivement se mettra en place, et dans une période comme celle-là, peut-être que ceux de nos camarades qui ont manifesté des appréhensions vont nous dire qu'il ne faut pas aller trop vite, mais il y a des choses sur lesquelles on ne peut pas transiger. On ne peut pas transiger sur le fait que l'exécutif est un exécutif élu, probablement le président du Conseil régional, par conséquent les structures institutionnelles vont se mettre en place d'un seul coup.
Par contre, ce qu'on peut faire, c'est transférer progressivement des attributions à la région, de façon qu'on ne cherche pas à mettre institutionnellement une réforme aussi importante dans la pratique du jour au lendemain et c'est justement sur le plan des attributions, et des attributions du Conseil de région et de l'exécutif, qu'un calendrier est à mettre en place pour prévoir une progression dans le transfert de ces attributions pendant toute la période de rodage qui sera certainement longue.
Il faut d'ailleurs qu'au bout de cette période les attributions de la région soient vastes, que ce soit, bien entendu, comme on l'a dit, des attributions qui soient prises sur celles de l'Etat, mais également voir que c'est une réforme d'ensemble à laquelle nous sommes conviés et que, par conséquent, c'est essentiellement toutes les attributions qui doivent s'exercer au niveau régional qui, finalement, doivent être confiées au Conseil régional.
En ce qui concerne les ressources, c'est-à-dire les ressources financières, je ne voudrais pas me livrer à un examen qui pourrait être très long, je dirai simplement ceci : il est très important que les ressources de la région ne soient pas seulement des virements faits par l'Etat sur une quotepart des ressources reçues de l'Etat ; il est très important que le Conseil de région ait une responsabilité dans le vote de l'impôt, soit en modulant des impôts d'Etat qui sont virés à la région à partir d'une cote moyenne, soit en fixant de nouvelles ressources dans une liste, comme on l'a dit, proposée par la loi, mais étant donné que le vote de l'impôt est une opération désagréable, il faut que cette opération désagréable soit laissée à l'initiative du Conseil régional, c'est uniquement de cette façon que ce Conseil obtiendra l'autorité qu'il est nécessaire de lui donner. S'il est simplement un répartiteur de ressources mises à sa disposition par l'Etat, notre réforme régionale n'atteindra jamais les buts qu'elle se fixe actuellement.
Enfin, je crois que des attributions les plus importantes que va avoir le Conseil régional, c'est son rôle en matière de planification.
Les problèmes de liaison entre la planification nationale et la planification régionale sont parmi les plus ardus que les Socialistes ont à résoudre et je ne prétends pas les résoudre aujourd'hui à cette tribune. Mais je pense que les attributions du Conseil de région en matière de planification devront être vues avec énormément de soins, car le Conseil de région doit être un interlocuteur constant des planificateurs nationaux pour obtenir une planification qui soit à la

fois démocratique et humaniste, et cela doit se faire dans le cadre d'une planification tout à fait rénovée par rapport à la planification actuelle.
Dans une planification socialiste, il sera nécessaire de tenir compte, non seulement des éléments immatériels, non cotés sur le marché, mais cependant d'une valeur considérable sur le plan humain, je pense, par exemple, au temps libre, au fait de ne pas être contraint à faire usage de transports en commun interminables, à la proximité des équipements sportifs, à l'existence d'un milieu et d'un élan culturels… Tout cela, ce sont des éléments immatériels non marchands, mais qu'une planification socialiste doit prendre en compte.
Or, c'est seulement à travers la région qu'il sera possible de le faire, tout en gardant contact avec la réalité, tout en gardant contact avec les hommes, sans se lancer dans une planification purement théorique avec tous les risques que cela présente.
Voilà, mes chers camarades, les quelques réflexions que je voulais apporter au sujet de la planification régionale, je suis, pour ma part, convaincu qu'il s'agit d'une réforme d'une importance capitale, aussi bien pour la démocratie que pour le Socialisme, car ils sont, et nous l'avons démontré, et nous le démontrons tous les jours, intimement.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Le Blé, du Finistère, après lui Guy Mollet.

Francis Le Blé

Mes chers camarades, pour avoir, depuis de nombreuses années déjà, sur le plan régional, ou l'occasion de travailler sur les problèmes de régionalisation avec des organisations syndicales et des organisations culturelles, je dois constater qu'au cours de ce Conseil national de nombreuses choses intéressantes ont déjà été dites et one se demande parfois les points sur lesquels il est encore nécessaire d'insister.
Je voudrais simplement relever qu'effectivement, pour nous, le problème n'est pas d'un choix entre pour ou contre la régionalisation, la régionalisation est en cours, elle se fera, le problème est de savoir si nous serons capables de construire un échelon régional qui nous permettra de lutter contre le système capitaliste.
Aujourd'hui, nous savons que l'échelon régional est une nécessité pour le système capitaliste, comme demain il sera une nécessité pour le pouvoir socialiste, et exactement pour des raisons inverses et opposées.
La régionalisation que nous propose le gouvernement aujourd'hui, c'est, par exemple, le renforcement du capitalisme et du pouvoir de l'Etat qui est à son service ; dans notre Parti, le débat que provoque la régionalisation est un débat pour le Socialisme et pour la démocratie en tenant compte, comme disait le rapporteur hier de la réalité historique et géographique de chaque région.
Je pense aussi qu'il y a une certaine démystification à effectuer à l'occasion de l'usage de certains mots, et qu'effectivement le problème n'est pas un conflit entre jacobins et girondins. Le conflit n'est pas là. Le problème, c'est que la

Fondation Jean Jaurès

région sera un échelon de socialisation, d'émancipation et de libération de l'ensemble des travailleurs, ou bien elle sera encore un échelon qui aggravera l'asservissement et l'exploitation par le système capitaliste.
C'est pour cette raison qu'il est nécessaire qu'au plus tôt dans le Parti cette notion soit encore précisée. Je dis bien précisée, parce que tout n'est pas à inventer. Déjà, le plan d'Action Socialiste a jeté des bases intéressantes en faveur de solutions socialistes pour la région.
Je dis aussi précisée, parce que depuis longtemps déjà plusieurs militantes et penseurs, à l'intérieur du Socialisme en France, ont entrepris de fixer cette évolution générale pour les Socialistes, et n'en déplaise à certains, notre camarade Defferre n'a pas été le premier ! Déjà, en 1933, Léon Blum ne craignait pas d'écrire dans "Le Populaire" : "Pas plus que le lycée républicain ne s'est dégagé de l'ancien collège des jésuites, l'administration républicaine ne s'est dégagée des traditions monarchistes et césariennes. La centralisation napoléonienne s'est elle-même coulée dans le centralisme à la Richelieu et à la Louis XIV. Les régimes succédant de la République ne sont jamais parvenus, ou n'ont même travaillé seulement, à la viser. Voilà le corset d'airain qu'il faut rompre, et voilà pourquoi le camp des Socialistes n'hésite pas à poser le vrai mot d'ordre : décentralisation."
Cette notion a été encore précisée au lendemain de la Libération par Vincent Auriol, qui écrivait dans "Hier et Aujourd'hui", en 1944 : "La région considérée comme entité naturelle, dotée d'une assemblée à compétence législative, avec un président et un exécutif régional… La Constitution de la République doit équilibrer en une puissante unité fédérative doit équilibrer en une puissante unité fédérative le pouvoir de nécessaire centralité, et dans une sage mesure la nécessaire autonomie locale. Dans chaque province organisée il faut faire pénétrer avec sagesse l'esprit d'autonomie et rétribuer l'esprit d'initiative."
Par conséquent, lorsqu'on voit avec quelle hardiesse ses militants, déjà, se prononçaient sur le problème de la région, nous avons la conviction que nous n'avons rien à inventer. Nous avons simplement, assuré que l'orientation est fixée, à faire passer dans la réalité un certain nombre de choix arrêtés sur le plan de la théorie et des principes du Parti.
Je n'insisterai jamais trop pour dire que si nous voulons passer par l'échelon régional, c'est parce que nous y voyons un moyen :
1°) de mieux combattre le système capitaliste,
2°) de mieux marcher vers un système capitaliste.
Et également de sauver, ou de faire prospérer, un certain patrimoine culturel qui existe à l'intérieur de chacune des régions.
Lutte contre le système capitaliste et marche vers le Socialisme démocratique ? Le Plan d'action Socialiste a déjà évoqué l'importance que doit jouer l'organisation régionale dans ce combat.
Je voudrais simplement, pour terminer, insister sur certains points qui nous apparaissent particulièrement prioritaires.
Je crois que nous ne devons pas - et je pense que la résolution finale devra en tenir compte - arrêt en une position immédiatement sur le problème du

découpage ; je crois qu'il faut rejeter d'emblée, même lorsque nous aurions à exercer le pouvoir, l'idée d'un découpage que arrêterions du sommet. Je pense que le découpage doit être le résultat d'une mesure démocratique, il ne peut en aucun cas être la manifestation d'une mesure bureaucratique.
Il faut insister également sur la nécessité d'une Assemblée régionale élue au suffrage universel, et à la proportionnelle ; c'est un point sur lequel nous ne pouvons transiger.
Il en est de même en ce qui concerne la création d'un Conseil économique et social régional, de même pour les mesures de caractères économiques, avec le moyen que représente l'échelon régional pour renforcer la pratique démocratique dans un système planifié, de même en ce qui concerne la participation des intéressés pour la préparation, pour l'élaboration et pour le contrôle des équipements régionaux en matière économique et sociale.
Enfin, à la suite de plusieurs orateurs précédents, je mentionne simplement la nécessité de propriété publique régionale.
Un tout petit point particulier, sur lequel je voudrais insister pour terminer, c'est la nécessité, à l'intérieur de notre Parti, de favoriser et de créer obligatoirement cet échelon régional, afin de commencer à préfigurer, à l'intérieur de notre organisation, ce que doit être une régionalisation sur le plan économique et politique. Quelques orateurs en ont parlé, nos fédérations de Bretagne ont fait des propositions pour modifier les statuts sur ce point particulier. Egalement, déjà, nous devons habituer les fédérations du Parti à travailler sur le plan régional, parce qu'aujourd'hui c'est sur le plan régional que les problèmes se posent en matière économique, en matière sociale, en matière administrative, et aussi afin de préparer le travail et les responsabilités que nous aurons à exercer demain sur ces problèmes.
Enfin, en attendant que soient modifiés les statuts dans le sens que nous avons préconisé en faisant ces propositions, je souhaiterais que le Comité directeur, utilisant d'ailleurs un article des statuts qui le permet, généralise les inter-fédérations administratives, et invite ces Comités régionaux à travailler sur les problèmes régionaux tels qu'ils se posent à la région.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Guy Mollet, Pas-de-Calais, après lui Bernardin, de la fédération du Rhône.
Guy Mollet, pour 25 minutes.

Guy Mollet (Pas-de-Calais)

Mes chers camarades, il est un certain nombre de questions que j'aborderai très peu dans mon propos : la critique du système actuel - parce que j'imagine que nous sommes tous d'accord, et ce n'est pas la peine de se répéter les uns les autres - les propositions d'organisation, mode d'élection d'éventuels représentants régionaux, direct, indirect, proportionnel ou non, problèmes de l'exécutif, du financement, du crédit, d'un possible Conseil économique régionale, etc. non pas que j'en néglige l'intérêt, mais parce que je suis

convaincu qu'entre Socialistes nous serions très vite d'accord sur ces problèmes, si on l'était sur l'essentiel.
A mes yeux, l'essentiel n'est pas là. Avant de savoir comment organiser une région, il faut s'assurer que, derrière ce mot de régionalisation, nous mettons tous le même contenu. Je ne prétendrai pas que le débat que nous avons maintenant est un faux débat - le problème d'organisation de la société n'est jamais un faux débat, et l'excellent rapport qui a été fait par Celard le montre à l'évidence - mais je voudrais vous faire part de mon impression à la lecture des textes et à l'audition des discours.
J'ai une crainte : c'est celle qu'en fait nous discutions entre nous de ce problème en nous plaçant sur le terrain même ou le pouvoir actuel a mis la question.
Les raisons de cette crainte ?
D'abord il est vrai que ceux qui s'intéressent à cette question, et ceux qui essayent d'intéresser l'opinion publique à cette question, entretiennent, à mon avis, beaucoup d'illusion, parce que nous vivons dans un système où le centralisme et plus particulièrement la bureaucratie centralisée, pèse sur tout le monde, et où les exemples de cela sont multiples ; alors, on a fini par entretenir l'illusion que si on créait la région… Eh bien, cela irait moins mal !
C'est vrai, probablement, à une condition, c'est qu'on ne substitue pas à la bureaucratie centralisée nationale une bureaucratie centralisée régionale ! Ce sera une des questions essentielles de mon propos dans un instant.
La deuxième raison de ma crainte, c'est qu'il y ait dans le vocabulaire une terrible confusion. En fait, on mélange régionalisation, réforme administrative, et pourquoi pas, aménagement du territoire… Une très belle salade ! On mélange dans un certain nombre de propositions le problème des régions et des métropoles dites d'équilibre. Il n'y a aucun rapport ! On mélange enfin, et surtout, décentralisation et déconcentration.
C'est sur ce dernier point qu'à mon avis il y a un premier choix à faire.
La déconcentration, elle peut apparaître nécessaire à tout Etat moderne. Nous vivons en régime capitaliste, nous assistons à un double phénomène en apparence contradictoire : il y a une concentration constante, permanente, des pouvoirs économiques et politiques - car là où l'économie se concentre, la politique le fait aussi - et puis une tentative de déconcentration de l'application des décisions. Mais ce n'est pas contradictoire, à mon avis cela va tout à fait de soi, et tout à l'heure encore j'y reviendrai.
En fait, il s'agit de savoir pour nous, car c'est un problème essentiel pour des Socialistes, à mon avis, dans la mesure où il resterait vrai que le Socialisme est contre l'Etat et que le Socialisme est contre la bureaucratie étatique, comment organiser la démocratie politique, économique, ou sociale ?
Et c'est là que se place la question fondamentale : où est le pouvoir ? Où est la souveraineté ? Comment se transmet-elle ?
Si le pouvoir est à l'Etat, si la souveraineté est nationale, alors le problème se ramène à savoir quelle délégation de pouvoirs et de moyens l'Etat voudra bien concéder pour l'exécution de ses décisions aux diverses collectivités au-dessous de lui. L'autorité descend, elle descend de l'Etat vers la commune et le citoyen.

Au fond, la meilleure comparaison, même si elle est excessive, c'est que la conception du pouvoir, dans ce cas-là, c'est la conception de l'armée. La décision se prend en haut, mais il est nécessaire que les officiers généraux transmettent leurs décisions, pour application, aux officiers d'en-dessous, aux officiers ordinaires, puis aux sous-offs, jusqu'au "trouffion" qui exécutera. La déconcentration, dans le domaine politique - car il peut s'agie d'autre chose, si l'Etat est souverain, que de déconcentration - c'est à peu près pareil.
C'est une délicieuse plaisanterie qui consiste à dire que ce sera décentralisé parce que les décisions qui intéresseront les gens dans les communes seront prises par un préfet de la Région ! C'est à peu près la même chose que la décision prise par un Colonel au lieu de l'être par un général de division, avec même encore quelque chose de plus précis, car plus près du terrain, il pourra mieux faire appliquer la décision ! Et qui imagine aujourd'hui qu'il existe des préfets de région qui prendraient une décision importante sans avoir téléphoné au ministre intéressé ? Ce n'est pas sérieux ! Il ne s'agit que de déconcentration.
C'est vrai d'ailleurs pour les communes, ce phénomène, car plus les communes sont tributaires de l'Etat par le système des subventions, plus l'Etat est maître de la décision.
Je dis que c'est la première des hypothèses, celle dans laquelle le pouvoir descend d'en haut vers la commune et le citoyen.
Il y a l'autre. Ah ! Evidemment, aujourd'hui, elle apparaît théorique, et même chez des amis j'entends parler d'autogestion, mais je ne l'ai pas entendu, aujourd'hui évoquer cette idée, à mes yeux essentielle, à savoir que le pouvoir n'est pas dans la nation, le pouvoir est dans le peuple. C'est le peuple qui est souverain, et pas la nation qui est souveraine, et en ce cas-là le problème se pose à l'envers : le pouvoir ne descend pas, il monte, et oui, du peuple vers, d'abord, la première forme de démocratie, la commune.
Eh bien oui, c'est une évidence ! Le premier cycle, le premier stade de la démocratie, c'est la commune. Le pouvoir monte à la commune, et puis, bien sûr, au lieu d'être délégué de la nation vers le peuple vers la commune, puis les différentes collectivités intermédiaires, j'y viendrai dans un instant.
Au fond, il s'agit de savoir quelles sont les charges diverses et les moyens appropriés que le peuple souverain transfère aux organismes différents qui sont chargés de gérer des affaires.
L'autorité, dis-je, et je me répète, monte du peuple. Notons au passage, dans ce Parti, où à ma connaissance, tout le monde est européen, dans ce Parti où, inlassablement, nous discutons les uns et les autres de la nécessité de transfert nationale, où le pouvoir va descendre, il ne peut plus y avoir de transfert de souveraineté au-dessus : l'Etat forme l'écran définitif. Alors que dans l'hypothèse inverse, où les délégations se font du bas vers le haut, rien n'interdit - au contraire, tout incite - que des transferts de souveraineté soient délégués, non pas à un Etat supranational, mais à des organismes supranationaux, avec des pouvoirs limités, précis, mais réels. C'est la chaîne qui monte - oh ! Utopie, d'accord, mais pourquoi pas - jusque sur le plan mondial.
C'est tout le premier choix à faire, et selon qu'on l'aura fait dans un sens ou

dans l'autre, on répondra différemment au problème qui nous est aujourd'hui posé. On a à choisir : ou une armée, ou une structure démocratique.
Oh ! Je sais, on me dira, on écrira : oh là, là, encore de la théorie, encore un problème posé dans l'abstrait !...
Oui, je sais tout cela. Je sais que nous portons d'une situation de fait. Mais si on ne sait pas où on va, on ne sait pas non plus à quoi on aboutira.
Bien sûr, on pourrait aller plus loin, dans la théorie. Nous sommes en 1971, c'est un anniversaire. Il y a cent ans, c'était la Commune de Paris ; alors, si je me laissais aller à mes préférences, et bien je vous parlerais de communalisme, et par là même de fédéralisme. Je ne le ferai pas. Je me bornerai à conclure sur ce premier point.
Selon que vous vous orientez vers l'une ou l'autre des deux solutions évoquées, les réponses diffèreront.
Je ne prends qu'un exemple, simple.
Se contenter aujourd'hui, comme beaucoup de textes l'ont fait, de proposer des formes de décentralisation, modes d'élection, etc. alors que nous vivons dans un cadre étatique, sans s'attaquer au cadre même, je m'excuse, mais c'est un leurre. Ce sera peut-être un très bon argument, je n'en suis d'ailleurs pas sûr, de cette campagne électorale, mais cela n'a pas de signification. Il faut placer le problème dans son ensemble.
Ce qu'il nous faudrait, à nous, c'est proposer tout autre chose. La première collectivité, c'est la commune. C'est de celle-là d'abord qu'il faut fixer les attributions et les ressources. Il n'y aura ni région, ni réforme administrative, ni réforme dans aucun domaine en France avant qu'il n'y ait eu une réforme bien plus modeste, celle des finances locales. Tout le reste est plaisanterie.
(Applaudissements)
Les échelons supérieurs, on peut en envisager de multiples, et sous les formes les plus variées : districts volontaires - je ne parle pas des autres - syndicats de communes, départements, régions, oui alors, état, la suite… Enfin ce sont des entités qui auraient alors une double mission : une mission propre, celle qui consisterait à exercer les charges qui leur seraient particulières, car il y a des charges qui ne peuvent pas être celles de la commune, pas besoin d'insister, ce n'est pas la peine de me rétorquer cela ; la défense nationale ou la politique internationale ne sont pas des problèmes à l'échelon de la commune. C'est vrai qu'il y a des charges qu'il faudra déléguer aux échelons supérieurs. C'est vrai que dans les syndicats de la commune, dans les districts volontaires, il y a des charges banales : incendies, transports, tout cela, enlèvement des ordures ménagères, etc. Donc, première partie, les charges propres.
Mais la deuxième partie est terriblement importante : la deuxième partie, c'est la péréquation, l'égalisation autant que faire se peut entre les différentes entités, les différentes collectivités de l'échelon d'en dessous, et c'est aussi, pour les Socialistes cela devrait aller de soi, la planification nécessaire entre les collectivités de l'échelon d'en dessous.
Je viens très rapidement de vous résumer quelles sont nos positions sur cette idée même de régionalisation.

Fondation Jean Jaurès

Je voudrais aborder un deuxième problème. Il ne s'agit plus cette fois seulement de l'idée de régionalisation, mais à propos de celle-ci du mélange savant qui a été fait entre les compétences qui devraient être fixées pour la région et le rôle des métropoles dites d'équilibre. Et pourtant je ne crois pas qu'il y ait d'instances en France qui ait délibéré de ce dernier point. On a parlé des problèmes de la régionalisation, et ce soir certains ont l'espoir de nous enfermer dans des décisions sur ce sujet.

En réalité, ce n'est pas un problème de régionalisation, c'est un problème d'aménagement du territoire. La région peut être un des moyens d'aider à l'aménagement du territoire, mais c'est une toute autre question.

Or j'ai lu des textes, et écouté tout à l'heure des interventions. Dans l'un des textes, je lis qu'il faut "articuler les régions autour d'une agglomération assurant toutes les fonctions d'une capitale".

Dans un autre document que j'ai trouvé, comme chacun de vous, sur cette table, et qu'évidemment nous n'avons pas pu discuter dans nos sections respectives - il s'appelle "rapport introductif sur la régionalisation", à la page 5 j'ai lu : "C'est dans le cadre de la capitale régionale d'une part, que ne situent les implantations directrices, celui de la commune d'autre part où se trouvent les localisations de base."

Merci, mes camarades ! Ce n'est plus la bureaucratie étatique, c'est la bureaucratie régionale ! La commune, de toute manière, n'aura pas grand-chose de changé. Ses prérogatives essentielles, elle en est dépouillée, non plus, je le répète, au profit d'un état national, mais d'un état régional.

Je voudrais vous mettre en garde contre ce genre de confusion. On peut en effet, et nous sommes de ceux-là, être favorable à l'idée même de régionalisation sur la base de ce que je disais tout à l'heure, et absolument hostile à cette notion de capitale, dût-elle baptisée d'équilibre !

Alors vous n'allez pas obliger ceux d'entre nous qui sont favorables à la région à se prononcer contre cette région parce qu'ils se refusent à voter ce pseudo-aménagement du territoire ! Dans le Pas-de-Calais, c'est notre cas.

En ce qui concerne la régionalisation, les points de détail sur le mode d'élection, etc. nous avons entendu beaucoup de variantes, et les nuances les plus grandes. J'ai entendu je dois le dire à l'ami Boulloche, des gens soutenir que le suffrage universel indirect pouvait être aussi démocratique que le suffrage universel direct. Faute de quoi je me demande ce que font nos sénateurs dans la salle, d'ailleurs ! Mais là-dessus on se mettra très vite d'accord ; pas de difficulté.

Par contre il y a un point sur lequel dans le Pas-de-Calais il y a une unanimité absolue, mais absolue ! C'est la condamnation de ce système dans lequel autour des métropoles sur lesquelles je vais revenir, on va chercher à créer ce que j'appelle des monstres, millionnaires ou multimillionnaires, et à refaire quoi qu'il en soit dit huit fois l'erreur parisienne !

J'entends bien d'ailleurs que les auteurs de ces textes que je viens d'indiquer ont senti le danger. Les auteurs du premier texte que j'ai cité disent à la page suivante de leur document que surtout "il ne saurait pas être question de créer en France huit grands blocs contradictoires." Bien sûr, ils ont vu le risque. Le

chiffre de 8 est à retenir, on va y revenir dans un instant.
J'entends bien que les auteurs du deuxième texte ont écrit à la page d'après : "il n'est pas sérieux d'arguer que l'on créera 8 à 10 points."
Mais si, camarades ! C'est au contraire très sérieux !
Nous contestons, nous, d'abord que ce soit là une formule moderne. Dans le monde moderne, la tendance est plutôt à l'inverse ; elle est de ramener les villes à l'échelle humaine. Nous ne pensons pas, nous, que cette affreuse concentration de tout, du secteur secondaire à côté du secteur tertiaire, de l'université, de la recherche, de tout cela groupé autour de huit métropoles d'équilibre en France, nous ne pensons pas que ce soit économique, et en tout cas nous sommes parfaitement convaincus que c'est antisocial !
J'ai entendu des camarades expliquer tout à l'heure qu'il ne fallait surtout pas recommencer l'erreur des transports où les "copains" vont être très loin, etc. Et bien regarde bien ce qui se passe à l'heure actuelle dans les centres où c'est déjà commencé ! Regardez les folies de la région parisienne où les travailleurs font une heure et demie le matin, une heure et demie le soir, pour aller au boulot et en revenir ; vous allez les retrouver multipliées par des difficultés locales, dans bien des occasions.
Si j'en avais le loisir, je raconterais une délicieuse anecdote ; mais je l'évoque seulement. Bien sûr j'appartiens, comme chacun - et je me demande ce qu'on y f… ! Est-ce que le Parti décidera un jour qu'on n'y va plus ? Les organisations syndicales le font bien ; pourquoi pas le Parti ? - à une Coder, à une OREAM, tous ces organismes où l'on sert de caution à la bureaucratie nationale et à la technocratie nationale ! J'ai entendu un jour, car là il faut remarquer quelle est la collusion entre les représentants intelligents du camp patronal qui sont la majorité et puis l'Administration, j'ai entendu un jour quelqu'un nous parler de la Route 128. Je ne vais pas vous infliger un amphi sur la route 128, mais cela consistait à habiller la chose d'une phrase moderniste ; "on va faire dans le Nord la route 128", sauf qu'elle va être fixée en un point fixe. Il faudra m'expliquer cela ; j'étais assez fort en géométrie étant gosse, mais des routes qui partent d'un point s'arrêtent au même point sans être jamais passées par ailleurs, c'est compliqué ! Tout cela pour parodier une histoire américaine, où la route 128 autour de Boston consiste justement à déconcentrer, alors que là on vous propose un système de concentration… C'est un détail !
Mais je comprends bien les raisons de tout cela ; je crois les comprendre.
La tentation est grande, mes camarades, dans la période où nous vivons, - dans le régime politique et pas seulement économique où nous vivons, qui est un régime de monarchie élective, c'est à cela qu'on a abouti ; tous les corps intermédiaires y compris le Parlement sont réduits à zéro - de se demander comment on va réagir contre cela. Et la tentation amène des camarades à penser que la régionalisation avec des pouvoirs régionaux serait peut-être une réponse ; à une condition, c'est de ne pas se battre contre la monarchie en faisant renaître les féodalités régionales. J'entends parler de beaucoup de projets ; mais supposez que le présidentialisme gagne un terrain fou, et qu'on y aboutisse aussi sur le plan régional, on aura fait d'un seul coup deux siècles et de demi de bon

en arrière, et on aura les grands féodaux contre le monarque. Cela ne me paraît pas une bonne solution, je le dis.
La région ainsi conçue est d'ailleurs dans les textes des auteurs parfaitement omni-compétents. C'est un état, et là ce n'est qu'une anecdote, amusante, et je suis sûr que je vais "brocarder" abusivement l'intention de ceux qui l'ont mis dans le texte, mais j'ai lu dans un de ces mêmes textes, celui que j'ai trouvé sur la table, "qu'on y pourra pratiquer le bilinguisme si on le souhaite". Et un camarade tout à l'heure a d'ailleurs défendu cette thèse avec humour à cette tribune.
Je ne suis pas contre le bilinguisme. Je pense que dans cette université on a bien fait de réintroduire l'étude soit de langues, soit de dialectes ayant valeur de langue. Tout cela au point de vue culturel est très intéressant, et au point de vue pas seulement folklore, c'est très valable.
Mais dites-moi, quand j'entends parler de bilinguisme, cela a une toute autre sonorité. Est-ce qu'après demain les fonctionnaires ne pourront plus être mutés d'une province dans l'autre, pardon, d'une région dans une autre, sans avoir appris la langue locale ? J'ai l'impression que nous sommes en plein recul !
Mais j'avoue que ce n'est qu'un détail. Venons-en à un argument plus important, et c'est vraiment sur ce point qu'à mon avis nous entrons sur le terrain de l'adversaire. Le gouvernement bavarde, et nous laisse bavarder, sur la régionalisation.
Peu lui importe, aucune importance pour lui, car dans le même temps il agit, et il n'agit pas par le truchement des CODER, etc. Non, non, il agit dans la réalité.
C'est curieux, mes camarades, mais il y a ici forcément des représentants de 21 régions de France, puisque toutes les fédérations sont nombreuses être venues. Pourquoi le chiffre de 8, alors ? Ah oui, il y a 21 régions, mais il y aura 8 capitales d'équilibre. Il n'y aura que 8 métropoles d'équilibre, et pour les 13 autres, vous allez vous faire rhabiller ! 21 régions, mais 8 capitales.
Ce soi-disant désir d'égalisation que j'entendais dans un discours tout à l'heure, où est-il ? Les 21 régions, elles ont des CODER ; mais les 8 capitales d'équilibre, elles ont déjà les OREAM. Vous ne connaissez pas cet avantage, les autres, ne vous en plaignez pas ! Sur les 8, il y en a déjà 4 qui sont dotées de communautés urbaines. Cela viendra vite pour les 4 autres.
Dites-moi, camarades, est-ce que nous allons vraiment adopter un texte dans lequel nous donnerions l'impression de cautionner cette politique ? Une politique qui met totalement dans les mains d'un pouvoir chaque jour plus absolu, d'un capitalisme chaque jour plus concentré, les décisions ? En tout cas pas nous !
Je ne vais pas prolonger mon propos, je vais conclure. Dans nos conclusions, faisons donc un effort ce soir pour trouver la clarté, pour éviter une confusion entre les mots.
Le problème aujourd'hui étudié, c'est celui de la régionalisation ; prononçons-nous dessus ; ce n'est pas celui de l'aménagement du territoire. Nous ne saurions pas dans ce domaine vous suivre.
Je vais terminer par des questions, auxquelles je crois avoir fourni les réponses.

Peut-elle être un moyen de rendre au peuple souverain les responsabilités et les moyens, donc les finances, dont l'état central l'a dépouillé ? Notre réponse, dans le Pas-de-Calais est : oui, c'est possible.
Deuxième question, qui n'est qu'un corollaire : cette région peut-elle être organisée tout en rendant à la vraie cellule de base de la démocratie, c'est-à-dire la commune, l'essentiel de ses prérogatives ? Notre réponse est encore oui.
S'il est généralement répondu positivement à ces deux questions par ce Conseil national ayant pouvoir de Congrès, vous savez, nous nous mettrons facilement d'accord pour condamner ce qui est fait et pour dire en cœur ce que feraient les Socialistes.
(Applaudissements)

Le président - Je donne la parole à Bernardin pour 10 minutes, ensuite à Alain Savary.

Bernardin

Il faut beaucoup de naïveté, ou beaucoup d'outrecuidance pour prendre la parole à ce point du débat, car beaucoup de choses ont été dites, et cela va me permettre en tout cas de raccourcir mon propos.
On peut articuler les choses autour d'une première observation, à savoir qu'il nous faut d'abord reprendre notre bien, car l'idée régionale est une idée de gauche et une idée socialiste, et ce n'est pas parce qu'aujourd'hui on en présente des caricatures diverses qu'il nous faut l'abandonner. Il nous faut au contraire le revendiquer et la présenter sous son vrai visage.
La régionalisation répond pour le moins à deux impératifs essentiels du projet socialiste, un impératif dans l'ordre économique : soustraire la vie économique à la loi du profit pour lui substituer une rationalité sociale, et cela par le moyen d'une planification qui appelle nécessairement - et Guy Mollet ne me démentira pas sur ce point ; il se souvient des décrets de 1956 - une organisation géographique de manière à ce que le plan soit préparé non pas par secteur, mais aussi géographiquement et avec la collaboration des intéressés eux-mêmes.
Deuxième impératif, c'est l'organisation de l'espace. Cette organisation de l'espace, si nous l'abandonnons aux fatalités naturelles, cela signifie qu'il procèdera uniquement de la rente foncière, et que le phénomène contemporain d'urbanisation conduira, qu'on le veuille ou non, à un accroissement indéfini d'un certain nombre de villes.
C'est parce qu'il est nécessaire de réagir contre ce mouvement naturel dans un système d'appropriation privée, c'est parce qu'il est nécessaire de rationaliser le développement urbain que la régionalisation s'impose.
Si l'on veut en effet protéger le cadre de vie et les conditions d'existence quotidienne, si l'on veut protéger les sites et l'environnement, il faut substituer à une urbanisation volontariste doit se structurer ; et sur ce point je suis tout à fait en désaccord avec Guy Mollet ; elle doit se structurer à partir de métropoles d'équilibre.
Il n'y a pas d'armature urbaine qui tienne sans une telle structure, car nous

Collection Jean-Jaurès

aurions des cadres régionaux peut-être, mais qui serait des cadres vides, si à l'intérieur de ces cadres ne sont pas ordonnés tous les moyens intellectuels, techniques, économiques, sociaux, qui concourent à l'animation régionale. Si l'on ne met pas en place de telles métropoles, alors nous savons déjà que sera le résultat.

J'appartiens à un département dans une région qui a pris à peu près sa physionomie et qui témoigne de sa vitalité, la région Rhône-Alpes. Et bien faute d'une métropole d'équilibre, la capitale actuelle de la région Rhône-Alpes, c'est Paris. Si nous voulons briser le centralisme, c'est au prix d'une structure qui fasse contrepoids à la puissance de l'agglomération parisienne.

Organisation de l'espace, maitrise de l'économie, deux impératifs socialistes qui nous rendent nécessairement favorables à la construction régionale.

Ceci est notre bien, il nous faut le défendre contre les caricatures, caricatures du type de celles que nous présente Pompidou et qui, en définitive, nous propose une fausse régionalisation à partir des collectivités locales, c'est-à-dire en retirant a celles-ci une partie des faibles attributions qui leur demeurent, au bénéfice d'une bureaucratie, et je suis bien d'accord pour dire que cette bureaucratie, qu'elle soit régionale ou nationale, n'en perd pas pour autant son caractère bureaucratique et elle est également haïssable, alors qu'en contre point, ce que nous souhaitions c'est que l'entité régionale procède d'une nouvelle répartition des pouvoirs actuellement détenus pas la puissance centrale, c'est que l'Etat abandonne au profit des régions une partie de sas attributions actuelles, une partie seulement car il ne s'agit pas de tomber dans l'autre caricature que nous présente Jean-Jacques Servan-Schreiber, d'un gouvernement régional qui, en affaiblissant l'Etat, laisserait la partie balle aux entreprisse capitalistes de teille nationale ou internationale.

Il s'agit, non pas d'affaiblir l'Etat, mais de le renforcer en en réduisant les attributions et en les ramenant de ce qui est son domaine : arbitrage entre les régions en considération de l'intérêt général et en le déchargeant de problèmes qui peuvent être résolues soit à l'échelle de l'homme, en rapprochant les citoyens, soit à l'échelle des problèmes qui se posent sur l'échelon régional, a défaut de quoi, si nous renoncions à nos propres idées sur la région, et bien il faudrait consentir aux colonialistes, au colonialiste de la province par Paris, au colonialisme de la province par les entreprises privées.

Voilà le thème que je voulais développer, mais vous voyez que cette argumentation qui a été déjà fortement étayés par les interventions successives.

Je vais donc abréger mes explications par une toute petite illustration locale qui n'apporte qu'un aspect du problème régional : ceux qui s'intéressent à l'histoire de la peinture savent quelle place tient dans cette histoire l'école dite d'Avignon et combien elle fut florissante au 15è siècle ; ils savent aussi que le chef-d'œuvre de cette école, c'est la piste de Villeneuve. Eh bien, un Conseil : si vous avez des loisirs cet après-midi, n'allez pas à Villeneuve, la piste n'y est plus… Elle est au Louvre.

Je livre cet exemple à vos méditations !

(Applaudissements)

Fondation Jean Jaurès

Le président - La parole est à Alain Savary.

Alain Savary

Camarades, lorsque le Comité directeur a cru nécessaire de tenir ce Conseil national sur la régionalisation, certains camarades se sont étonnés et d'autres se sont inquiétés.

Je voudrais dire pourquoi nous avons pris cette décision : c'est parce qu'il importait qu'à la veille des élections municipales, le Parti n'aille pas à la bataille sans avoir, sur le problème de la régionalisation, des propositions claires et précises.

Ce n'est pas, pour nous, une innovation. Dès l'établissement du programme pour les élections cantonales, le principe d'une politique de régionalisation avait été admis dans notre texte, mais il importait d'aller au-delà.

En effet, et le débat l'a montré, il y a des divergences au sein du Parti, et je crois qu'il faudra que cet après-midi on tranche entre ces divergences, en s'efforçant cependant de ne pas tenter de tout résoudre.

Il m'apparait que le Conseil national devrait approuver une sorte de loi-cadre, car il restera encore beaucoup de points à débattre entre nous, et si nous avions pour ambition de tout régler, je crains que ceci ne le soit dans de mauvaises conditions.

D'autres camarades s'étaient inquiétés en disant : "Mais, cette affaire vient à un mauvais moment, il n'y aura pas de débat suffisant", et je crois que les discussions qui sont intervenues depuis hier démontrent que ces craintes étaient vaines et que le Parti, bien que sollicité par d'autres préoccupations, a su faire en sorte de répondre aux questions qui lui étaient posées pour arriver, dans les semaines qui viennent avec une position clairement nette.

Camarades, ce qui m'a frappé dans cette discussion, et je n'interviendrai pas sur le fond, c'est qu'en fait toutes nos préoccupations - et cela est normal - s'inscrivent dans le cadre de la volonté démocratique, et cela à tous les échelons, car nous savons que s'il y n'y a pas de démocratie à tous les échelons, en fait la pyramide sera imparfaite et nous n'aurons pas rempli notre vocation.

Et, ensuite, les questions n'ont pas été débattues simplement du point de vue institutionnel, mais également en fonction des données et des impératifs économiques, à une période où nous avons, à cet égard, deux séries de préoccupations.

D'un mort, en ce qui concerne les pratiques institutionnelles, je crois que le Parti doit être attentif à l'évolution que connaît le régime, car sous le règne du général de Gaulle, on parlait du domaine réservé sur quelques points et nous le combattions. Je crois qu'il faut souligner aujourd'hui à quel point, de manière plus cauteleuse, le Président de la République évoque à lui l'ensemble des problèmes et se crée un domaine réservé, et cela au détriment des institutions.

De plus en plus sont renforcés les moyens techniques et humains de l'Elysée. Chaque ministre est doublé, surveillé, coiffé par un Conseiller technique et, en fait, on s'oriente vers un régime présidentiel sans le dire et sans qu'il comporte

Fondation Jean Jaurès

les garanties démocratiques - c'est un problème dont nous aurons à débattre entre nous - qu'un vrai régime présidentiel devrait comporter.
Il y a donc cette tendance, cette réalité d'une transformation insidieuse des institutions et la volonté que tous les orateurs ont exprimée, qu'au moins en ce qui concerne la région toutes les garanties soient prises pour que la démocratie s'exerce, me paraissent une de celles que le Parti doit retenir.
Inquiétude économique ensuite ; je n'y reviendrai pas. On peut dire qu'en effet là le régime fait preuve de continuité dans la hausse des pris, dans l'augmentation du chômage et, dans l'inquiétude qui est la nôtre à l'égard de l'exécution du 6è Plan, après la mauvaise exécution du 5è Plan.
Tout ce contexte dans lequel s'insèrent nos discussions est la preuve que le Parti entend aborder ce problème de la régionalisation, non pas en théoricien du droit public en responsable du Socialisme, de ce qu'il est et ce vers quoi il va dans ce pays.
Certes, nos débats s'inscrivent aussi dans une phase politique vous ne serez pas surpris que je prenne la liberté d'évoquer certains de ses problèmes.
Nous sommes, camarades, engagés dans la bataille municipale et, comme cela de bonne guerre et de règle, on tente de déformer, à la fois ce que nous voulons et ce que nous faisons.
Et je ne sais combien de fois encore il nous faudra répéter dans ce domaine, que la résolution adoptée par le Conseil national de Bondy est la Charte du Parti pour la bataille municipale, que le Parti tout entier appréciera, le moment venu, comment elle a été appliquée dans l'ensemble du pays.
Se plaçant dans le cadre d'une stratégie d'Union de la Gauche, elle a tenu compte des problèmes particuliers posés par la consultation de mars 1971 et, notamment, l'offensive avouée et résolue du pouvoir réactionnaire contre les municipalités dirigées et animées par les Socialistes.
Il est capital d'empêcher les municipalités dans lesquelles les Socialistes ont fait la preuve de leurs capacités de gestionnaires dans l'intérêt général, de tomber dans des mains d'hommes qui démontrent, par la politique qu'ils pratiquent à la tête de l'Etat, le caractère fondamentalement réactionnaire de leurs choix.
Pour atteindre un tel objectif, il faut parfois constituer des listes de coalition. Je dis parfois, parce qu'il ne s'agit pas d'une règle impérative. Il n'est pas question de renoncer systématiquement à toutes les possibilités de conduire à la victoire d'une liste Socialiste.
Quant aux listes de coalition, nous avions à Bondy, et nous l'avions dit, qu'elles ne seraient pas identiques, car elles tiendraient compte des diversités de situations, mais nous savions, et nous avions dit qu'elles en répondraient à des critères essentiels, notamment en matière de programme.
Ces coalitions vont de la formule voulue et appliquée par Guy Mollet, à Arras, à d'autres solutions sur lesquels je reviendrai.
Le Parti Communiste, par les déclarations successives faites par plusieurs de ses dirigeants nous incitent cependant à ne retenir qu'une formule : les listes de coalition entre lui et nous, auxquelles on associera d'autres démocrates que l'on peut bien qualifier de sincères, s'ils sont prêts à accepter la participation

Communiste.
Notons d'ailleurs que le Parti Communiste n'avance cette exigence que pour les communes de plus de 300 000 habitants et y renonce dans les autres. Comment peut-on alors soutenir, comme l'a fait Georges Marchais, qu'il est évident que la meilleure chance de battre les candidats du pouvoir, c'est de réaliser entre les deux Partis un accord éclair et démocratique si cette évidence ne s'imposait que dans les communes de plus de 30 000 habitants ?
Mais, le Parti Communiste ne se contente plus de critiquer notre tactique aux élections municipales, voici maintenant qu'il porte jugement sur le comportement de tel ou tel d'entre nous, s'arrogeant en quelque sorte le droit de distinguer entre les bons Socialistes et les autres !
Disons nettement que c'est une voie dangereuse dans laquelle il s'engage. A l'intérieur du Parti, nous pouvons émettre des réserves sur tel ou tel choix, nous aurons des appréciations à porter, voire des comptes à demander, mais spéculer sur des divergences et sembler vouloir forcer la main n'est pas de nature, bien au contraire, à réserver l'avenir, pas plus que de sembler vouloir porter le coin au sein du Parti Socialiste.
Le Parti Socialiste a élaboré démocratiquement sa tactique pour les élections municipales et il l'a adoptée à une très large majorité au Conseil national de Bondy.
J'ai déjà dit à Audincourt comment cette tactique s'appliquait pour conserver à la gauche les mairies qu'elle détient et pour battre les tenants de la majorité actuelle qui rassemble désormais la plupart des forces conservatrices et réactionnaires.
Je n'insisterai donc pas sur ce point, mais je voudrais m'interroger sur la signification de l'attitude du Parti Communiste.
Cette nouvelle vague d'exigences de la part du Parti Communiste n'aurait-elle pas sa source ailleurs ?
Le rapport adopté par son dernier Comité central le montre bien. Il s'agit d'utiliser les élections municipales comme un moyen pour faire avancer la réalisation d'un programme commun.
De cela, nous ne voulons pas, parce que nous entendons respecter, non seulement la décision de notre Congrès d'Issy-les-Moulineaux mais également les termes de l'accord réalisé entre le Parti Communiste et notre Parti en décembre 1969.
C'est en commun que nous avons fait du dialogue entre nos deux Partis le préalable à la discussion sur un programme commun.
Je ne reprendrai pas ici toutes les raisons d'une telle décision, mais il est évident que ces raisons conservent toute leur valeur et ne trouvent pas leur justification seulement dans les souvenirs du passé mais encore dans les évènements récents, par exemple ceux de Pologne.
Je dirai même, parce que j'ai constaté que le dialogue a déjà permis des progrès importants et aussi parce que j'ai noté que le dernier Comité central du Parti Communiste s'engageait dans la voie d'un approfondissement utile de certaines questions en suspens, comme celle de l'alternance du pourvoir en régime

Fondation Jean Jaurès

Socialiste, je dirai même que, tenter d'utiliser les élections municipales pour en faire pression dans un débat capital pour l'avenir de notre pays, c'est porter à ce débat un coup sérieux.
Je termine sur ce point.
Le procès qui nous est fait de pratiquer la collaboration de classes à l'occasion des élections municipales n'est pas juste, parce que notre préoccupation première est justement de battre les représentants les plus qualifiés du pouvoir de classes qui dirigent ce pays et lourde serait la responsabilité de ceux qui, par tactique, remettrait à ces hommes des communes dirigées jusqu'ici par les socialistes !
(Vifs applaudissements)
A ce propos, nous comptons sur l'intelligence des forces de gauche de ce pays pour limiter au maximum les risques d'une telle tactique, si elle devait être appliquée.
En effet, pour ne prendre que 2 exemples :
-Le combat d'Augustin Laurent contre Ortoli, celui de Gaston Defferre contre Comiti, ne pourront pas être aisément dénaturés de leur vrai sens politique par une boutade du style blanc-bonnet ou bonnet-blanc !
(Vifs applaudissements)
Quant à l'ambition de transformer les élections municipales en élément d'accélération du débat fondamental entre nos deux Partis, elle va, je l'ai dit, en réalité à l'encontre du but poursuivi.
De tout cela, camarades, nous aurons à débattre à nouveau et cela à l'occasion de notre prochain Congrès qui aura un caractère particulier puisqu'il sera également celui de l'unité socialiste !
(Applaudissements)
En effet, hier soir, le Comité directeur a approuvé à l'unanimité, moins 3 abstentions, un rapport sur les travaux de la délégation nationale pour l'unité des Socialistes.
Le groupe permanent de la CIR l'a également approuvé.
Je me réjouis de cet accord dont l'opinion sera saisie mardi prochain, conformément à nos engagements.
Dès le Congrès d'Issy-les-Moulineaux, qui constituait déjà le premier regroupement des Socialistes, le Parti capitaliste avait proclamé la nécessité de multiplier les efforts pour réaliser l'unité avec les autres familles socialistes.
Aujourd'hui, ce que nous faisons avec la Convention des institutions républicaines et avec les personnalités qui sont associées à notre entreprise commune, marque une nouvelle étape dans la voie de l'unité. Je dis bien une étape car notre ambition n'est pas seulement d'additionner les adhérents du Parti Socialiste et ceux de la Convention, elle est de rassembler tous ceux qui se réclament de la démocratie Socialiste, tous ceux pour qui l'aspiration au Socialisme est la conséquence de leur engagement syndical, tous ceux qui s'interrogent sur l'avènement, l'avenir de notre civilisation industrielle et auxquels nous proposons, non pas une réponse toute faite, mais une recherche commune afin de construire un modèle de société socialiste adaptée aux réalités

Fondation Jean-Jaurès

de notre temps et de notre pays.
Chacun ressent aujourd'hui la nécessité de l'Unité socialiste. Ce n'est pas en s'exilant de la vie politique que l'on construit l'avenir. La diversité de pensée est source de richesse quand elle débouche sur l'action. Elle est négative quand elle se traduit par la division en chapelles rivales.
L'exemple du Parti Socialiste unifié est là pour nous montrer ce qu'il ne faut pas faire.
Multiplier à l'infini les analyses pour savoir ce qui différencie les Socialistes entre eux n'est pas la bonne méthode pour vaincre le capitalisme. La bonne méthode consiste à nous déterminer par rapport à l'adversaire commun et à nous regrouper pour le combattre.
(Applaudissements)
C'est cette méthode, camarades, que nous entendons poursuivre et appliquer lors des prochaines élections municipales.
A chaque occasion, le Parti a dit, et à la fois la nature particulière de ces élections et en même temps leur sens politique. C'est en tenant compte des premières conditions et en tenant compte de ce sens politique que le Parti s'engage dans la bataille. Il le fera avec détermination, avec ténacité, parce que cette bataille s'inscrit dans le cadre de celles que nous avons engagées pour refaire la force du Socialisme dans ce pays.
C'est une étape. Il y aura demain d'autres combats et nous savons que par notre action, par ce que nous allons faire, nous préparons les combats de demain.
C'est pourquoi, pour conclure, je voudrais dire au Parti qu'au-delà de ces difficultés qui sont inhérentes à des combats politiques de ce genre, et spécialement à celui du type des combats municipaux, il importe plus que jamais que nos rangs soient resserrés et que la discipline, celle qui résulte de nos décisions démocratiques soit fidèlement et résolument appliquées.
Nous aurons tous à rendre des comptes devant les militants lors du prochain Congrès. Vous ne serez donc pas surpris que les responsables du Parti s'inspirant de ces principes, en responsables, pour venir devant nos prochaines assises dire comment ce combat aura été mené et dire, à partir de là, comment le Parti pourra préparer ses prochaines luttes.
Camarades, ce n'est pas un hasard si nous sommes aujourd'hui une cible, c'est parce que nous savons, et j'en ai comme vous tous la conviction, que si notre Parti s'affaiblissait, je ne dis pas disparaissait, cela est impensable, mais s'il cédait, c'est en fait des dizaines d'années d'avenir de ce pays qui seraient mises en cause.
C'est cela, camarades, ce n'est pas l'égoïsme de Parti qui nous anime, c'est ce sens de notre mission, de notre vocation dans le combat républicain et socialiste qui fait que nous allons à la bataille dans cet esprit et avec le sens d'aller vers la victoire.
(Vifs applaudissements)

Le président - La parole est à Ernest Cazelles.

Fondation Jean Jaurès

Ernest Cazelles

Je vais vous indiquer la composition de la Commission des résolutions qui est proposée ; elle se réunira immédiatement, de façon à ce qu'elle ait terminé ses travaux aux environs de 14h30.
Voici la composition de la Commission :
Barrere – Bernard – Bauclin – Bernardin – Boulloche – Champeix – Celard – Constant – J.P. Cot – Devasme – Defferre – Delmos – Durieux – Desene – Eledjam – Escande – Faivre – Fleury – Fatout – Fouger – Fajardie – Jaquet – Inkerman – Gaut – Gazier – Godard – Le Blé – Lemoine – Loo – Maupos – Mauroy – Malile – Guy Mollet – Nottebart – Philipinnot – Pontillon – Sare – Sainte-Marie – Schwend Souton – Suquier – Thibaut – Taddéi – J.P. Worms

Le président - Il n'y a pas d'opposition ?
La Commission est donc ainsi constituée.

Ernest Cazelles - La séance reprendra donc à 2h30. Elle sera présidée par Lavielle Henri, assisté de Cavaillès (Tarn-&-Garonne), Brun (Val-d'Oise), Rustan (Puy-de-Dôme) et Vaudrier (Deux-Sèvres).

Le président - La séance est levée.

PARTI SOCIALISTE – SFIO
Conseil national extraordinaire des 30 et 31 janvier 1971
Avignon

Séance du dimanche 31 janvier 1971 (après-midi)

La séance est ouverte sous la présidence de Lavielle Henri, assisté de Cavaillès (Tarn-et-Garonne), Brun (Val d'Oise) Rustan (Puy-de-Dôme) et Vaudrier (Deux-Sèvres).

Le président (Henri Lavielle)

Camarades, je donne tout de suite la parole au rapporteur général, André Boulloche.

André Boulloche

Camarades, j'ai d'abord à vous présenter les excuses de la Commission des résolutions pour vous avoir fait attendre aussi longtemps. Soyez sûrs que nous ne l'avons pas fait volontairement, et que depuis que nous avons commencé à travailler, nous ne sommes pas arrêtés une seconde. Mais étant donné l'importance du sujet que nous traitons, étant donné le nombre des interventions, toutes les discussions qui ont eu lieu au sein des sections et des fédération, et bien il y avait un certain nombre de points de vue à confronter, et cela justifie ce long délai qui, encore une fois, n'a pas été volontaire de notre part, mais qui a

Collection Fondation Jean-Jaurès

été absolument indispensable.
En fait, nous avons cherché, conformément à la proposition et à l'appel qui nous étaient faits par notre Premier Secrétaire, non pas à mettre au point une formule complète et définitive, mais à mettre au point un cadre qui représente les grandes options que le Parti vous propose de choisir pour le sujet qui nous réunissait aujourd'hui.
Je suis heureux de vous dire que la Commission des résolutions a rempli le rôle que lui fixent les statuts, puisqu'elle a été unanime dans les propositions qu'elle vous fait, et s'il y a eu de nombreuses discussions en son sein, elle s'est mise d'accord pour qu'un rapport unique vous soit présenté. Il vous sera d'ailleurs présenté par trois personnes, car deux rapporteurs spéciaux m'ont été adjoints pour les différentes parties du texte qui vous est soumis.
Ce que je tiens à vous dire, puisque mon rôle sera relativement limité et bref, c'est que le Parti s'est trouvé unanime pour aller dans le sens d'une régionalisation véritablement démocratique, et pour refuser tous les faux-semblants qui sont actuellement proposés à l'opinion, en particulier par le gouvernement. Les propositions du référendum de 1969 étaient déjà des propositions de fausse régionalisation, et la motion que nous vous proposons le fera ressortir. Encore plus fausse régionalisation seraient les propositions qui ont été faites par le Président de la République à Lyon, et je crois que le rapport introductif de notre camarade Celard était tout à fait explicite à ce sujet.
Mais nous avons aussi constaté, et d'ailleurs beaucoup de motions et beaucoup d'orateurs l'avaient rappelé au cours du débat, à quel point le débat sur la régionalisation ne peut pas être séparé du débat sur le Socialisme démocratique. C'est, en somme, la poursuite des objectifs socialistes, c'est la réalisation de notre engagement démocratique fondamental, qui doivent être poursuivies à travers la régionalisation telle que nous l'envisageons. C'est-à-dire que cette régionalisation n'a pratiquement rien à voir avec les propositions de déconcentration et avec les faux-semblants qui nous sont proposés actuellement par la majorité réactionnaire au pouvoir.
En vous proposant, et en proposant au Parti, d'adopter une ligne qui soit résolument et entièrement en faveur d'une régionalisation démocratique, nous allons dans le sens de la position que nous avions prise lors du référendum de 1969, en refusant la fausse régionalisation. Et c'est dans le cadre de notre programme général tel que nous l'avons adopté et tel qu'il se trouve actuellement repris et explicité dans ce plan d'action, dont la mise au point a été l'objet du travail du Parti pendant plus d'un an, dans le cadre de la lutte pour le Socialisme et de la lutte pour le véritable démocratie, que nous allons vous proposer le texte que je vais maintenant vous soumettre, ou tout au moins commencer à vous soumettre.
Ce texte comporte, d'une part, un préambule, et d'autre part trois parties :
-la première partie a trait à la finalité de la régionalisation,
-la deuxième partie concerne les compétences régionales et les moyens d'action,
-la troisième partie concerne les institutions.
Pour la première partie, un rapporteur spécial, Jean-Pierre Worms, vous la

présentera, pour la deuxième et la troisième partie, c'est un autre rapporteur spécial, Jean-Pierre Cot, qui vous les proposera.
Je voudrais d'abord vous lire le préambule, qui constitue en somme l'éclairage général que nous donnons à la position qu'il est proposé au Conseil national d'adopter en matière de régionalisation.
Ce préambule dit ceci :
"Dans tout régime démocratique, l'autorité doit se transmettre du peuple souverain vers les diverses collectivités voulues par lui et responsables devant lui. Les Socialistes rappellent que la cellule de base de la démocratie est la commune. Le premier problème posé à la nation est donc de rendre à la commune les prérogatives dont elle a été frustrée, de les développer et surtout de doter les communes de ressources leur permettant de faire face à leurs responsabilités. Toute transformation sérieuse de la société française et une répartition précise des charges entre les diverses collectivités.
"Parmi ces collectivités autres que la commune, les Socialistes estiment que des raisons multiples justifient la création, en plus des départements, d'organisations régionales démocratiquement administrées."
Tel est le préambule qui vous est proposé.
Ensuite, nous en viendrons aux questions de finalité et de compétences, et je voudrais simplement ajouter un mot en ce qui concerne les institutions.
Nous avons eu à la Commission des résolutions de nombreux débats - vous vous doutez que ce qui s'est passé entre midi et demi et 4h et demie a consisté en de nombreux échanges de vue - mais nous en avons eu un, en particulier, dont je voudrais vous parler, qui concerne l'élection du Conseil de région.
Pour l'élection du Conseil de région, le texte que nous vous soumettons précise que cette élection doit avoir lieu au suffrage universel. Nous avons pensé dans ce cas, comme dans un certain nombre d'autres, que le Parti devrait approfondir le cadre qu'il se fixait aujourd'hui, de façon à arriver à des définitions précises - c'est vrai dans le domaine des compétences, c'est vrai dans un certain nombre d'autres domaines, c'est vrai dans le problème de l'intervention des régions dans la planification régionale et ses rapports avec la planification national - et en ce qui concerne les modalités du suffrage, elles devront être précisées par des instances ultérieures du Parti.
En effet, les modalités d'exercice de ce suffrage doivent être fixées en tenant compte d'un certain nombre d'impératifs : il y a l'impératif de l'intérêt direct que les citoyens doivent prendre dans la désignation de leurs représentants au Conseil régional, il y a l'impératif de la représentation des collectivités dans ce Conseil régional, de façon à lui donner le maximum d'efficacité. Tout cela on l'a dit d'ailleurs au cours du débat d'efficacité. Tout cela on l'a dit d'ailleurs au cours du débat, se relie aussi au problème posé par les compatibilités et les incompatibilités. Il y a là tout un faisceau de questions qu'il n'a pas paru possible à votre Commission des résolutions de vous proposer de résoudre purement et simplement par un mot, ou par quelques mots, dans la motion qui vous est proposée. Mais ceci doit aboutir, dans cette élection du Conseil de région au suffrage universel, à la combinaison du suffrage universel direct et de

la représentation des différentes collectivités, et il y a un équilibre à rechercher, qui sera ultérieurement recherché par les instances du Parti, et dont nous aurons l'occasion de reparler.
En effet, nous avons voulu traiter ce problème de la régionalisation avec tout le sérieux qui s'imposait. Il soulève de multiples questions, et le Parti vous propose de décider de continuer à approfondir ce problème dans le cadre général fixé par la motion qui vous est proposée.
Cette motion, je vous en ai déjà lu le préambule, et je vais demander maintenant à Jean-Pierre Worms, rapporteur spécial pour la première partie, de bien vouloir vous l'exposer.
(Applaudissements)

Le président - La parole est au premier rapporteur particulier, Jean-Pierre Worms.

Jean-Pierre Worms

Je ne vais pas commenter cette première partie de la motion, je crois qu'elle se suffit à elle-même ; il s'agit simplement, dans cette première partie, de donner les finalités socialistes de la régionalisation que nous souhaitons. Je vous la lis :
"Les Socialistes ne se contentent pas d'un combat d'arrière-garde contre les initiatives gouvernementales. Chaque jour la région se fait sous nos yeux ; une région qui s'organise en fonction des seuls intérêts des entreprises capitalistes. A cette évolution, les Socialistes opposent une conception radicalement différente, fondée sur les finalités suivante.
"a) Finalités sociales :
"-arrêter le renforcement actuel des inégalités sociales par les inégalités géographiques,
"-mettre le développement industriel au service de l'homme et non l'inverse : la mobilité des travailleurs peut être utile, voire souhaitée par les travailleurs eux-mêmes ; en aucun cas elle ne doit leur être imposée.
"-enrayer la fuite des cerveaux de la province vers Paris et même inverser le mouvement. Plus largement encore, rétablir l'égalité des chances en matière d'éducation et d'accès à la culture et le droit à la diversité d'expressions culturelles.
"-éviter le risque de ségrégation sociale qu'entraîne un processus anarchique de développement économique.
"b) Finalités économiques :
"-orienter et coordonner les implantations d'activités productives,
"-empêcher la mainmise d'intérêts privés sur le destin collectif et individuel des habitants d'une région,
"-entraîner, aider et harmoniser l'effort d'équipement des communes et départements,
"-régionalisation une nécessaire politique de l'emploi.
"c) Finalités politiques :
"-redistribuer le pouvoir politique actuellement excessivement concentré au

Fondation Jean-Jaurès

niveau central et briser le carreau des bureaucraties administratives centralisées.
"-situer à l'émancipation des communes notamment en mettant à leur service les moyens d'études nécessaires pour accroître leur autonomie et leurs pouvoirs face aux administrations étatiques et aux puissances d'argent."
Voilà la fin de cette énumération de finalités.
"Pour que des régions puissent remplir ces finalités elles doivent être puissantes. Pour cela elles doivent disposer :
"a) d'une armature urbaine suffisante, ce qui n'implique nullement la nécessité d'une seule métropole régionale mais peut consister en un ensemble coordonné de pôles urbains complémentaires.
"b) d'une viabilité économique, c'est-à-dire notamment d'une diversité d'activités appuyée sur une infrastructure d'équipements collectifs suffisants.
"c) d'un poids économique suffisant pour constituer des régions de dimensions européennes.
"La mise en place de ces régions devra s'appuyer sur une procédure de regroupement et de redéfinition des régions actuelles, par voie de consultation et d'incitation aboutissant en dernier ressort à une création par la loi."
Voilà la fin de la première partie concernant les finalités de la régionalisation socialiste que nous vous proposons.

André Boulloche - Je remercie Jean-Pierre Worms, et je passe la parole à Jean-Pierre Cot.

Jean-Pierre Cot

Camarades, voici donc la suite du projet de résolution consacré, dans une seconde partie, aux compétences et aux moyens d'action de la région, et, dans une troisième partir, aux problèmes des institutions.
Les compétences respectives de l'Etat et de la région doivent être clairement délimitées.
D'une part, l'Etat conserve de toute évidence certaines compétences proprement nationales : diplomatie, justice, armée, mais encore la détermination de grands objectifs d'intérêt national.
L'Etat mène, avec ses moyens propres, les opérations structures dans le domaine des grandes voies de communication, de la politique énergétique, de l'industrie lourde.
Relèveront de la compétence exclusive de la région les problèmes proprement régionaux tels que l'équilibre de l'emploi dans le cadre de la région, les armatures urbaines, les équipements régionaux, etc.
Enfin, il faudra prévoir des compétences exercées conjointement par l'Etat et la région. Ainsi, dans le domaine de l'enseignement, l'Etat fixe les grands principes : laïcité, gratuité, obligation, et pose les axes de développement de la politique en matière d'Education nationale. En revanche, l'application de cette politique doit être menée conjointement par l'Etat et la région.
Il faudra donc concevoir une gamme variée d'opération : certaines seront organisées et financées par l'Etat seul, d'autres par l'Etat en collaboration avec

les régions, d'autres enfin verront l'association de plusieurs régions par un projet d'intérêt commun. Quelle que soit la nature de l'opération, la consultation des instances régionales intéressées doit être assurée, mis la décision dépendra de la qualification du projet.
Quant aux ressources de la région, il faut souligner que la réforme régionale n'est pas génératrice en elle-même d'impôts nouveaux, elle consiste en une redistribution des ressources de l'Etat à divers de décision.
Pour le moment, et pendant une période transitoire, la région sera financée par transfert de ressources fiscales nationales. Ce pis-aller n'est accepté par les Socialistes qu'en attendant la nécessaire refonde des finances des collectivités locales.
En aucun cas, le système actuel des subventions de l'Etat aux collectivités locales ne saurait être maintenu pour les régions. Ce système est en effet un puissant instrument d'asservissement. Il faudra lui substituer, pour redresser les inégalités de développement entre les différentes régions, un système de péréquation automatique selon des critères votés par le parlement pour la durée d'un Plan.
Mais il faut aller plus loin et doter la région d'instruments d'intervention économique. Les Socialistes savent qu'une régionalisation démocratique qui ne toucherait pas au secteur économique serait un leurre. Faute de ces moyens, la région serait un simple cadre administratif dans lequel l'Etat central et ses démembrements, Caisses des dépôts, etc. d'une part, les monopoles capitalistes, d'autre part, imposeraient leur volonté. Il faudra donc régionaliser le crédit, créer des banques régionales d'investissement, des entreprises publiques régionales et récupérer les plus-values foncières résultant de l'effort d'équipement régional, afin de contrôler la spéculation et de dégager de nouvelles ressources au profit de la région.
Une planification régionale démocratique devra être articulée au plan national de développement.
Enfin, la troisième partie est consacrée aux institutions, en voici le texte :
La finalité socialiste que nous donnons à la région doit dominer le problème des institutions. Il faut éviter le piège qui consisterait à améliorer dans le détail des institutions asservies aux intérêts capitalistes.
Il faut d'abord préciser ce que nous entendons par régionalisation, car il existe nombre d'ambigüités dans ce domaine. L'idée technocratique de déconcentration est aujourd'hui reprise par le pouvoir, et, si vous me permettez une illustration, c'est le District de Paris que nous avons eu constamment en vue, cette soi-disant régionalisation dont le Président de la République se vantait l'autre jour et qui nous semble le contraire de ce que nous voulons, le contraire d'une régionalisation démocratique.
Je reprends le texte :
Sous couvert de régionalisation, il s'agit en vérité de transférer aux préfets des pouvoirs exercés auparavant par les divers ministères. On accroit ainsi l'omnipotence des représentants de l'Etat, en agrémentant la construction d'une illusoire représentation consultative des administrés. Ce n'est pas le citoyen qui

prend en main son destin, c'est le pouvoir qui accroit son emprise sur le citoyen.
Une autre conception n'est pas moins inacceptable pour nous. Le démembrement de l'Etat au profit de régions risque d'offrir des proies alléchantes aux entreprises capitalistes. Les sociétés multinationales en voie de constitution ou de pénétration peuvent trouver dans la région une aire d'expansion qui ferait regretter le colonialisme centralisateur de jadis. Chacun d'entre nous connaît ses villes, voire ses départements soumis à l'emprise d'une entreprise.
Face à ces fausses régionalisations, les Socialistes affirment la nécessité d'une décentralisation démocratique de certains pouvoirs au profit d'institutions régionales fondées sur le suffrage universel.
Dans cette perspective, une assemblée régionale s'impose, qui sera élue au suffrage universel. Un Conseil économique et social régional associera les catégories socioprofessionnelles à titre consultatif à la préparation des décisions.
Les institutions régionales comprendront une administration chargée de l'étude et de l'exécution des décisions de l'Assemblée régionale. Fait remarquable, dans tous les projets gouvernementaux, y compris le projet d'avril 1969, l'Etat se réserve jalousement le monopole de "rationalité". Seuls les agents du gouvernement central ont la connaissance technique des problèmes. Ils peuvent ainsi manipuler les élus locaux, impuissants face à la rationalité administrative et dont les choix apparents sont ainsi prédéterminés. La région devra donc disposer de services propres d'études, afin de pouvoir exercer effectivement ses responsabilités.
L'exécutif régional, désigné par l'Assemblée régionale et responsable devant elle, on exécutera les délibérations. Emanation de la volonté populaire, il sera d'instinct du représentant de l'Etat. Il faut mettre un terme à la confusion actuelle, dans la personne du préfet, de l'intérêt national et des intérêts locaux.
Nous affirmons l'utilité d'un dialogue franc entre ces intérêts distincts, représentés ici par l'exécutif régional, d'une part, le commissaire du gouvernement, d'autre part. L'harmonisation des volontés doit se faire dans la clarté.

Michel Philipponot

Je n'aurai même pas besoin de cinq minutes.
Hier j'ai proposé au nom de la fédération d'Ille-et-Vilaine, et je crois avoir exprimé également le point de vue des autres fédérations bretonnes, le système de la représentation au suffrage universel direct à la proportionnelle dans le cadre du département. Je pense qu'il est absolument nécessaire, pour nous différencier simplement des projets gouvernementaux, de préciser que le suffrage universel bien sûr sera un suffrage universel direct.
Qu'ensuite les instances départementales du Parti discutent, étudient la possibilité d'un suffrage à la proportionnelle, de l'opportunité de ce suffrage, je veux bien, mais je pense qu'il est absolument indispensable actuellement de prendre position et de dire : nous demandons le suffrage universel direct, car sinon nous reprenons en fait le projet qui est celui de Pompidou, le projet

développé par le mouvement national pour la réforme régionale, et qui consiste à élire cette assemblée régionale par les Conseils généraux et par les représentants des Conseils municipaux.
Il faut que nous prenions une position très claire. Est-ce que nous avons peut du suffrage universel direct ? Un point, c'est tout !
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Boulloche.

André Boulloche

Camarades, comme je vous l'ai dit, c'est une question qui a fait l'objet d'un assez long débat à la Commission des résolutions. Nous avions envisagé d'introduire ce mot de "suffrage universel direct", et nous sommes arrivés à la conclusion qu'il y avait un préjugé favorable en ce qui concerne cette formule.
C'est pourquoi d'ailleurs j'avais indiqué tout à l'heure dans mon exposé que le suffrage suivant lequel le Conseil régional devait être élu, devait rassembler un certain nombre de caractéristiques. Il fallait d'abord qu'il établisse un lien direct entre les électeurs et les élus ; ensuite qu'il assure la représentation des collectivités locales, et il y une quantité de camarades qui y attachent beaucoup d'importance, et c'est tout à fait normal.
Nous avions d'ailleurs entendu hier ce que nous disait Philipponot en ce qui concerne la nécessité d'une représentation proportionnelle qui devait permettre à la voix des Socialistes de se faire entendre dans toutes les régions. Mais après un débat approfondi nous sommes arrivés à la conclusion que nous risquions par une décision hâtive de nous enfermer dans une formule qui ne nous permettrait pas d'arriver à concilier tous les impératifs en face desquels nous nous trouvons.
Comme nous sommes actuellement dans la discussion d'un cadre général, comme les discussions vont se poursuivre, et comme vous avez pu le voir, il y a dans ce domaine un assez grand nombre d'impératifs à respecter, nous pensons que toute espèce de vote du Conseil national sur une question comme celle-là risquerait d'aller très directement à l'encontre des buts que nous poursuivons, c'est-à-dire de nous enfermer dans une formule ou dans une autre qui finalement ne satisferait pas suffisamment les camarades. La discussion a été abordée dans les sections et dans les fédérations sur cette affaire, elle n'est pas encore parvenue à maturité.
Je voudrais dire à Philipponot que ces propositions actuellement rencontrent chez une très grande partie des camarades et du Conseil national un préjugé tout à fait favorable, mais que si nous nous trouvions en présence d'un vote, nous risquerions qu'un certain nombre de camarades qui sont encore en discussion sur cette affaire au sein de leurs fédérations, qui n'ont pas encore trouvé la formule de synthèse qui permettra de concilier tous les intérêts en cause - je rappelle ces intérêts : la représentation des communes, la représentation du Parti là où il est en effectif relativement faible, la nécessité de faire régner une véritable démocratie - émettant un vote qui irait directement à l'encontre du but qu'ils recherchent.

Je lui demande donc c'accepter de s'en tenir dans la motion, qui est encore une fois une formulation cadre, à la formule "suffrage universel", étant entendu qu'il s'agit d'une formule non pas provisoire, mais qui sera précisée, et étant entendu que dans la précision on cherchera autant que faire se peut à concilier tous les impératifs devant lesquels nous sommes, et nous pensons que cette conciliation est possible.
C'est pourquoi je demande à Philipponot, dans l'intérêt même de la cause qu'il défend, et qui a trouvé encore une fois une très large audience au sein de la Commission des résolutions, de retirer son amendement.

Le président - Vous avez entendu les explications du rapporteur général André Boulloche. Il s'est adressé à la fin de son intervention plus particulièrement à notre camarade Philipponot. Je demande à celui-ci s'il maintient son amendement.

Michel Philipponot - Oui, je maintiens mon amendement.

Le président - La parole est à Guy Mollet.

Guy Mollet

Mes chers camarades, effectivement, comme l'a dit Boulloche, nous avons eu ce débat ensemble aujourd'hui, et il n'a pas porté seulement sur éventuellement le mot "direct", mais aussi les mots "à la proportionnelle". C'est là l'amendement en question.
Puis à la Commission des résolutions, ceux qui comme moi sont favorables à l'idée qu'il faut un scrutin direct et à la proportionnelle se sont cependant faits les interprètes de camarades, en ce qui concerne de ma fédération, qui nous ont dit : c'est un sujet qui pose tellement de questions qu'il faut que nous l'étudions sérieusement entre nous, même s'il y a plus dans mon cas qu'un préjugé favorable.
Alors nous sommes inclinés tous, y compris ceux qui s'étaient prononcés immédiatement et directement pour le suffrage direct et à la proportionnelle, devant le souci d'avoir ce débat réellement dans nos sections, car il y a de nombreux coins où cela n'a pas été fait, ou ce n'est pas tranché, où on n'est pas entré dans ce genre de détail, ce qui fait qu'à la Commission des résolutions il y a eu unanimité pour dire : ce n'est pas sûr tout à fait entre nous, et ce qui compte plus c'est d'opposer au système gouvernemental de choix, de désignation, de cooptation, un système qui dise : au suffrage universel.
Je demande à mon tour à Philipponot de faire le même geste que nous, c'est-à-dire de renvoyer à notre prochaine instance la décision concernant le suffrage direct ou le suffrage à la proportionnelle, faute de quoi je maintiendrai mon amendement, mais je serais heureux d'avoir à le retirer si Philipponot voulait bien retirer le sien en même temps.

Le président - Je pense que notre camarade Philipponot ne sera pas insensible et

Fondation Jean-Jaurès

sourd à ce deuxième appel de Guy Mollet, et je lui repose la question : est-ce qu'il maintient son amendement, les deux rapporteurs souhaitant qu'un délai plus long soit donné, compte tenu de la nécessité de réfléchir sur ce problème, et d'en saisir de futures instances du Parti ?

Michel Philipponot - J'ai dit tout à l'heure que la question de la proportionnelle pouvait être examinée effectivement, mais la question du suffrage direct me parait essentielle, et il serait impensable que le Parti ne prenne pas aujourd'hui position à ce sujet.

Le président - La parole est à Alain Savary.

Alain Savary

Si Philipponot insiste, ce que je regrette, mais nous ne sommes pas en état de lui interdire, je voudrais éclairer le vote qui va intervenir afin qu'il ne donne pas lieu à des malentendus.
Un certain nombre de camarades, délégués par les fédérations, n'ont pu border ce problème au fond et, sans préjuger le résultat de ce vote, je coudrais, à l'avance, dire qu'il ne faudrait pas en déduire que le Parti est hostile au suffrage universel direct, étant donné les problèmes d'association des collectivités locales à l'ensemble de l'entreprise, il n'est pas raisonnable de vouloir régler par tranche un problème de cette ampleur.
Donc je ne voudrais pas joindre mes adjurations à celles d'autres, mais si Philipponot voulait comprendre le contre-sens qui pourrait être tiré du vote qui va intervenir, il comprendrait qu'il vaudrait mieux retirer son amendement. S'il persiste, je dis à l'avance, pour le Parti et pour l'extérieur, que les votes qui interviendront ne préjugent en rien la position complète et globale que le Parti prendra à bon escient et rapidement sur l'ensemble du problème.
(Applaudissements)

Le président - Alors, Philipponot, pour la troisième fois, tu maintiens ton amendement ?

Michel Philipponot - Oui, chez nous, bretons, on est têtu !

Le président - Pires que les basques, ce n'est pas peu dire ! Guy Mollet ?

Guy Mollet – Je veux que le vote du Pas-de-Calais soit clair et j'interdis à quiconque de prétendre que nous votons contre l'élection du suffrage direct. Ce n'est pas comme cela que doit avoir lieu le vote ! On va voter entre ceux qui veulent prendre une décision maintenant et ceux qui ne veulent pas la prendre tout de suite !
(Applaudissements)

Le président – En effet, camarades, il ne s'agit pas en réalité de savoir si,

Coll. Fondation Jean Jaurès

aujourd'hui, nous voulons ajouter après les mots "suffrage universel", les mots "suffrage universel direct à la proportionnelle", mais il s'agit de savoir si nous prenons cette décision aujourd'hui ou si, en réalité, nous préférons attendre des instances ultérieures pour décider de cela.
La parole est à Gaston Defferre.

Gaston Defferre

Camarades, je m'excuse auprès du président, mais je n'ai pas eu le temps de rédiger, je peux le faire maintenant et instantanément : ma fédération, elle, s'est prononcée pour le suffrage universel direct mais, en raison des arguments exposés et par Boulloche et par Savary, je dépose un amendement qui est un amendement de procédure pour demander au Conseil national de ne pas statuer sur l'amendement qui vient d'être déposé par notre ami Philipponot et de décider que c'est dans une instance ultérieure que nous déciderons du mode de scrutin qui sera adopté par le Parti.
(Applaudissements)

Le président - Bien.
Alors, nous attendons l'amendement de Gaston Defferre et je donne maintenant la parole à Taddéi.

Dominique Taddéi

Camarades, le débat devient un peu spécieux.
On nous demande de voter pour savoir si vous êtes contre ou pour le suffrage universel direct et que, si on n'est pas pour, on est quand même pour… ! Il faut que les choses soient claires, au point où on en est, et les camarades qui ne sont pas membres de la Commission ont le droit de savoir où nous en sommes. Ce n'est en effet qu'une Commission des résolutions, on ne sait pas si elle est parfaitement démocratique, si elle correspond à ce qu'il y a dans le Parti, mais il s'y est exprimé un sentiment très largement favorable, je n'en dis pas plus, je ne suis pas là pour en dire plus, un sentiment très favorable, à la Commission des résolutions, en faveur du suffrage universel direct, et je me permets de dire, au point où nous en sommes, pour débloquer la situation, et de le dire à Philipponot, que je me suis fait très largement l'avocat de la thèse consistant à dire : "il faut le dire tout de suite," mais simplement la Commission des résolutions a estimé à la fois que c'était sans doute la meilleure idée, celle du suffrage universel direct, seulement que ce n'était pas le jour idéal pour le dire.
J'avoue que les camarades, et Guy Mollet le premier - je le vois hocher la tête - savent que je suis partisan de le dire tout de suite et que je me suis particulièrement battu pour cela, mais c'est devant l'ensemble des arguments énoncés ici que j'ai considéré que, tout en pensant que cette question ne devait pas être entre nous un objet de division aujourd'hui, que c'est une question absolument fondamentale sur laquelle il faut d'ores et déjà qu'on sache que le Parti a un sentiment, ce n'est pas un vote, c'est un sentiment, qui est favorable à

Fondation Jean-Jaurès

des idées, mais devant l'ampleur des problèmes posés, car cela ne concerne pas simplement la région, étant donné que nous aurons à nous prononcer au mois de juin sur les problèmes législatifs de la proportionnelle, sur toutes ces questions, nous aurons à nous prononcer de manière fondamentale, je dis à Philipponot que je suis d'accord avec lui mais qu'il vaut qu'aujourd'hui, parce que le débat devient spécieux, que nous le cessions sur ce point, compte tenu du fait qu'il faut que l'opinion publique et l'ensemble des camarades des fédérations sachant qu'il existe un sentiment qui est favorable, mais comme nous sommes des démocrates conséquents, on réfléchira plus avant de proposer des solutions précises en la matière.
Je crois qu'il vaut mieux que nous aboutissions à une clôture là-dessus dès maintenant !

Le président - Je ne veux pas reposer la question à Philipponot, mais il m'a dit qu'il était breton, alors je pense que cette quatrième question serait sans succès, mais pour respecter la procédure, je suis saisi d'un amendement de Gaston Defferre… Mais, Philipponot, il me semble que j'ai entendu quelqu'un parler dans sa direction ! Philipponot, est-ce que tu maintiens ton amendement ?

Philipponot - Pour la quatrième fois, oui, sur le 3è point, c'est-à-dire "direct". Que le reste soit débattu dans les fédérations, d'accord, mais pour "direct" je maintiens.

Le président

Je suis saisi d'un amendement de Gaston Defferre, et j'ajoute que cet amendement a la priorité puisqu'il est le plus éloigné du texte ; je vous le lis :
"Le Conseil national décide de renvoyer à une délibération ultérieure le choix du mode de scrutin qui sera appliqué pour l'élection aux Assemblées régionales."
Que ceux qui sont d'accord pour adopter cet amendement la main avec le mandat rouge.
…
Epreuve contraire ?
5
L'amendement est adopté.
Je vais maintenant, camarades, mettre aux voix l'ensemble de la motion présentée par la Commission des résolutions, motion qui vous a été rapportée à la fois, en trois volets différents, par le rapporteur général et les deux rapporteurs particuliers.
Cette motion, je le rappelle, a fait l'unanimité de la Commission des résolutions, et je pense qu'il serait bon que cette que cette unanimité de la Commission trouve son prolongement au sein du Congrès. Je suppose que personne de demande la parole avant ?
…
Par conséquent, nous allons voter à main levée, toujours avec la carte rouge.
Ceux qui sont d'accord pour adopter cette résolution sont priés de lever la main.

Congrès Fondation Jean Jaurès

…
Epreuve contraire ?
Il n'y en a pas.
Abstentions ?
Une abstention.
La motion est adoptée à l'unanimité moins une abstention.
Mes chers camarades, avant de clore la séance, je voudrais vous féliciter, parce que le débat a été important, mais il a été d'une haute tenue, et remercier les orateurs et les rapporteurs, qui ont été très disciplinés. Vous me permettrez également, en votre nom à tous, de remercier la fédération du Vaucluse et la section d'Avignon pour l'énorme travail qu'elles ont fourni l'une et l'autre, pour l'amitié de leur accueil ; en particulier, je voudrais dire à notre ami Duffault tout le plaisir que nous avons eu à le retrouver, lui dire un grand merci pour la chaleur de son accueil, lui dire aussi combien il nous manque à l'Assemblée nationale, et ce sera la fin de mon propos : tous les amis, tous mes collègues de l'Assemblée nationale souhaitent ton retour, cher Duffault, dans trois ans, et peut-être avant, si cela se peut.
(Vifs applaudissements)
Messieurs, la séance est levée.

Coll. Fondation Jean Jaurès